

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



MEMOIRE DE MAITRISE



LES MARIAGES MIXTES A MBOUR

PRESENTE PAR :

Mlle NINI DIOUF
SOCIOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE :

M. MOUSTAPHA TAMBA
MAITRE ASSISTANT DE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2003 / 2004

AU NOM DE DIEU, LE TRES MISERICORDIEUX, LE TOUT MISERICORDIEUX



Louange à **ALLAH**, Seigneur des Mondes, qui nous a prêté vie jusqu'à ce jour. C'est Toi que nous adorons et c'est Toi que nous implorions secours.



Au prophète **MOHAMED** (Paix et Salut sur Lui), Le plus patient, le plus généreux des hommes.

IN MEMORIUM

A MON AMI ET FRERE NDIAGA DIOUF

Nul ne doute que la vie est associée à la mort

Disparu si tôt comme un éclair, nous ne saurions jamais t'oublier

Infatigable confident, infatigable conseiller

Ambition et persévérance, tels étaient les caractères qui t'ont accompagné
durant ta courte existence

Gloire à toi, car la gloire est le soleil des morts

A chaque instant, nous pensons à toi.

Que le Tout Puissant t'accueille dans son paradis et que la terre de Gandiaye te
soit légère.

Amin !

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

► **Mon père, KHOLE DIOUF**

Homme qui a le goût du travail et de la réussite, tu nous as guidé très tôt vers ce sens. Et ce travail ne peut être que le fruit d'un long labeur d'un père exemplaire et soucieux à l'éducation et à l'instruction de ses enfants. Ce travail est ton cadeau cher père, car c'est le plus beau cadeau qu'un enfant peut offrir à ses parents. Q'ALLAH, Soub-Hana-Wa-Talla, te donne longue vie et bonne santé.

► **Ma mère, ADAM MBODJ**

Femme pleine d'abnégation, la surveillance à l'éducation de tes enfants n'a pas été vaine. Tu nous as donné tout au long de nos études des moments de quiétude qui nous ont permis de bien se concentrer sur nos études. Et cela a pour résultat ce travail. Ceci est ton cadeau chère mère.

Qu'ALLAH, Soub-hana-Wa, Talla, te donne longue vie et bonne santé.

► **Mes frères et sœurs**

Vous êtes des enfants admirables. Je vous souhaite tout le bonheur du monde et du courage à l'avenir.

► **Mâry Diouf**

Vous qui aimez tant les études, ce qui m'a davantage motivé, vous avez été à la hauteur. Merci pour ton soutien, tes conseils ainsi qu'à tes épouses Oumy et Fatou. Je ne trouverai jamais les mots nécessaires pour te qualifier. Vous êtes un frère exemplaire.

► **Tonton chérif Mboj**

Vos conseils et vos encouragements m'ont beaucoup soutenus. Merci pour tout ce que vous fait pour moi.

► **Ramatoulaye Diallo**

Fille généreuse et pieuse, ta générosité n'a point d'égale. Notre rencontre n'a pas été le fruit du hasard, car Dieu fait les bonnes choses à la place qu'il faut. Je vous dis un grand merci ainsi qu'à toute la famille Diallo au Point E. je ne saurais jamais trouver les mots exacts pour te montrer toute ma gratitude à moins de te souhaiter une très bonne vie maritale et professionnelle.

► **Khady Ndiaye**

Rama Diallo et moi te disons merci pour tout ce que vous avez fait pour nous. Vous êtes plus qu'une sœur. Bonne continuation chère Khady.

► **Ramatoulaye Ndao, Maimouna Bâ, Fatou Ndiaye**

Pour les bons moments qu'on a pu passer ensemble à la Fac

► **Pape Amadou Ndiaye, Abou Diallo**

Vous n'avez jamais cessé de me pousser vers l'avant, sachez que je vous en serais reconnaissante.

► **Ma cousine Ndèye Adam Mboj**

Merci pour tout ce que vous avez pu endurer durant mes enquêtes.

► **Watew Faye, Adam Laurence Ndène, Mame Marième Diaw**

Vous êtes des compagnons sans relâche. Je vous adore

► **Toute ma famille à Gandiaye**

Remerciements

M. Moustapha Tamba, vous qui avez accepté d'être notre directeur de mémoire

M. Paul Almamy Diedhiou, par votre disponibilité et votre modestie vous avez suivi ce travail sans relâche.

M. Boubacar Ly, pour sa collaboration

Ainsi qu'aux autres professeurs du département de sociologie.

Omar Sankharé, fervent disciple de Senghor, merci pour tous les documents que vous avez mis à ma disposition.

Mme Bineta Sène Diouf (IFAN), pour sa collaboration

El Hadj Macodou Ndiaye (DPS), pour son soutien

Salif Sada SALL et Mme touga Sy (COUD), vous n'avez cessé de me soutenir au plan administratif

Au personnel de la mairie de Mbour particulièrement à

Pape Diatta (état-civil),

Jean-Noël Diouf (archivistes),

Edouard Diop (archivistes).

Acronymes utilisés

AOF : Afrique Occidentale Française

BFEM : Brevet de Fin d'Etude Moyen

BIT : Bureau International du Travail

CFA : Communauté Financière Africaine

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

CCF : Centre Culturel Français

DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique

ENS : Ecole Normale Supérieure

ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

ENTSS : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux spécialisés

ENDA : Environnement et développement en Afrique

IRD : Institut pour la Recherche et le Développement

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

MST : Maladie Sexuellement Transmissible

ONG : organisation Non Gouvernemental

ORSTOM : Organisation pour la Recherche Scientifique dans les Territoires d'Outre Mer

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

PSL : Paix et Salut sur Lui

SIDA : Syndrome Imuno Déficience Acquise

SDF : Sans Domicile Fixe

<u>Tableau 1</u> : répartition des enquêtés selon la localité et le genre.....	28
<u>Tableau 2</u> : répartition des mariages franco musulmans à paris entre 1949 et 1957.....	38
<u>Tableau 3</u> : répartition du nombre de mariages mixtes à Mbour de 2000 à 2003.....	42
<u>Tableau 4</u> : répartition des jeunes selon la région d'origine.....	45
<u>Tableau 5</u> : répartition des jeunes selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) des parents.....	46
<u>Tableau 6</u> : répartition des jeunes selon le niveau d'instruction.....	47
<u>Tableau 7</u> : répartition des jeunes selon la satisfaction des besoins économiques.....	48
<u>Tableau 8</u> : répartition des jeunes selon l'ancienne activité.....	49
<u>Tableau 9</u> : répartition selon le type de quartier.....	50
<u>Tableau 10</u> : répartition selon le nombre de personnes à la maison.....	50
<u>Tableau 11</u> : répartition selon les parents proches à la maison.....	51
<u>Tableau 12</u> : répartition selon la situation matrimoniale familiale.....	51
<u>Tableau 13</u> : répartition selon le type d'équipement.....	52
<u>Tableau 14</u> : répartition des conjoint (e)s sénégalais (e)s selon l'ethnie.....	53
<u>Tableau 15</u> : répartition des conjoint (es) selon la religion.....	55
<u>Tableau 16</u> : répartition des conjoints selon leurs différences.....	58
<u>Tableau 17</u> : répartition selon l'âge du conjoint (e) sénégalais (e) selon l'âge.....	59
<u>Tableau 18</u> : répartition de l'écart d'âge entre les conjoints.....	60
<u>Tableau 19</u> : répartition selon les lieux de rencontre.....	62
<u>Tableau 20</u> : répartition de la nationalité des conjoint (es) étranger (ères).....	63
<u>Tableau 21</u> : répartition des motivations selon les conjoint (es) Sénégalais (es).....	63
<u>Tableau 22</u> : répartition des mariages officialisés à la mairie de Mbour.....	67
<u>Tableau 23</u> : Répartitions des conjoint (es) Sénégalais (es) selon la réaction des parents.....	79
<u>Tableau 24</u> : répartition des conjoints (es) selon le lieu de célébration du mariage religieux.....	81
<u>Tableau 25</u> : répartitions de conjoint (es) musulmanes qui ont réussi à convertir leur conjoint(es).....	90
<u>Tableau 26</u> : répartition des conjoints (es) converties et qui pratiquent.....	91
<u>Tableau 27</u> : répartition des conjoints (es) qui ont laissé l'alcool.....	92
<u>Tableau 28</u> : répartition des conjoints selon l'écart d'âge et le temps vécu (au moment de l'enquête).....	95
<u>Tableau 29</u> : répartition des divers problèmes rencontrés par les conjoint (es) sénégalais (es).....	96
<u>Tableau 30</u> : répartition des langues adoptées.....	97
<u>Tableau 31</u> : répartition des conjoints (es) qui ont des enfants.....	98
<u>Tableau 32</u> : répartition du nombre d'enfants et le prénom qu'on leur a donné.....	98

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	4
<u>CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE</u>	5
1.1.1 Problématique.....	5
1.1.2 Objectifs de la recherche.....	8
1.1.3 Hypothèses.....	8
1.1.4 Pertinence du sujet	9
1.1.5 Le modèle théorique	10
1.1.6 La revue critique de la littérature	13
1.1.7 Définitions conceptuelles	15
<u>CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE</u>	24
1.2.1 le cadre d'étude	24
1.2.1.1. La ville de Mbour	26
1.2.1.2. Le village de Saly	27
1.2.2. La population cible.....	27
1.2.3. Echantillonnage.....	28
1.2.4. L'enquête de terrain	29
1.2.4.1. Le pré-test.....	29
1.2.4.2. L'enquête proprement dite	29
1.2.5 Les techniques de recherches	30
1.2.5.1 La phase exploratoire	30
1.2.5.1.1 La recherche documentaire	30
1.2.5.1.2 Les entretiens exploratoires.....	30
1.2.5.1.3 Les guides d'entretien	31

1.2.5.1.3.1	Le guide élaboré pour les blancs (hes)	31
1.2.5.1.3.2	Le guide élaboré pour les parents.....	31
1.2.5.1.3.3	Le guide élaboré pour les antiquaires.....	31
1.2.5.1.3.4	Le guide élaboré pour l'officier de l'état civil	31
1.2.5.1.3.5	Le guide élaboré pour les Imams	32
1.2.5.1.3.6	Le guide élaboré pour les Prêtres	32
1.2.5.1.4	L'entretien collectif	32
1.2.5.1.5	Le récit de vie ou l'histoire de vie.....	32
1.2.5.1.6	Le questionnaire	33
1.2.6	Les difficultés rencontrées	34

DEUXIEME PARTIE : LES MODALITES DU MARIAGE MIXTE..... 36

CHAPITRE I : HISTORIQUE DU PHENOMENE DU MARIAGE MIXTE..... 37

CHAPITRE II : DESCRIPTION ET ANALYSE DE LA SITUATION FAMILIALE DES JEUNES AVANT LE MARIAGE..... 44

2.2.1. La situation sociale..... 45

2.2.2 La situation économique

48

CHAPITRE III : CHOIX DU CONJOINT ET MOTIVATIONS DANS LE MARIAGE MIXTE..... 53

2.3.1 Les caractéristiques du choix du conjoint dans le couple mixte

53

2.3.1.1 l'homogamie est-elle possible dans un couple mixte ?

55

2.3.1.2 le poids de l'âge dans le choix du conjoint étranger

59

2.3.1.3 le poids de l'âge dans le choix du conjoint Sénégalais

60

2.3.1.4 Les circonstances de la rencontre

61

2.3.1.5 les pays d'origine des conjoint (es) étranger (ères).....

62

2.3.2 Les motivations du conjoint Sénégalais dans le mariage mixte

63

2.3.2.1 la motivation de l'amour

63

2.3.2.2 La motivation de l'argent

64

2.3.2.3 la motivation du voyage

65

TROISIEME PARTIE : LES SOUS- FACTEURS DU MARIAGE MIXTE	69
<u>CHAPITRE I : L'IMPACT DU TOURISME SUR LE PHENOMENE : LE CAS DES ANTIQUAIRES</u>	70
<u>CHAPITRE II : LA REACTION DES PARENTS ET LA VISION DES RELIGIONS SUR LE PHENOMENE</u>	77
3.2.1 La réaction des parents	77
3.2.2 La vision des religions.....	80
3.2.2.1 la vision de la religion chrétienne	81
3.2.2.2 la vision de la religion musulmane.....	86
<u>CHAPITRE III : DIFFICULTES ET FINALITES DANS LE MARIAGE MIXTE</u>	93
3.3.1 Les difficultés	93
3.3.2 Les finalités	99
CONCLUSION GENERALE	102
BIBLIOGRAPHIE	108
ANNEXES	
QUESTIONNAIRES	
GUIDE D'ENTRETIEN	
GLOSSAIRE * : ce signe renvoi au glossaire	



**QUESTIONNAIRE
ET
GUIDE D'ENTRETIEN**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



QUESTIONNAIRE
(CONJOINTS NOIRS ET CONJOINTES NOIRES)

I IDENTIFICATION

- Sexe : Masculin Féminin
- Quel est votre Age ? [20-25[[25-30[[30-35[[35-40[
- Quelle est votre ethnie ? Sérère Pulaar Wolof Toucouleur
Autres (préciser)
- Quelles est votre région d'origine ? Thiès Dakar Kaolack
Autres à (Préciser)
- Quelle est votre religion ? Musulmane Chrétienne Autres à (préciser)

II SITUATION FAMILIALE AVANT LE MARIAGE

- Quelle est le statut professionnel de vos parents ?
- Ouvrier Bijoutier Sculpteur Vendeurs d'objet d'art Eleveur
- Enseignant Pêcheur Mareyeur Commerçant
- Agriculteur Employé d'hôtel Hommes d'affaires Autres à (préciser)
- Quelle est votre niveau d'instruction
- Primaire Moyen Secondaire Supérieur
- Arrivez-vous à satisfaire vos besoins économiques ?
- Oui Non Ne répond pas

- Que faisiez-vous avant comme activité ?

Vendeurs d'objet d'art Employé d'hôtel Guide touristique Chômeur
autres à (préciser)

- Quelle est votre type de quartier ?

Résidentiel Populaire

- Combien y a-t-il de chambres ?

[1- 2[[2-4[[4-6[[6 et plus [

- Combien êtes-vous dans votre maison ?

[5- 10[[10-15[[15 et plus [

- Y a-t-il des parents proches à la maison ?

Si oui lesquels ? Cousin Tante Oncle Belle-sœur

Autres à préciser

- Viviez-vous dans une famille ? Monogame divorcée Polygame

- Quel type d'équipement y a-t-il à la maison ?

Electricité Meubles Ventilateur Téléphone Eau

Réfrigérateur Téléviseur Radio

III MOTIVATIONS ET ATTENTES DANS LE MARIAGE

- Quel est l'écart d'âge entre votre conjoint et vous ?

[Moins de ans 5[[5 - 10 ans [[10 ans et plus [

- Dans quelles circonstances vous êtes vous rencontrés ?

Hôtel Bar Restaurant Plage

Salle de gymnastique Discothèque Autres à (préciser)

- Qu'est ce qui a motivé votre mariage ?

Amour argent voyage

- Le mariage religieux a été célébré à :

Église mosquée

-Avez vous officialisé votre mariage ?

Oui non ne répond pas

-Avez vous réussi à convertir votre conjoint (e) ?

Oui non ne répond pas

Si oui est ce qu'il pratique ?

- A t il (elle) laissé (e) ses anciennes habitudes (alcool) ?

Oui non ne répond pas

- Connaissez vous des ami (es) qui sont allés rejoindre leur conjoint(e) ?

Oui non

- Quel est le lieu d'origine de votre conjoint (e) ?

France usa Allemagne autres à (préciser)

IV LES OSBTACLES RENCONTRES

- Quel était la réaction de vos parents ?

Favorable défavorable réticent

- Comment vivez vous votre différence de culture, de langues ?

.....
.....

- Comment êtes vous perçus par votre entourage ?

.....
.....

- Est ce qu'il (elle) est conscient (e) de la conception de la vie familiale sénégalaise?

.....
.....

- Vivez vous avec lui seulement ?

.....
.....

- Accepte -t-il (elle) de recevoir à l'improviste les membres de votre famille ?

.....
.....

- l'ambiance familiale est – elle favorable ?

.....
.....

- Depuis combien de temps vivez vous avec ensemble ?

- 1 an 2ans 3 ans 4ans 5 ans et plus

- pouvez nous dire les divers problèmes que vous avez rencontrés durant cette union ?

.....
.....

- Comment vivez vous votre religion avec lui ?

.....
.....

- Vivez vous selon sa culture ou la vôtre ?

.....
.....

- Avez vous adopté une langue commune ? Laquelle ?

Wolof français autres à préciser

- Avec vous des enfants ?

Oui non

Si oui combien ? 1 2 3

- Quels prénoms vous lui (leur) avez donné(s) ?

.....

- Avez vous déjà choisi la religion qu'il aura

Oui non il choisira lui même

- Pensez vous qu'un mariage mixte peut durer ?

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

GUIDE D'ENTRETIEN (Blanc « he »)

Thème 1 : l'attraction envers ton conjoint

Thème 2 : Les préjugés raciaux dans un couple mixte

Thème 3: Différence culturelle et incompréhension dans un couple mixte

Thème 4 : Echec et réussite d'un mariage mixte

Thème 5 : Rapport belle famille et conjoint

Thème 6 : Les difficultés religieuses, familiales

Thème 7 : le mariage mixte et ses finalités

GUIDE D'ENTRETIEN (Parents)

Thème 1 : Mariages mixtes à Mbour

Thème 2 : la valorisation du mariage mixte à Mbour

Thème 3 : rapport avec votre gendre (bru)

Thème 4 : Obligation de se plier à la volonté de son enfant

Thème 5 : Avantages tirés de ce mariage

Thème 6 : Raison de l'exigence de la conversion du conjoint

Thème 7: le mariage mixte et ses finalités

GUIDE D'ENTRETIEN (Antiquaires)

Thème 1 : Les mariages mixtes à Mbour

Thème 2 : tentatives de rencontre

Thème 3 : les raisons de ce métier

Thème 4 : les mutations physiques

Thème 5 : le point de vue de votre entourage

Thème 6 : Les rapports entre touristes et antiquaires

Thème 7 : les finalités de ces rapports

Thème 8 : Le mariage mixte et ses finalités

GUIDE D'ENTRETIEN (Officier d'état civil)

Thème 1 : Les mariages mixtes à Mbour

Thème 2 : les formalités du mariage mixte

Thème 3 : les mariages mixtes célébrés clandestinement

Thème 4 : le mariage et ses finalités

Thème 5 : les raisons du mariage mixte

Thème 6 : le tourisme face à ce phénomène

GUIDE D'ENTRETIEN (Imam)

Thème 1 : Les mariages mixtes à Mbour

Thème 2 : les formalités et la vision de la religion sur le phénomène

Thème 3 : La célébration du mariage

Thème 4 : Le mariage mixte et ses finalités

Thème 5 : les raisons du mariage mixte

Thème 6 : Le tourisme face à ce phénomène

GUIDE D'ENTRETIEN (Curé)

Thème 1 : Les mariages mixtes à Mbour

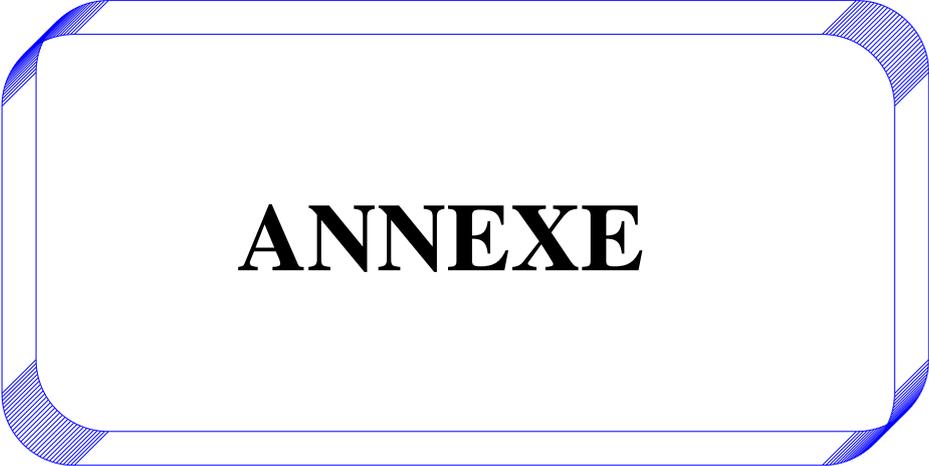
Thème 2 : les formalités et la vision de la religion sur le phénomène

Thème 3 : La célébration du mariage

Thème 4 : Le mariage mixte et ses finalités

Thème 5 : Les raisons du mariage mixte

Thème 6 : le tourisme face à ce phénomène



ANNEXE

Consulat Général de France à Dakar : République Française

Certificat de capacité à mariage

Nous, officier de l'état civil par délégation du consul général de France à Dakar, déclarons qu'il résultent des prières qui nous ont été produites :

- 1) Que Monsieur X né leà
Profession.....
Demeurant à
Qui se propose de contracter mariage avec
Mademoiselle Y
Né le..... à.....
Profession Est française
- 2) Qu'il à été procédé du au à la
publication du mariage exigé par la loi française
- 3) Q'aucune opposition n'a été formé et que toutes les formalités ont été accomplies
- 4) Qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun empêchement légal à l'union projetée
- 5) Que le futur conjoint remplit les conditions de fond exigées par la loi française pour contracter mariage

Déclarons, en outre, que conformément aux dispositions des articles 170 et 146-1 du code civil, le mariage entre français et entre français et étranger, contractait en pays étranger, sera valable.

- S'il a été célébré dans les formes usitées dans ledit pays
- Si le conjoint français a personnellement comparu lors de la célébration,
- Et si les conditions de fond prévues par la loi personnelle du conjoint étranger qui permettent la célébration de cette union, ne sont pas contraires à l'ordre public français.

Fait à Dakar, le.....

Le Consul Général de France à Dakar

Consulat Général de France à Dakar
N°....

Dakar, le.....

**Consulat Général de France à Dakar : A Monsieur l'officier de
l'état civil de Mbour : centre principal de Mbour**

Le consul général de France à Dakar présente ses compliments à Monsieur l'officier de l'état de civil de Mbour et à l'honneur de lui faire parvenir sous ce pli le certificat de capacité en mariage relatif à l'union projetée entre :

Monsieur X et Madame Y

Il le prie également de bien vouloir lui faire parvenir au frais des intéressés, pour transcription, une expédition de l'acte de Mariage, dès que celui ci aura été célébré et d'inviter l'époux à se présenter à ce consulat Général afin de procéder à l'établissement où à la mise à jour de son immatriculation

Consulat Général de France à Dakar

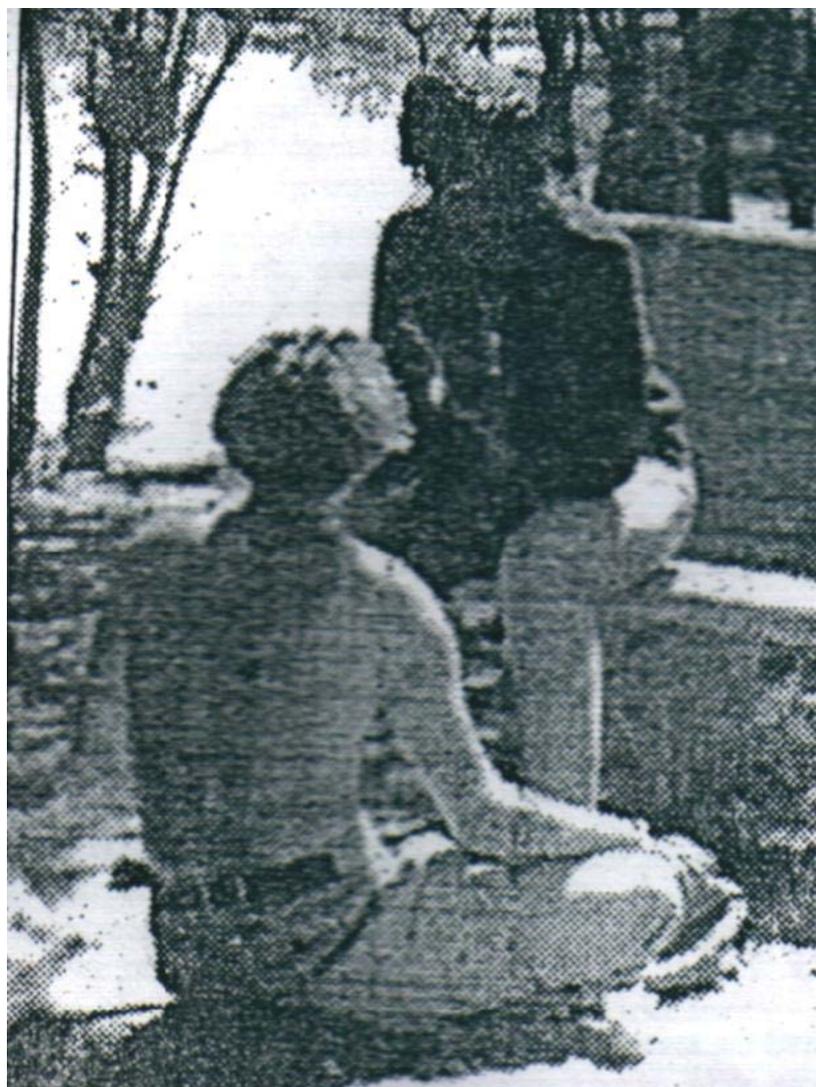
MBOUR : MARIAGE MIXTE



Entre le cœur et la raison

Le Matin 05 Janvier 1997

CHERCHE TOURISTE A EPOUSER



Rencontre de vacances et peut-être mariage de demain

Walf / 30 Août 1997

RENCONTRE DANS UN HOTEL



Possibilité de mariage

Clip Art Gallery (Couple N° 81)

REALISATION D'UN REVE



Mariage mixte

Clip Art Gallery (Couple N° 104)



GLOSSAIRE

Background : mot anglais souvent utilisé en français pour désigner le passé social, économique d'un individu.

Fraw : mot allemand, employé par les jeunes pour désigner la femme (Sénégalaise comme étrangère).

Génération boul falé : Ce terme est né avec les rappers PBS, puis repris par le lutteur Tyson. Au delà de la signification du terme : « je m'en foutisme », il véhicule une nouvelle philosophie des jeunes qui émergent avec ses propres références.

Gorgui : signifie littéralement en wolof vieil homme.

Gueen Het : mot wolof qui signifie celui qui a trahi sa patrie.

Gnag : mot utilisé par les Sénégalais pour désigner les habitants des autres pays africains, exemple les Gabonais Ivoiriens, etc.

Kaw : mot employé par les jeunes pour désigner le fait de vouloir aller à l'étranger.

Lakk- Kat : mot wolof qui désigne une personne appartenant à une ethnie.

Téranga : mot wolof qui désigne hospitalité.

Toubab : désigne une personne appartenant à la race blanche. Ce mot, apparu pendant l'époque coloniale, est une expression que les indigènes avaient donnée aux colons.

Tougal : mot wolof qui désigne les pays occidentaux.

Youz : mot employé également par les jeunes pour désigner les Etats-Unis.

RESUME DU TEXTE

Le mariage, qui est une institution sociale, a subi des évolutions au sein de la société, évolution marquée par la colonisation, l'école et l'urbanisme. Dans la société traditionnelle sénégalaise le système matrimonial était dominé par l'endogamie qui consistait à épouser dans son milieu d'origine. Mais avec le libre choix du conjoint, les jeunes ont fait volte face à la tradition. Ceci fait avec la mondialisation, les populations des différentes races, des différentes ethnies, des différents continents nouent des relations matrimoniales entre eux, et le mariage mixte s'installe de manière prépondérante. Il faut préciser que le phénomène du mariage mixte s'est manifesté d'abord dans les plantations de coton où il y'avait des contacts permanents entre le colon et ses esclaves. Il y'en a eu également pendant l'entre deux guerres en Afrique noire, aux temps où régnait le colonialisme. A cette époque, les rapports entre Blancs et Noirs étaient tabous ou relevaient du dominant dominé ; et que toute union entre les deux races était strictement interdite ou blâmée. En Afrique, particulièrement en Algérie, il y'avait aussi des mariages mixtes franco-musulmans qui étaient considérées comme des curiosités romanesques. Au Sénégal, pendant l'époque coloniale, le phénomène des couples mixtes s'est manifesté dans l'ex- capitale de l'A.O.F et du Sénégal. De même dans les années 60 et 70, il y avait des mariages mixtes dans le rang des étudiants immigrés en Occident, parmi ces étudiants on peut citer Léopold Sédar Senghor, Ousmane Socé Diop, Cheikh Anta Diop, Abdoulaye Wade etc.... Ces mariages pourraient être appréhendés dans la problématique de la mobilité sociale et politique. Mais avec la nouvelle génération, le mariage mixte a pris d'autres formes, surtout au niveau de la Petite Côte. Le mariage mixte à Mbour reste une particularité car le nombre s'accroît de manière considérable. Entre 2000 et 2003, nous avons eu un total de 264 mariages mixtes sur un total de 1505 soit environ 17.54 % des mariages et cela n'est la face émergée de l'iceberg car il y'a des unions mixtes célébrées clandestinement. Le mariage mixte est accentué par le tourisme qui est un générateur d'emploi. Les jeunes touchés pour la plupart par le chômage émigrent vers d'autres lieux et la ville de MBOUR en est un point privilégié. La ville de MBOUR a deux ressources potentielles qui sont la pêche et le tourisme. Les jeunes qui auront choisi le milieu touristique seront en contact permanent avec les touristes et si l'occasion se présente de nouer une quelconque relation matrimoniale. Hormis le problème du chômage, le mariage mixte à MBOUR a aussi autre signification. Piqués par le syndrome de l' « ailleurs », les jeunes, filles comme garçons s'engagent avec des Pépé et des Mémé pour pouvoir voyager et avoir des papiers, étant donné que le processus pour accéder à l' « ailleurs » est difficile et peut durer des années. Par ailleurs, le conjoint ou la conjointe étrangère il trouve également son compte. Car ils ne sont plus regardés par la tranche d'âge de leur pays d'origine. Les parents ont aussi leur part de responsabilité dans le mariage mixte. Si les parents fustigent l'attitude de leurs enfants à vouloir épouser un (e) Toubab dans les temps d'antan cela n'est plus le cas car ils voient que leur situations s'améliorent. Ces parents exigent aussi la conversion du futur époux si la fille est musulmane. Car la religion musulmane n'autorise pas le mariage d'une musulmane et d'un non musulman (appartenant aux religions révélées judaïsme, christianisme). En revanche, la religion chrétienne n'interdit pas le mariage mixte mais le fustige car elle n'y gagne rien. Il faut préciser que ces mariages ne peuvent pas aller sans difficulté car chacun des conjoints garde son héritage culturel qu'il porte comme un fardeau. Et les finalités de ces mariages dépendent de la motivation dès le départ. Ceux qui se marient pour le voyage et l'argent n'y resteront le temps de régler leurs problèmes et ceux qui se marient par amour y resteront peut être à vie.

INTRODUCTION GENERALE

Le mariage est une institution sociale qui assure la perpétuation des groupes. Les hommes n'ont jamais laissé les unions se faire à la seule initiative des individus. Toutes les sociétés connaissent des règles très strictes, écrites ou non écrites, en ce qui concerne le mariage définissant en particulier les systèmes de parenté et formulant des impératifs ou des interdits quant au groupe, ou aux membres des groupes dans lesquels ou avec lesquels il est possible ou non de contracter une alliance¹.

Le mariage fonctionnait par le poids de la tradition qui avait instauré la régulation sociale qui n'était jamais remise en question, renforcé par le système des rapports inter-individuels et l'accord total et profond de tous les membres de la collectivité sur les choses essentielles de la vie².

Les changements permanents de la société moderne ont pris le dessus sur le poids de la tradition. Ceci fait que tout ce qui caractérisait la société traditionnelle a pu être bouleversé dont le plus marquant est le mariage. Il y avait des isolats matrimoniaux endogamiques au sein des collectivités locales, les gens choisissant leur conjoint à l'intérieur de la société locale.

Mais avec le libre choix du conjoint, cette situation a tendance à disparaître. L'individualisme né de l'urbanisme a enlevé au mariage toute sa signification d'antan. Cette institution n'est plus conçue pour agrandir les familles, et qui en principe doit durer toute une vie mais devient maintenant un « contrat à durée déterminée ». Ce changement matrimonial a vu naître les mariages mixtes définis comme étant un mariage entre un(e) blanc(he) et un(e) noir(e) ; mais il faut préciser que la signification et les interprétations du mariage mixte diffèrent d'un auteur à un autre.

L'étude du mariage mixte reste absente dans la sociologie de la famille. En France, les mariages mixtes ont été et sont encore le plus souvent étudiés dans le cadre de la

¹ Alain Girard, *le choix du conjoint. Une enquête psychologique en France*, INED, travaux et documents, cahiers n° 70, p 18.

² Henry Mendras, *Eléments de sociologie*, Armand colin, Paris, 1975, p137.

sociologie de l'immigration parce qu'ils émergent d'abord comme sujet de préoccupation au sein du régime colonial : les unions mixtes qui étaient devenues déjà une mesure de l'assimilation à la notion des populations colonisées. Le thème de la mixité était présent bien avant dans la littérature romantique et orientalisante, où le discours des conquérants exaltait ces côtés « exotique et érotique ». Dans les romans, le thème s'atténue à partir de la première guerre mondiale, le discours des colons devient davantage démographique et juridique. La tendance est d'affirmer la pré-éminence du droit français avec le complexe de supériorité du peuple conquérant sur le complexe d'infériorité du peuple vaincu³.

En Afrique, l'étude du mariage mixte s'est davantage accentuée en Algérie et au Sénégal.

En Algérie, dès la colonisation on trouve l'expression « mariage mixte » dans une littérature parfois en prise avec une pratique avérée, mais surtout au vu des petits chiffres fantasmés. Selon Camille Kehl⁴, ces mariages trouvent leurs explications dans leur connaissance souvent approfondie de notre langue qui les a rapprochés du français.

Au Sénégal, en particulier, les rares études sur le métissage s'articulent essentiellement sur les problèmes d'intégration et d'assimilation. Les études sur les mariages mixtes au Sénégal étaient plus axées sur les différences culturelles, autrement sur la mixité culturelle, que sur la mixité matrimoniale. Le mariage mixte était pratiqué par une certaine frange de la population. Cette frange était les intellectuels qui allaient poursuivre leurs études en Occident et qui revenaient souvent avec une femme blanche. A Saint- Louis, il y en avait également avec « les mariages à la coutume du pays ».

Ces différents mariages mixtes ont eu lieu pendant la période coloniale. Maintenant, avec la nouvelle génération le mariage mixte revêt une autre connotation pour les jeunes. L'institution matrimoniale, jalonnée par les facteurs que sont la crise économique, l'accès difficile à l'emploi, la recherche de prestige du bien être, l'urbanisation, reste relativement modifié. Ce changement a pour résultat « la transition de la nuptialité », c'est-à-dire que les jeunes sénégalais adoptent des comportements différents de ceux de leurs aînés.

³ Gabrielle Varro, *Sociologie de la mixité*, éditions Belin, Paris, 2003, p 76.

⁴ Camille Kehl, *les mariages mixtes algériens*, in *Annales juridiques, politiques économiques et sociales*, Alger, 1956, p 6.

Le mariage est un régulateur de comportements sociaux qui se font jour en particulier dans les sociétés urbaines⁵. De ce fait, le mariage mixte est un symptôme d'urbanité, il est devenu synonyme d'une certaine modernité. Cette modernité a fait que les règles générales du mariage sont banalisées au profit d'une opportunité matérialiste. C'est la raison pour laquelle, on assiste à un nouveau type de mariage mixte émergent à Mbour considéré comme des mariages stratégiques de sortie de crise. Les statistiques⁶ le montrent, les populations le vivent.

C'est pourquoi, cette étude nous permettra de voir les réactions de la jeunesse face au phénomène de la crise de l'emploi. Ce document est composé de trois parties.

La première partie concerne la présentation du cadre théorique et méthodologique. Cette partie comprend deux chapitres : le chapitre premier expose la problématique, les hypothèses, les objectifs...le second chapitre traite de la manière dont la méthodologie a été faite.

La deuxième partie intitulée *les modalités du mariage mixte* comporte trois chapitres : *l'historique des mariages mixtes, la situation familiale des jeunes avant le mariage* et enfin *le choix du conjoint et les motivations dans le mariage mixte*. Cette deuxième partie nous a permis de comprendre pourquoi les jeunes désirent tant se métisser.

La troisième partie traite *des sous facteurs du mariage mixte*. Elle est structurée en trois chapitres. Le premier chapitre de cette partie montre *le rapport tourisme/emploi*, mais aussi l'influence qu'a le mariage mixte sur les autres jeunes surtout les « antiquaires ». Le deuxième chapitre révèle *la réaction des parents* et la vision des religions, et le troisième chapitre parle *des difficultés et des finalités*.

La deuxième partie nous a permis de vérifier nos hypothèses et la troisième d'atteindre les objectifs visés.

⁵ Agnès Adjagbo, Philippe Antoine, *Le Sénégal face au défi démographique*, la société sénégalaise entre le local et le global, éditions Kharthala, Paris, p532.

⁶ Cf. Tableau 3

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE
ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1.1.1. Problématique

Parmi tous les rites qui jalonnent le cours de la vie humaine le mariage revêt une importance particulière sur le plan individuel, biologique et social⁷.

C'est l'une des institutions qui a subi le plus de changement au sein de la société.

Il faut se rappeler qu'on assiste à une évolution du mariage, le mariage au Sénégal est passé par différents stades en ce qui concerne le choix du conjoint.

De l'endogamie, on est passé à l'exogamie, même si la première était et est toujours l'alliance matrimoniale par excellence.

La présence européenne avec la colonisation, l'urbanisation, la nouvelle institution qu'est l'école constituent les pièces maîtresses du changement matrimonial, et cela a transformé les relations humaines. Dans les années 50 et 60, on a vu s'épanouir le libre choix du conjoint. Les études, de Jacqueline Vu Tien Khang et André Savin⁸, ont montré que le choix du conjoint se manifeste par divers aspects. Le choix du conjoint le plus évident est de nature géographique. Pour eux, la nature géographique n'est pas la seule possibilité, il y a les possibilités communicationnelles (via Internet) et celles liées au développement technologique dont dépendent les moyens de transports. Il y a aussi les rassemblements favorisés par des contraintes économiques (comme le tourisme qui crée des emplois) et des occasions de rencontre avec les migrations.

Ces migrations ont permis l'interpénétration des peuples des différents continents, des différentes races, et des différentes ethnies. Ces contacts ont favorisé les mariages exogamiques.

Dans le cadre de ces mariages s'inscrivent les mariages inter-raciaux ou interculturels ou mariages mixtes. Les appellations, les définitions, et les interprétations de la notion de *mariage mixte* différent d'un auteur à un autre.

Le phénomène de mariage mixte s'est manifesté d'abord dans les plantations de coton où il y avait des contacts permanents entre le colon et ses esclaves. Mais aussi la

⁷ Alain Girard, op. Cit. p 15.

⁸ Jacqueline Vu Tien khang, André Savin, *choix du conjoint et patrimoine génétique : étude de quatre villages du pays de Sault de 1740 à nos jours*, éditions du CNRS, Paris, 1977.

colonisation, qui au début de ce siècle a inauguré l'époque actuelle, a profondément marqué les pays dans tous les domaines dont celui du peuplement⁹.

Albert Memmi¹⁰, décrivant la psychologie des colonisés en face de leurs maîtres, montre que la première tentative du colonisé est de changer de condition en changeant de peau. Un modèle tentateur et tout proche s'offre et s'impose à lui, précisément celui du colonisateur. Celui-ci ne souffre d'aucune de ses carences, il a tous les droits, jouit de tous les biens et bénéfices de tous les prestiges, il dispose des richesses et des honneurs, de la technique et de l'autorité. Il est enfin l'autre terme de la comparaison qui écrase le colonisé et le maintient dans la servitude. L'ambition première du colonisé sera d'égaliser ce modèle prestigieux, de lui ressembler jusqu'à disparaître en lui. Un produit fabriqué par le colonisateur, une parole donnée par lui, sont reçus avec confiance. Ses moeurs, ses vêtements, sa nourriture, son architecture, sont étroitement copiés, fussent-ils inadaptés. Le mariage mixte est le terme extrême de cet élan chez les plus audacieux. De ce fait, les Sénégalais, grands voyageurs, ne pouvaient pas échapper à cette tentative. Dans les années 60 et 70, la plupart des étudiants émigrés, en Occident, contractaient des mariages mixtes pour des raisons socio- politiques.

Aujourd'hui, avec le tourisme en expansion et l'appel à la consommation de luxe on assiste à la recrudescence d'un nouveau type de mariage mixte dans la petite côte. La particularité de ces mariages mixtes est que les jeunes, filles comme garçons, nouent des relations matrimoniales avec des Blancs ou des Blanches d'un âge assez avancé.

Le nombre des mariages mixtes s'amplifie de plus en plus à Mbour (commune de Mbour et village de Saly). Dans la période de 2002 à 2003, on a eu un total de 149 mariages mixtes sur un nombre total de mariages de 794, soit environ 18,76% des mariages, alors que dans la période précédente, de 2000 à 2001, on avait eu 115 mariages mixtes sur un nombre total de 711, soit environ 16,17%.

Ces chiffres constituent le nombre de mariages mixtes que nous avons déjà défini comme étant une union entre un(e) sénégalais(e) et un(e) blanc (he). Ce nombre impressionnant de

⁹ Abdoulaye Bara Diop, *la société wolof, traditions et changements. Les systèmes d'inégalités de domination*, édition Karthala, Paris, 1981, p 21.

¹⁰ Albert Memmi, *portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Jean Jacques Pauvert éditeur, Paris, 1966,

mariages mixtes suscite des interrogations sur la formation des couples. Cela n'est que la face émergée de l'iceberg, car il y a des unions libres mixtes célébrées clandestinement.

Les mariages mixtes ne semblent plus déranger au niveau de la population car plus la société est habituée à voir des étrangers moins ce type de mariage posera des problèmes. Aujourd'hui, il pose moins de difficultés que lorsque les étudiants émigrés étaient en Europe au lendemain des indépendances. Cependant ces derniers ont rencontré moins de problèmes que les tirailleurs Sénégalais. En effet, ces deux générations, qui contractaient ces mariages, étaient taxées de « gueen het* ».

Les jeunes, même s'ils transgressent les règles des sociétés d'une manière générale, ne sont pratiquement pas confrontés aux problèmes de la mixité car selon eux cette dernière est à la mode. Mais que cherchent-ils à vouloir créer une union mixte débouchant sur un métissage? Quelles sont les perspectives visées? Et quelles en sont les finalités?

Les touristes, qui viennent au Sénégal, préfèrent s'unir avec des jeunes ce qui fait qu'il y a un écart d'âge considérable entre les époux. Pourquoi un tel choix? Ces unions n'épargnent pas la gent féminine qui a fait une entrée fulgurante dans ledit phénomène, contrairement à l'époque coloniale où la plupart des mariages mixtes étaient contractés par des hommes. Ces unions mixtes ne causeront-elles pas un problème de genre dans la mesure où les contraintes socio-religieuses sont plus pesantes sur les femmes que sur les hommes? La physionomie du garçon (coiffures rasta, muscles bien développés) joue-t-elle une grande importance pour les blanches?

Telles sont les questions que nous nous sommes posées à l'issue de l'élaboration de notre problématique qui, rappelons-le, s'articule autour du mariage mixte. Pour une meilleure appréhension de ces questions esquissées, l'idée de décliner les objectifs de notre recherche s'avère nécessaire.

1.1.2 Objectifs de la recherche

L'**objectif général** est de décrire la dynamique et d'expliquer les raisons de ces mariages mixtes au sein de la population Mbouroise.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ▶ décrire la situation familiale des jeunes ou leur « background* ». »
- ▶ analyser la réaction des parents vis à vis de ces mariages mixtes.
- ▶ évoquer les mutations sociales engendrées par ces mariages mixtes au sein de la population.
- ▶ expliquer les rapports entre tourisme et emploi
- ▶ voir les motivations des différents conjoints, sénégalais et étrangers
- ▶ dégager les attentes du ou de la conjoint(e) sénégalais(e) dans ce mariage.

Pour mener à bien notre étude sur ce phénomène, nous nous proposons un certain nombre d'hypothèses que l'enquête de terrain tentera d'infirmer ou de confirmer.

1.1.3. Hypothèses

Ainsi notre **hypothèse principale**, qui est le condensé des hypothèses secondaires que nous verrons ci- dessous, est la suivante :

▶ La conjoncture économique et sociale, combinée à l'influence touristique fait qu'on assiste à l'émergence et à la recrudescence des mariages mixtes.

Les hypothèses secondaires, que nous déduisons de cette hypothèse principale, sont les suivantes :

- ▶ Le chômage endémique encourage ces jeunes à contracter des mariages avec des étrangers sans prendre en considération l'âge et la catégorie sociale du conjoint ou de la conjointe.
- ▶ Les contacts sociaux entre Européens et Sénégalais dans le même espace touristique favorisent l'émergence des unions mixtes.
- ▶ Les mariages mixtes à Mbour constituent des mariages « d'intérêts mutuels » aussi bien pour le (ou la) conjoint(e) noir(e) que pour le (ou la) conjoint(e) blanc (he).

1.1.4. Pertinence du sujet

S'il y a au Sénégal des zones où le tourisme s'installe de manière prépondérante, le département de Mbour ne sera pas en bas de l'échelle.

Le département de Mbour (Mbour ville, village de Saly) et le tourisme sont deux éléments indissociables ; il faut signaler que le tourisme a beaucoup apporté au développement économique de Mbour. Néanmoins, il s'est accompagné de mutations sociales au sein de la population, amenant des besoins nouveaux à satisfaire, besoins exigés par la société de consommation. Le mariage mixte à Mbour fait partie des effets du tourisme. Mbour n'est pas la seule zone où ces mariages émergent mais avec son ampleur, il y a de quoi se poser des questions sur ce phénomène.

Ces unions, on en voit de tous les âges, la différence d'âge qui existe entre les conjoints, nous a poussée à appréhender la face cachée de ces mariages.

La ville de Mbour est une zone attractive de par la pêche qui y est une activité principale autant que le tourisme. C'est la raison pour laquelle, il y a un exode rural régional car beaucoup de jeunes quittent leur village, leur région natale en direction de Mbour, pour chercher du travail (et si l'occasion se présente nouer une quelconque union avec un(e) toubab.)

Les portes de l'emploi leur étant hermétiquement fermées, certains jeunes n'hésitent pas à utiliser la stratégie du mariage mixte pour sortir de la pauvreté, du chômage et « réussir au crépuscule de leur vie » comme le dit le politologue Babacar Justin Ndiaye. Le mariage mixte apparaît souvent comme un mariage à part ou, du moins, il attire l'attention, se présente comme une entorse à la règle commune de formation des mariages. C'est dans cette optique que nous est venue l'idée d'étudier le phénomène dans toutes ces dimensions. Pour ce faire le « choix » d'un cadre théorique nous permettant de lire ce phénomène nous semble opportun

1.1.5. Le modèle théorique

Les études sur le mariage, sur la famille ont été abordées différemment par certaines théories classiques comme contemporaines. Les théories classiques s'ils sont considérés aujourd'hui comme désuète reste en grande partie le mérite d'ouvrir de larges champs d'investigations à la recherche anthropologique et sociologique.

C'est ainsi que l'étude du mariage a été appréhendée par l'évolutionnisme sur l'étude des systèmes de parenté et d'alliance avec les contributions de Morgan et de Mac Lennan. L'étude de parenté a débouché sur plusieurs thèmes dont l'étude du mariage et de la sélection, plus ou moins réglementée, du conjoint et l'étude des termes de parenté, c'est-à-dire la façon dont les parents ou alliés se désignent entre eux. Ce sont ces deux thèmes qui ont retenu l'attention des évolutionnistes.

La théorie contemporaine soutient que le mariage crée une nouvelle famille, alors que, dans le passé, la famille précédait et survivait au mariage. Le thème des systèmes de parenté sera également repris par le structuralisme de Claude Lévi-Strauss qui privilégie la nécessité de l'alliance par la règle de l'exogamie. Il faut préciser que l'exogamie constitue le thème central de son œuvre, par l'étude des différentes formes de mariage dans les sociétés de petites dimensions où les structures de la parenté sont dites « élémentaires » ou « archaïques » où « la satisfaction des besoins économiques repose entièrement sur la société conjugale et sur la division du travail entre sexes¹¹ ». Cette exogamie permet de distinguer les conjoints avec qui le mariage est possible ou prohibés. Pour lui c'est en échangeant les femmes entre les clans ou lignages que la communication sociale s'établit, l'échange par lequel le groupe **A** donne une femme au groupe **B**, qui à terme lui fournira à son tour une femme, puis les formes d'échange généralisé, suivant lequel le groupe le groupe **A** donne une femme au groupe **B**, lequel donne à **C**, qui à son tour peut en donner à **D**, **A** récupérant une femme à la fin de l'opération¹².

¹¹ Claude Lévi-Strauss, *les structures élémentaires de la parenté*, mouton/ la haye, Paris, 1949, p 39.

¹² Jacques Lombard, *Introduction à l'ethnologie*, Armand colin, paris, 1994, p143.

Ce sont là quelques théories qui ont pu aborder le mariage. Pour donner une théorie à notre étude du mariage mixte qui est un cas particulier, nous avons adopté la sociologie compréhensive de Max Weber (1864-1920). Dès le début du XX^e siècle, Max Weber avait fondé sa sociologie compréhensive (*verstehenden soziologie*).

Il entend par sociologie, une science qui se propose de comprendre par l'interprétation, l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets. Il entend par « activité » un comportement humain (...) quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité « sociale », l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement.

Selon Max Weber¹³, la sociologie est une science compréhensive et explicative. Il faut d'abord comprendre et expliquer l'action des hommes ainsi que les valeurs dont ces derniers se sont dotées, comprendre et interpréter l'action sociale, tel doit être la première démarche sociologique. La compréhension vise à reconstruire le sens que les individus assignent à leurs actions. Donc l'auteur ne considère pas les phénomènes sociaux comme la simple expression de causes extérieures qui s'imposent aux hommes.

Contrairement à Durkheim, qui considère le fait social comme *une manière d'agir, de penser, ou de sentir qui existent en dehors des consciences individuelles et qui s'imposent à elles*¹⁴, Weber ne substantialise pas la société pour l'ériger en une réalité supérieure. L'activité sociale est le produit des décisions prises par des individus qui donnent eux-mêmes un sens à leurs actions.

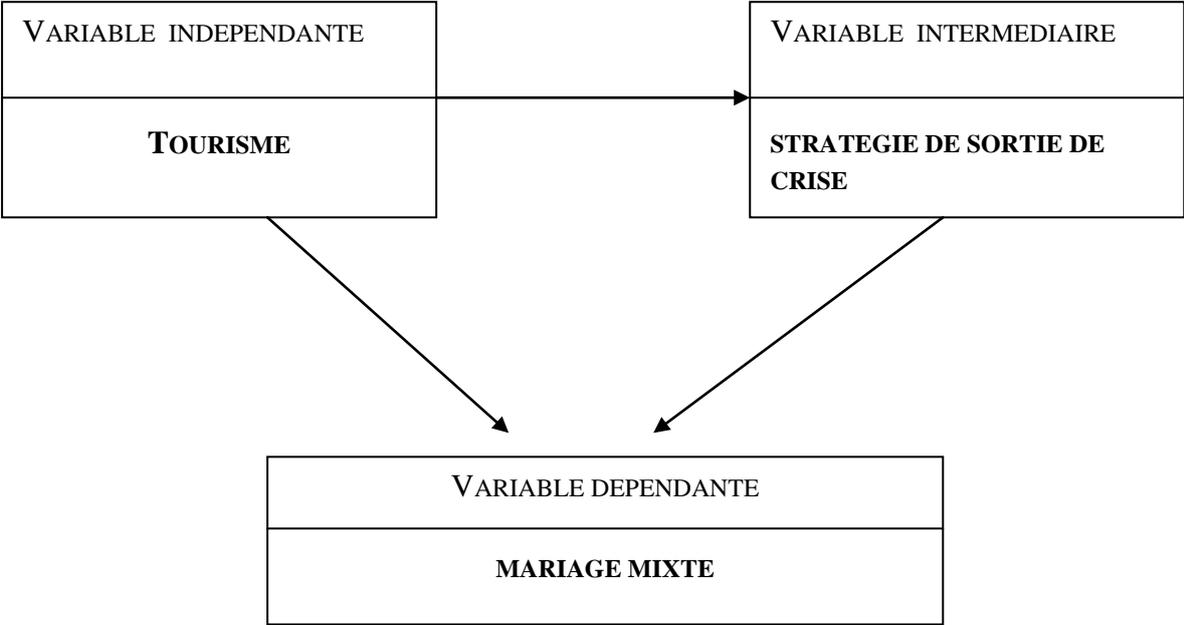
L'explication consiste à percevoir l'effet d'une action A sur une action B, à lier les actions sociales par des chaînes de causalité. A suivre ces enchaînements, l'on perçoit vite qu'aucun individu n'est maître des conséquences provoquées par ces actions.

¹³ Michel Lallement, *histoire des idées sociologiques des origines à Weber*, éditions Nathan, Paris, 2000, pp 88 - 190.

¹⁴ Emile Durkheim, *les règles de la méthode sociologique*, PUF, 10^e édition, Paris, 1947, p 5.

Par ailleurs, il ne sera pas de notre devoir de juger mais de comprendre et d'expliquer les actions des jeunes. On essayera d'expliquer la chaîne de causalité des différentes variables ci dessous

Schéma de la chaîne de causalité



1.1.6 La revue critique de la littérature

Vu la rareté du thème concernant les mariages inter-culturels, on a pu retrouver deux ouvrages dans la littérature sénégalaise, et un en anthropologie. Il s'agit de un chant écarlate, ô pays mon beau peuple et les structures élémentaires de la parenté.

Un chant écarlate¹⁵ est un ouvrage qui met en exergue les valeurs d'identité dans un couple mixte. Partant d'un problème culturel, l'auteur affirme que le blanc est responsable et prend sa décision alors que l'Africain n'est jamais majeur devant ses parents. L'Africain est toujours téléguidé ou influencé par sa famille, sa communauté, son entourage.

On constate une influence senghorienne sur Mariama Bâ car pour que le monde avance, il faut traverser les barrières raciales. Ce qui nous fait penser au slogan du « **rendez-vous du donner et du recevoir** » toujours prôné par Léopold Sédar Senghor. Selon l'auteur, le conjoint noir s'est enraciné mais n'a pas accepté l'ouverture, alors que la conjointe blanche a accepté l'ouverture en quittant son pays, ses parents, sa patrie pour son mari. On constate que l'auteur privilégie la déparition des préjugés, des incompréhensions dans un couple mixte qui font parties intégrantes de notre héritage culturel que chacun de nous porte comme une richesse ou un fardeau. Mais elle n'a pas insistée sur les défauts de la femme, car elle s'arrange toujours pour ne pas noircir la femme.

De ce fait, les problèmes dans un couple mixte sont divers et complexes.

Ô pays mon beau peuple !¹⁶ est un ouvrage qui s'inscrit dans la même perspective que chant écarlate de Mariama Bâ. En effet l'auteur y développe aussi le thème de l'ouverture et de l'enracinement évoqué comme nous venons de le souligner par Mariama Bâ et Léopold Sédar Senghor. Il souligne qu'on peut bien s'ouvrir aux autres tout en s'enracinant. Dans cet ouvrage le conjoint noir s'est assimilé aux modes de pensée, aux réactions des blancs, tout en ayant conservé au plus profond de lui l'héritage de son « beau peuple ». La conjointe blanche, de sa part, avait intégré et était allée jusqu'au bout de ses efforts pour connaître la société et les coutumes de son mari.

¹⁵ Mariama Bâ, *un chant écarlate*, Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar, 1981.

¹⁶ Ousmane Sembène, *ô pays mon beau peuple !* Presses pocket, Paris, 1957.

Dans cet ouvrage, l'auteur montre comment un couple mixte peut vivre en harmonie au-delà des préjugés et des incompréhensions de la population d'accueil. Mais, il faut préciser que l'auteur n'a pas soulevé les risques d'aliénation qui peuvent survenir en voulant trop s'ouvrir.

Contrairement, au point de vue des romanciers, on remarque que ces derniers n'ont pas la même vision du phénomène des mariages inter-culturels avec les anthropologues.

Les structures élémentaires de la parenté¹⁷ est une thèse qui montre l'importance du mariage comme constitutif de l'alliance entre les groupes, alliance sans laquelle aucune assistance, aucune aide n'est possible dans les systèmes où la protection sociale reste affaire du groupe familial. C'est en échangeant des femmes entre les clans ou lignages que la communication sociale s'établit et l'auteur rappelle la nécessité de l'exogamie, c'est à dire du mariage en dehors du groupe de parenté.

On remarque que dans cet ouvrage, l'auteur considère que les mariages inter-culturels permettent l'intégration des différents groupes. Mais, il n'a pas souligné les divers problèmes qui peuvent survenir au contact de deux groupes différents.

De ce fait, à l'opposé des auteurs déjà cités, nous entendons étudier le phénomène du mariage mixte actuel sous un autre angle : celui de la motivation des conjoints et conjointes sénégalais (es) surtout.

Le choix de ces différents ouvrages, nous a permis de saisir les problèmes rencontrés dans un couple mixte : incompréhensions, préjugés. Il nous a permis aussi de savoir que le métissage peut-être une source d'intégration, de fusion entre les groupes

¹⁷ Claude Lévi -Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, op. Cit.

1.1.6. Définitions conceptuelles

Le concept est en quelque sorte « une représentation générale » qui met en évidence un aspect de la réalité ; c'est une médiation entre le réel et le général. Le concept a un caractère abstrait et universel¹⁸.

Madeleine Grawitz¹⁹ souligne que *le concept organise la réalité en retenant les caractères significatifs des phénomènes. Il exerce un premier tri au milieu du flot d'impression qui assaille le chercheur. Le concept a pour mission de guider la recherche, en lui procurant un point de vue. En tant qu'outil, il fournit non seulement un point de départ, mais également un moyen de désigner par abstraction et d'imaginer ce qui n'est pas directement perceptible.*

C'est ainsi que nous nous proposons un certain nombre de concepts que nous tenterons de définir ci dessous.

Le mot mariage vient du latin « maritare » qui signifie « unir des arbres à la vigne » et « donner en mariage. »²⁰

Il est difficile de trouver une définition universelle du mariage. Chaque société a sa façon d'appréhender le concept de mariage. Pour Luc Thoré²¹, il n'est pas facile de définir le mariage sans tomber dans la prétention ou la banalité.

D'après le dictionnaire de sociologie, l'union entre un homme et une femme représente le mode de vie de la majorité de la population dans tous les pays du monde. Les stratégies mises en oeuvre dans la conclusion des alliances, les liens entre mariage et production, les modifications profondes survenues dans les pays industrialisés en font un sujet de prédilection en sciences sociales. A noter tout de même que le mariage a été un des domaines de prédilection des anthropologues. D'où l'intérêt de partir de leurs travaux pour appréhender ce concept que Jacques Lombard définit comme étant *les modalités d'une union légitime, approuvée par la société et déterminant plus spécialement les relations entre mari et femme. Dans l'usage courant le mariage recoupe deux idées : c'est la cohabitation d'un homme et*

¹⁸ Luc Albarello, *Apprendre à chercher*, De boeck, Bruxelles, 1999, p39

¹⁹ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, éditions Dalloz, Paris, 1990, p 403.

²⁰ *Dictionnaire de sociologie*, sous la direction de André Akoun et Pierre Ansart, le Robert Seuil, paris, 1999, p 323.

²¹ Luc Thoré, *Mariage et Divorce dans la banlieue de Dakar*, in Les cahiers d'études africaines, n°16, 1964.

*d'une femme en vue de fonder une famille mais le mariage exprime aussi un type de relation légitime se distinguant des autres formes d'unions prémaritale ou extramaritale.*²²

Aussi intéressante que puisse paraître cette notion, la réflexion de la plupart des anthropologues n'aborde pas le thème du mariage mixte ; se préoccupant essentiellement des mariages endogamiques ou exogamiques. C'est à cet effet que la notion de mariage n'est pas perçue de la même façon d'une société à une autre, d'une culture à une autre. Le mariage est considéré non seulement comme un moyen destiné à assurer la survivance d'un groupe par une alliance impliquant une nouvelle possibilité de reproduction mais et surtout comme la médiation nécessaire à l'équilibre des éléments sociaux en présence.²³ Chaque société a régi à sa façon les règles matrimoniales, au Sénégal en particulier, le mariage entre cousin croisé est de préférence même si on assiste au libre choix du conjoint.

Dans les sociétés traditionnelles, le mariage constitue l'élément fondamental de la continuité familiale, et le choix de l'époux ou de l'épouse est guidé par un ensemble de mécanismes sociaux que Pierre Bourdieu appréhende en terme de stratégies matrimoniales.

En effet, Pierre Bourdieu analyse les stratégies matrimoniales sur la société rurale du Béarn lesquelles stratégies s'appliquent aux autres sociétés rurales françaises et sénégalaises. Il affirme qu'*avant 1914, le mariage était régi par des règles très strictes. Parce qu'il engageait tout l'avenir de l'exploitation familiale, parce qu'il était l'occasion d'une transaction économique de la plus haute importance, parce qu'il contribuait à réaffirmer la hiérarchie sociale et la position de la famille dans la hiérarchie, il était l'affaire de tout le groupe plus que de l'individu. C'est la famille qui se mariait et l'on se marie avec une famille ... Le mariage a pour fonction première d'assurer la continuité du lignage sans compromettre l'intégrité du patrimoine.*²⁴

Cette analyse de Bourdieu reste en grande partie une réalité au Sénégal. Le mariage en Afrique est l'affaire de la communauté, du groupe. C'est ainsi qu'Abdoulaye Bara Diop²⁵ soutient que le mariage marque une étape cruciale dans la vie de l'individu et revêt une signification majeure pour le groupe, dont il consolide et élargit les relations et

²² Jacques Lombart, *introduction à l'ethnologie*, op. Cit. p 54.

²³ Moustapha Tamba, Ibou Sané, *le choix du conjoint à Dakar*, Annales de la FLSH de l'université de Dakar, n°29.1999, p 89.

²⁴ Pierre Bourdieu, *les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction*, Annales ESC, juil-oct, 4-5, 27, 1972 pp 33-34.

²⁵ Abdoulaye Bara Diop, *la Société wolof, tradition et changement. Les systèmes d'inégalité de domination*, éditions karthala, Paris, p 44.

assure la pérennité. Le choix de la femme est, traditionnellement, fait avec la plus grande attention.

En effet, on distingue plusieurs types de mariage :

-*l'exogamie* : c'est un terme forgé en 1865 par l'ethnologue Mac Lennan. C'est une règle de mariage selon laquelle un individu doit choisir son conjoint hors du groupe auquel il appartient : groupe territorial, groupe de parenté, groupe formé de personnes de même statut, ou tout autre groupe.

Selon Andrée Michel²⁶ *la loi de l'exogamie est omniprésente, elle agit de façon permanente et continue. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est l'archétype de toutes les autres manifestations à base de réciprocité qu'elle fournit la règle fondamentale et immuable qui assure l'existence du groupe comme groupe.*

-*L'endogamie* : est une règle de mariage selon laquelle un individu doit choisir son conjoint à l'intérieur du groupe auquel il appartient : Groupe territorial, groupe de parenté, groupe formé de personnes de même statut ou tout autre groupe.

Moustapha Tamba et Ibou Sané affirment que l'endogamie familiale ou mariage avec son parent proche est le plus préféré. Il peut prendre différentes formes : Le mariage avec la fille du frère du père, c'est-à-dire la cousine patrilinéaire parallèle (mariage préférentiel) ou bien la fille de la sœur du père, c'est-à-dire la cousine patrilinéaire croisée ou bien la fille du frère de la mère (cousine patrilinéaire croisée.). Ils affirment que l'endogamie familiale a tendance à disparaître dans les sociétés « à libre choix du conjoint », mais reste une caractéristique des mariages dans la plupart des pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie du sud-est et certains pays de l'Afrique subsaharienne. Elle renferme le pouvoir de la famille sur les individus d'une part et d'autre part, celui du clan sur la famille restreinte. Elle est de ce fait incompatible avec la mobilité spatiale.

-*la polygamie* : est une union d'un homme avec plusieurs épouses

-*la monogamie* : est une union légale d'un homme et d'une femme.

-*le lévirat* : est une règle obligeant une femme à se marier avec le frère de son mari défunt. Les enfants engendrés de cette union sont alors considérés comme ceux du frère décédé, qui transmet la paternité sociale. Le but du lévirat est de continuer la lignée.

²⁶ Michel Andrée, *la sociologie de la famille*, paris, mouton la haye, 1970, p 17.

-*le sororat* : est l'inverse du lévirat : lorsqu'une femme meurt ou est stérile, sa jeune soeur peut être envoyée chez son mari pour la remplacer ou enfanter à sa place. Les enfants nés de cette union sont alors considérés comme ceux de la première épouse stérile.

-*l'agamie* : désigne l'absence de prescription relative au choix du conjoint à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe.

-*l'homogamie sociale* : désigne la tendance qui pousse un individu à choisir un conjoint dont les caractéristiques culturelles, sociales, et économiques sont proches des siennes.

Ainsi on ajoutera à des différents types de mariages, le mariage mixte qui est un cas particulier qui nous concerne dans cette étude.

C'est ainsi qu' Abdel Kader Boye²⁷ souligne que la notion de mariage mixte au Sénégal n'a pas toujours recoupé celle qui est connue à l'étranger et singulièrement en France. Dans ce dernier pays, le mariage mixte désigne une relation conjugale où sont impliquées deux personnes de nationalités différentes.

Le mariage mixte avait une double signification :

- mariage entre personnes de coutumes différentes et
- mariage entre personnes de nationalités différentes.

Autrement dit, c'est sous l'aspect de conflits internes que le mariage mixte a été pour la première fois appréhendé. Ce type de conflit était connu dans la plupart des pays africains sous souveraineté française en raison de la politique du législateur colonial qui a consisté très sagement à maintenir, en droit privé, les statuts particuliers régissant les populations dominées.

D'après le dictionnaire de sociologie²⁸, le mariage est dit mixte lorsque les deux conjoints appartiennent à des nationalités et / ou religions différentes.

Peut-on parler de « mixité » dans un couple dit mixte ? Le mariage mixte comporte de multiples interprétations qu'il soit du côté des généticiens, des biologistes, et autres... le mariage mixte a été le plus souvent interprété par les démographes, sociologues, et historiens comme une stratégie d'intégration des étrangers.

Les appellations de la notion de « mariage mixte » se multiplient, de ce fait on note « mariage inter-racial », « mariage inter-ethnique », « mariage inter-national »,

²⁷ Abdel Kader Boye, *les mariages mixtes en droit international privé sénégalais*, thèse de doctorat (3^e cycle), Paris, 1979, p 1.

²⁸ *Dictionnaire de sociologie*, op. Cit. , p 344.

« mariage inter-religieux », « mariage inter-culturel », « mariage dominos ou par disparité de culte » toutes ces expressions sont utilisées pour désigner un mariage mixte.

A noter que les généticiens ne sont pas d'accord sur la notion de « mixité » dans un couple dit mixte, il en est de même pour Gabrielle Varro²⁹ qui reconnaît que tous les couples (y compris les homosexuels) sont mixtes.

Elle voudrait contribuer à enterrer l'illusion nostalgique d'une « pureté originelle » qui n'a jamais existé. Toutes les histoires individuelles, dit-elle, sont des histoires de rencontres et de mélanges, aussi bien de personnes que de valeurs différentes, conflictuelles ou complémentaires, qui doivent composer pour coexister. Reconnaître la mixité comme fait social généralement, signifie aussi ne plus ignorer les étrangers sous prétexte que ceux-ci « s'intégreront » ou « s'assimileront », mais aussi encourager l'étude, dans le cadre d'une sociologie générale du mariage et de la famille, de l'incidence de leur présence dans une famille et dans le changement social.

A partir des explications et des définitions du mariage mixte par ces différents auteurs cités ci-dessus, nous définirons le mariage mixte comme étant un mariage entre un étranger et une autochtone et vice versa, l'étranger appartenant à la race blanche. C'est la raison pour laquelle, il nous est nécessaire, avant de parler de mariage mixte comme phénomène en soi, de préciser les termes employés pour le désigner.

Il faut noter que la notion de *mixité* n'a pas les mêmes acceptions d'une discipline à une autre d'où la nécessité d'évoquer l'ambiguïté de ce concept.

Emprunté vers 1120 au latin *mixtus* participe passé de *miscere* « mêler, mélanger », le terme est défini par le dictionnaire sociologique comme un caractère de ce qui est mixte, formé d'éléments de nature différente.

Le mot s'est répandu dans le dictionnaire spécialisé, en droit avec « action mixte » (1465), « cause mixte » (1474), « juridiction mixte » (1477), puis en mathématique (1721), « figure, nombre mixte », en navigation (1868, « bâtiment mixte »), en bourse. Couramment l'adjectif est employé au sens de « formé de personnes de deux sexes » (1887, école mixte). Pour les lexicologues, le terme mixte signifie « composé de plusieurs choses de différente nature. »

²⁹ Gabrielle Varro, op. Cit. p23

Le mot « mixité » et ses collatéraux ont servi et servent toujours à blâmer des couples symboliquement ou littéralement interdits. Selon Gabrielle Varro, la « mixité », nom abstrait composé grâce au suffixe « ité », permet de conceptualiser, sur un plan individuel et collectif, la volonté de vivre ensemble, qui est l'inverse de la ségrégation et du repli communautaire. Pour elle, une sociologie de la mixité serait l'étude du cheminement qui part du vivre séparé pour aller vers le vivre ensemble, de l'individuel vers le social. Par ailleurs, même si la sociologie de Gabrielle Varro privilégie le social au détriment de l'individuel, la mixité implique une certaine distance entre les conjoints, et les critères sur lesquels on s'appuie pour l'évaluer dans l'un et l'autre ne sont pas de même nature. De ce fait, on distingue la mixité matrimoniale, la mixité familiale, la mixité personnelle, la mixité scolaire et sociale, et enfin la mixité culturelle.

La mixité, le métissage sont des mots de la famille mixte et désignent souvent des identités méprisées.

Définir le métissage s'avère difficile. Cette notion est employée dans plusieurs disciplines comme la biologie, la culture, la linguistique, et a une connotation bien différente dans chacune de ces disciplines.

Le mot métissage vient du latin *mixtus* qui signifie « mélanger ». Il est apparu pour la première fois en espagnol et en portugais dans le contexte de la colonisation ainsi que les mots *mulâtres*, *créole*, *sang mêlé*.

Il faut préciser que le mot mixité semble être confondu avec le mot métissage.

Le Professeur Jacques Ruffié³⁰ écrit que le métissage fait partie des comportements fondamentaux du vivant. Le métissage est la règle nécessaire du fonctionnement des sociétés. Il écrit qu' *une race pure est toujours une race fragile, condamnée à long terme. Aussi, bénéfique au niveau individuel qu'indispensable à l'échelle du groupe, le polymorphisme génétique correspond à la situation normale des espèces. . Nous ne serions donc que des produits de lointains métissages. N'auraient pas survécu ceux qui seraient obstinément restés isolés dans le temps et l'espace ! Le mariage mixte nécessaire ? Pour moi généticien, je m'aperçois que je ne peux dire ce que c'est un mariage mixte, car par nature un mariage dans notre société est mixte, puisque les deux individus qui y*

³⁰ Jacques Ruffié, *De la biologie à la culture*, Flammarion, paris, 1976, p 103.

participent sont partiellement différents. L'un appartient au sexe masculin et l'autre au sexe féminin. La vraie mixité, la véritable distance, elle est là.

Pour Jean- Loup Amselle³¹ les métissages n'opèrent donc que sur des produits résultant de métissages antérieurs, renvoyant ainsi à l'infini l'idée d'une pureté originaire. Cependant cette idée de métissages antérieurs a l'inconvénient de reprendre le vieux thème du mélange des sangs ou du croisement de la zootechnique, thème qui a été lui même infirmé par les découvertes de la génétique mendélienne. Cette dernière, qui raisonne à partir de lignées isolées se reproduisent par autofécondation, est d'ailleurs inapplicable à l'homme ; mais elle est sans doute à l'origine du choix de l'isolat matrimonial comme objet de prédilection des démographes. Jean- loup Amselle considère que le métissage est une notion piège, il est une idée du XIX^e siècle : c'est le mélange des sangs, du point de vue racial. A l'époque, parmi les anthropologues et les philosophes, les opinions étaient très tranchées : certains pour (mixophiles), d'autres farouchement contre (mixophobes), comme le théoricien Gobineau, à la fin du siècle dernier. Mais aujourd'hui, pour la biologie et la génétique, la notion n'a plus de sens puisque l'on sait que l'hérédité ne procède pas par mélange, mais par juxtaposition de caractères. C'est donc une idée ancienne, liée au polygénisme, c'est-à-dire à la théorie selon laquelle il y aurait, dès le départ, une pluralité de souches humaines ayant donné les différentes races.

Aujourd'hui, cette notion est devenue très employée dans le monde de la mode, de la littérature, de la musique, de l'art, du spectacle, et de la culture en général. Elle désignerait quelque chose comme le libre mélange des genres, sur fond de mélange des couleurs de peau. En outre, l'identité génétique de l'individu ne résulte pas du mélange ou du croisement de l'identité génétique de son père ou de sa mère, de sorte que du point de vue de la génétique moderne la notion de métis et celle de race qui lui est liée, est un non-sens.

François Laplantine et Alexis Nouss³² appellent les sociétés, où les brassages et les importations culturelles sont nombreuses (surtout dans les grandes villes), des sociétés métissées ou métisses. Ils préfèrent le terme de métissage à mixité, parce que disent-ils, pour rendre compte de la notion de métissage, les catégories de mixité, de mélange et d'assemblage

³¹ Jean- Loup Amselle, *logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et Ailleurs*, édition Payot, paris, 1990.

³² François Laplantine et Alexis Nouss, *le métissage*, dominos Flammarion, 1997.

sont non seulement insuffisantes, mais inadéquates pour en rendre compte, car elles supposent alors encore l'existence d'éléments ontologiquement et historiquement premiers qui se seraient accessoirement rencontrés pour produire des dérivés.

De ce fait, la préférence entre mixité et métissage n'est pas trop prise en compte chez Gabrielle Varro qui considère que le mot mixité semble autoriser tous les degrés de rapprochement du voisinage au mariage. Le mot « métissage » annonce un effet du premier. Il y aurait entre les deux un rapport d'antériorité ; par exemple un « couple mixte » donnant naissance à un « enfant métis » (en mixte, l'adjectif ayant ici une fonction euphémisante, puisque la connotation « racial » de « métis » est toujours prégnante).

En Afrique, l'étude du métissage s'est accompagnée avec la colonisation. La littérature sénégalaise, avec feu le poète Léopold Sédar Senghor, s'est beaucoup appesantie sur le métissage. En allant jusqu'au bout de son enracinement et d'ouverture, Léopold Sédar Senghor a abordé le métissage non seulement dans le domaine culturel, mais aussi dans le domaine biologique en épousant une Française de Normandie. Toutes les civilisations historiques, enseignait-il, ont été des civilisations de métissage biologique et culturel, métissage entre les trois grandes races : blanche, jaune, noire³³. Il avait mis en place, avec d'autres auteurs comme Aimé Césaire et Léon Damas, la notion de la négritude. Pour, lui cette négritude n'est pas une fermeture, un ghetto, c'est tout le contraire, car c'est une ouverture aux autres et sur les autres. C'est d'abord enracinement dans les vertus des peuples noirs, croissance et floraison, avant d'être ouverture aux pollens fécondants des autres peuples et civilisations. Pour pouvoir devenir en s'enrichissant aux richesses des autres, il nous faut auparavant être nous mêmes et fortement. Voilà ce que nous apportons au « Rendez-vous du donner et du recevoir ».

En définitive, le métissage est une synthèse des différentes civilisations, en ne retenant que les éléments fécondants de chacune.

De ce fait on remarque que chacun des auteurs interprète à sa façon la notion de métissage. Jacques Ruffié, lui, considère que tous les mariages sont mixtes car étant composé d'un homme et d'une femme et c'est cela la vraie mixité, alors parler de mixité dans un

³³ Joseph Roger de Benoist, *Léopold Sédar Senghor*, beauchesne, p.263.

couple mixte s'avère inutile. Jean Loup Amselle, de son côté, rejette l'idée de métissage car cette notion est un piège et un non-sens. François Laplantine et Alexis Nouss, eux, ne rejettent pas l'idée de métissage mais la préfère à celui de mixité car le métissage est plus illustratif que la mixité car le métissage est son dérivé.

En effet, à partir de l'expérience du terrain, nous dirons que le métissage est une notion désuète qui ne doit plus poser problème à l'heure de la mondialisation. Pour les jeunes le métissage est une vieille notion, car disent-ils qu'ils ont besoin de s'ouvrir, de découvrir de connaître l'autre dans sa culture et ses manières de faire, donc parler de métissage à l'heure actuelle est un non-sens pour reprendre Jean Loup Amselle. Pour eux la coupe du monde de football en 1998 avec la victoire de l'équipe de la France est un exemple édifiant, et pourquoi pas au niveau du mariage. De ce fait, les Hommes ont besoin de contacts, d'échange pour aller de l'avant, **L'or** est jaune, **le diamant** est blanc, **le pétrole** est noir donc sans ses valeurs que serions-nous ?

Par ailleurs, et étant donné que toute recherche implique une méthodologie, c'est ainsi que l'élaboration d'un cadre méthodologique nous semble indispensable.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

1.2.1 le cadre d'étude

La Petite Côte est la station balnéaire de l'Afrique de l'Ouest. Elle est la destination de 70% des touristes qui arrivent au Sénégal. Elle est longue de 150 kilomètres, allant de Bargny à la pointe de Sangomar. Notre cadre d'étude s'inscrit dans le département de Mbour particulièrement dans la ville de Mbour et le village de Saly.

Le département de Mbour est limité au Nord par la région de Dakar, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par le département de Thiès et la région de Fatick et à l'Ouest par l'Océan atlantique. Il compte quatre communes : Joal Fadiouth, Mbour, Nguékokh, Thiadiaye, et trois arrondissements, Fissel, Séssene, Sindia.

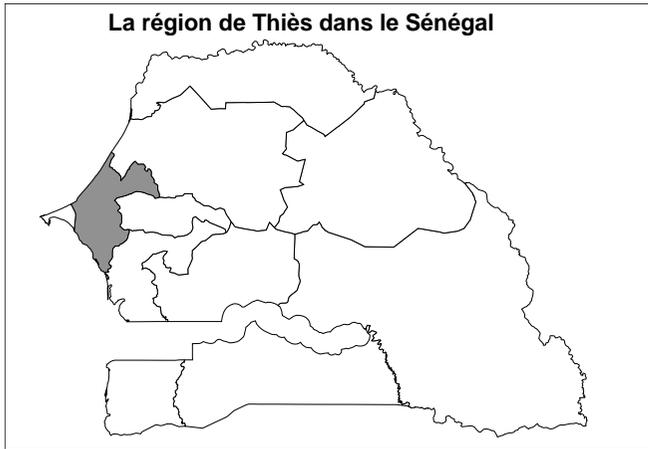
De par sa position géographique, il offre d'importantes ressources et potentialités touristiques. Son climat doux fait de lui un site prisé par les touristes. Il est la destination privilégiée de ceux qui ne viennent que pour une petite semaine au Sénégal. Les principales activités du département sont la pêche, l'agriculture, et le tourisme.

Sa démographie connaît une croissance considérable du fait de ses potentialités. En 2001 la population était estimée à 429.038 habitants. En 2002³⁴, elle a atteint 442.681 habitants.

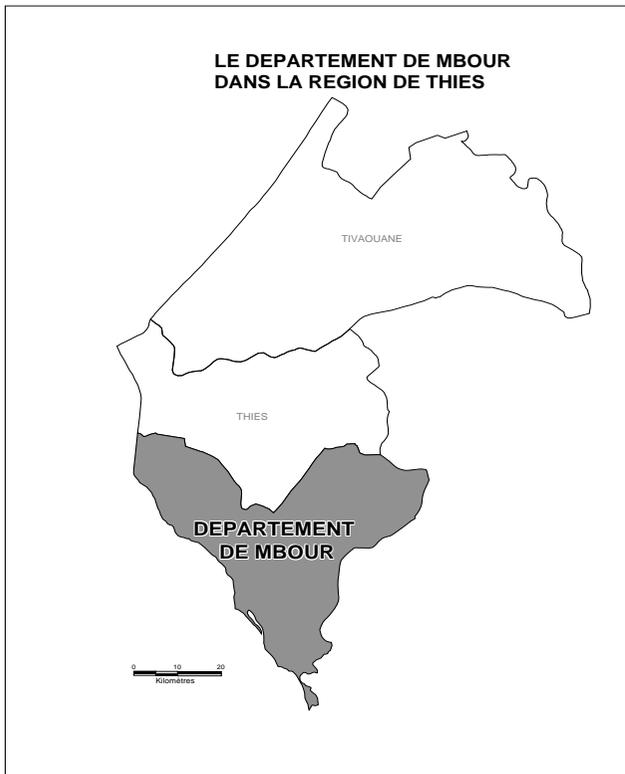
La ville de Mbour et le village de Saly font partie des principaux sites touristiques de la petite côte.

³⁴ Direction de la prévision et de la Statistique / division des enquêtes démographiques et sociales, janvier 2001.

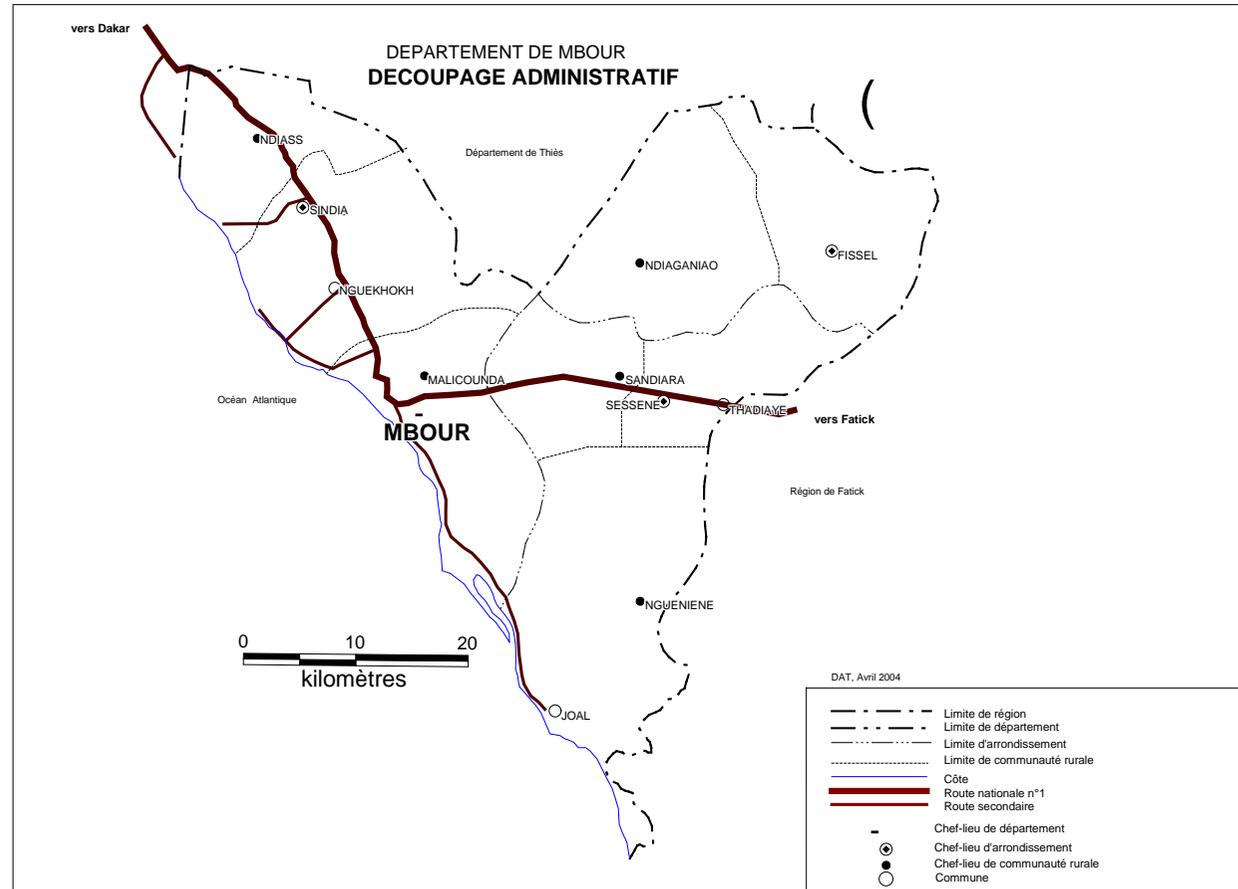
La région de Thiès dans le Sénégal



**LE DEPARTEMENT DE MBOUR
DANS LA REGION DE THIES**



CARTE N°1 : LOCALISATION DU DEPARTEMENT DE MBOUR



Source : Direction de l'aménagement du territoire, Avril 2004

1.2.1.1. La ville de Mbour

Elle s'est développée à la fin du XIXe siècle grâce au gouverneur PINET LAPRADE qui y édifia un camp militaire. Mbour devient rapidement un port de pêche très actif. La ville de Mbour est une des grandes communes (Mbour, Thiès, Tivaoune) et chef lieu de département de la région de thiès.

Située sur la petite côte, Mbour est à 82 kilomètres de Dakar avant la réhabilitation de la nationale n ° 2.

Erigée en commune mixte par arrêté n° 152 G/G du 04/12/1926, elle obtient ensuite le statut de commune de plein exercice le 25 JUIN 1958. De par ses ressources halieutiques, Mbour connaît une véritable explosion démographique. Sa population est estimée à 142191 habitants en 2001 et 153503 habitants en 2002³⁵.

Les différents quartiers de la commune de Mbour sont : Darou-Salam, Mbour sérère, Mbour Sérère Kaw, Mbour Sérère Suuf, Thiocé Est, Thiocé Ouest, Téfess, Onze novembre, Mbour Toucouleur, Oncad, Santh Oncad, Château d'Eau Nord, Château d'Eau Sud, Château d'Eau Sérère, Diamaguène, Diamaguène 1, Diamaguène 2, Bèy dekk, santh, Médine, Liberté, Gouye Mouride, Téfess, Escale, Zone Résidentielle, Grand Mbour, Santessou, Mbour Maure³⁶.

Mbour, chef lieu de département fournit une grande partie de la main d'œuvre des hôtels et des bases de loisirs. La ville est devenue l'un des plus importants ports de pêche artisanale au Sénégal. Ce sont des centaines de pirogues qui, quotidiennement, assurent une grande partie du commerce en poissons de cette ville. Hôtels, bars, restaurants, auberges... se comptent par dizaines. Cela entraîne un nombre impressionnant de touristes venus des quatre coins du monde. La ville de Mbour est une zone attractive pour les touristes avec ses belles plages sablonneuses et ensoleillées toute l'année mais aussi son port de pêche, son bon climat et la diversité de sa population. Par ailleurs Mbour a également subi les effets pervers du tourisme qui ont pour nom prostitution, alcoolisme, drogue, pédophilie, agression. Elle est également secondée par le village de Saly pour sa promotion

³⁵ Direction de la prévision et de la Statistique / division des enquêtes démographiques et sociales, janvier 2001.

³⁶ *Service régional de la Statistique et de la prévision de Thiès*

1.2.1.2. Le village de Saly

Il est à 4 kilomètres de Mbour. Saly portudal se situe dans la région de Thiès, département de Mbour, dans l'arrondissement de Sindia et plus précisément dans la communauté rurale de Malicounda Bambara. Il est limité au Nord par la ville de Mbour et à l'Ouest par Ngaparou, le village bénéficie d'un environnement climatique favorable au tourisme balnéaire. Avec sa belle plage et la permanence des alizés maritimes adoucissant les températures et maintenant une humidité relative à un bon niveau durant toute l'année.

Le tourisme a fait de Saly un village moderne avec son architecture, ses belles plages, sa diversité ethnique et le melting pot de sa population (blancs, jaunes, noirs). Après le tourisme, la pêche constitue la deuxième activité économique. Saly compte plusieurs hôtels et restaurants parmi lesquels il y a : Espadon club, l'Oasis de Saly, Auberge khady, les Filaos, Saly hôtel, Savana Saly, Club Baobab, Saly Princesse, Royam, Palm Beach Framotel, Hôtel Téranga, Savana Koumba, Novotel Saly, le Neptune, les Bougainvilliers. Il y a aussi les sites de loisirs comme La Licorne, le Golf de Saly, les Discothèques « le rolls », le King Karaoké, le Pub Disco, le Casino de Saly. Le village de Saly Portudal est composé de petits hameaux qui sont assimilés à des quartiers ; on note : Saly Tapé, Saly niakhniakhal, Saly bambara, Saly keur Joseph, Saly Vélingara , Saly Coulang, Saly Sérère, Saly Peulh. Sa population est estimée à 7556 habitants³⁷.

1.2.2. La population cible

Pour donner des réponses à nos hypothèses, à notre problématique et à nos objectifs, il fallait nous appuyer sur une population cible. La population cible sur laquelle nous avons porté notre choix, concerne essentiellement les couples mixtes particulièrement les conjoints noirs et les conjointes noires, parce que notre question de départ a été les motivations du mariage mixte. Nous nous sommes entretenue avec des conjoints blancs et des conjointes blanches. Nous avons également rencontré des personnes ressources, des parents, des gens qui évoluent dans le milieu touristique, des chefs religieux Chrétiens comme Musulmans, à un officier d'état civil et toutes personnes susceptibles de nous donner des renseignements sur ledit phénomène.

³⁷ Direction de la prévision et de la statistique, 2002.

Nous avons utilisé aussi un échantillon pour cerner nos enquêtes.

1.2.3. Echantillonnage

L'échantillon est au coeur même de l'enquête quantitative. Questionnaire, traitements informatiques, récolte sur le terrain n'ont que peu de valeur si l'échantillon est mal conçu³⁸. Pour échapper à cette éventualité, nous avons utilisé l'échantillon boule de neige pour avoir une meilleur représentativité possible. Une telle technique suppose que le chercheur demande à ses interlocuteurs de lui désigner d'autres individus à interroger qu'ils considèrent comme susceptibles d'être concernés par l'étude³⁹. Vu le temps qui nous était imparti, il nous a été impossible de sillonner tous les quartiers qui abritaient les couples mixtes, donc, nous avons préféré aller au niveau des hôtels, villages artisanaux, centres commerciaux, bref tous les lieux fréquentés par les touristes. Ce choix s'explique par le fait que la plupart des rencontres se font au niveau de ces sites.

Avec cette technique, on s'est retrouvé avec un échantillon de 30 enquêtés (conjoints noirs et conjointes noires) dont 20 résident à Saly et 10 à Mbour. Ce déséquilibre est dû au fait que beaucoup de jeunes, provenant d'horizons divers, travaillent à Saly et y habitent.

Le déséquilibre au niveau du genre s'explique aussi par le fait que beaucoup de filles refusaient de prendre nos questionnaires. Ceux (garçons comme filles) qui ont accepté de prendre nos questionnaires nous ont parlé à cœur ouvert. Ainsi nous allons tenter de répartir les enquêtés selon la localité et le genre dans le tableau suivant

Tableau 1 : répartition des enquêtés selon la localité et le genre

Genre localité	Hommes	Femmes	Total
Mbour	8	2	10
Saly	16	4	20
Total	24	6	30

³⁸ Luc Albarello, *Apprendre à chercher*, De boeck Université, Paris, 1999, p107.

³⁹ Alain Beitone, Christophe Dollo, Jacques Gervasoni..., *Sciences sociales*, sirey éditions, Paris, 2002, p24.

Sources : enquête personnelle, 2004

Nous noterons que l'enquête de terrain a été un pas idéal pour le recueil de l'information.

1.2.4. L'enquête de terrain

L'enquête de terrain a été faite en deux phases : la première phase consiste au pré-test et la deuxième phase à l'enquête proprement dite.

1.2.4.1. Le pré-test

Cette phase nous a permis de bien cerner notre sujet d'étude. Après la correction du projet d'étude, nous avons confectionné les questionnaires, les guides d'entretien qui ont été corrigés par notre directeur de mémoire. Cette correction nous a permis de supprimer quelques questions sensibles qui étaient susceptibles de poser problème au niveau des réponses. Cette phase a été décisive au niveau de la documentation, car nous empêchant de faire de la glotonnerie livresque. C'est ainsi qu'on a sélectionné des ouvrages ayant trait à notre sujet d'étude.

Après le pré-test on a fait l'enquête proprement dite.

1.2.4.2. L'enquête proprement dite

L'enquête proprement dite a été élaborée sur plusieurs phases. Il faut préciser que nos recherches ont commencé au mois de Décembre 2003 et ne se sont terminées qu'à la fin de l'enquête (mi- Septembre). Après l'acceptation du sujet d'étude et l'élaboration du projet d'étude, nous avons entamé la recherche documentaire qui, il faut le dire, n'a pas été facile du tout. Elle demandait une dure sélection sur les ouvrages qui parlaient du mariage d'une manière générale, sur les identités culturelles, sur les problèmes de pauvreté, de chômage. La consultation de ces ouvrages nous a permis d'avoir un aperçu significatif sur l'orientation de notre travail.

De même, l'entretien avec les personnes ressources notamment celles qui évoluent dans le milieu touristique nous a davantage permis de mieux comprendre notre sujet. Ces personnes nous ont révélée beaucoup de choses que nous ignorions et qui nous ont été utiles durant l'élaboration du questionnaire.

Le questionnaire a été utilisé comme technique de recueil de données quantitatives. Cet outil était destiné uniquement aux conjoints noirs et conjointes noires.

Pour l'administration du questionnaire, on a utilisé l'échantillon boule de neige et rares sont ceux qui acceptaient de nous recevoir. Ceux qui hésitaient étaient mis en confiance par d'autres personnes qui avaient déjà répondu, car beaucoup de personnes ignoraient même le but de notre visite.

C'est ainsi qu'on a utilisé plusieurs techniques de recherche.

1.2.5 Les techniques de recherche

Dans cette rubrique méthodologique, nous avons pu aborder plusieurs phases :

1.2.5.1. La phase exploratoire

Dans cette phase, nous avons utilisé plusieurs méthodes, qualitatives comme quantitatives.

1.2.5.1.1. La recherche documentaire

Nous avons sillonné quelques bibliothèques notamment la bibliothèque universitaire, les bibliothèques des départements de sociologie, de géographie, et d'arabe.

Nous sommes allée également à l'ENS, à l'IFAN, au CODESRIA, à ENDA-TIERS-MONDE, à l'ENEA, à l'ENTSS, aux ARCHIVES NATIONALES mais aussi au centre de documentation IRD (ex ORSTOM), au CCF.

A cet effet, notre collaboration avec certains professeurs et chercheurs nous a permis de pouvoir bénéficier de ces derniers de prêts de documents qui nous ont été très utiles pour la réalisation de ce travail.

A noter également que la documentation (via Internet), nous, a été d'un apport considérable.

1.2.5.1.2. Les entretiens exploratoires

Les entretiens exploratoires ont comblé le déficit de la documentation. C'est ainsi qu'on a eu des entretiens avec des personnes ressources qui nous ont éclairci notre sujet d'étude. Pour ces personnes ressources nous avons utilisé les interviews documentaires qui sont des interviews au cours desquels l'enquêteur cherche à s'informer sur les connaissances des interviewés, par exemple sur ce que les sujets savent à propos de faits ou d'éléments qu'ils vivent ou dont ils ont été les témoins. Ce type d'interview est souvent utilisé en sciences sociales en

complément d'une recherche sur document pour combler les lacunes que ceux-ci peuvent présenter⁴⁰.

1.2.5.1.3. Les guides d'entretien

Nous avons utilisé des entretiens semi- directifs qui sont menés avec un guide d'entretien constitué de différents thèmes préalablement élaborés en fonction des hypothèses.

En effet, les guides d'entretien sont au nombre de six et sont destinés respectivement aux conjoints blancs et conjointes blanches, aux parents, aux « antiquaires », à l'officier de l'état civil, aux imams et aux prêtres.

Les guides d'entretien ont en commun des thèmes comme les mariages mixtes à Mbour, le mariage et ses finalités et le tourisme face à ce phénomène.

1.2.5.1.3.1. Le guide élaboré pour les Blancs (hes)

Il tourne autour des préjugés, des difficultés religieuses, culturelles et sociales, des incompréhensions, des rapports entre belle famille et conjoint.

1.2.5.1.3.2. Le guide élaboré pour les parents

Avec les parents, la valorisation du mariage mixte, la conversion, les avantages tirés de ce mariage ont été privilégiés.

1.2.5.1.3.3. Le guide élaboré pour les « antiquaires »

Les entretiens avec les « antiquaires » nous ont beaucoup renseignée sur la situation des jeunes qui s'activent dans le milieu touristique en perspective d'un quelconque mariage mixte. Ainsi les thèmes abordés ont été les raisons du métier, les tentatives de rencontres, les rapports entre touristes et « antiquaires » et les mutations physiques.

1.2.5.1.3.4. Le guide élaboré pour l'officier de l'état civil

Avec l'officier de l'état civil, les formalités du mariage mixte, les mariages mixtes célébrés clandestinement étaient au centre de la discussion

⁴⁰ Jean Louis Loubet Del Bayle, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, éditions Privat, Toulouse, 1978, p 37.

1.2.5.1.3.5. Le guide élaboré pour les Imams

Le guide destiné aux Imams a été la vision de la religion musulmane sur le phénomène, les formalités du mariage et la célébration du mariage.

1.2.5.1.3.6. Le guide élaboré pour les Prêtres

Ce guide nous a apporté des éclaircissements sur la vision de la religion chrétienne sur le phénomène, les formalités du mariage et la célébration du mariage

Après les entretiens semi-directifs, nous avons utilisé aussi l'entretien collectif et le récit de vie.

1.2.5.1.4. L'entretien collectif

L'entretien collectif présente l'avantage de susciter la réflexion, la discussion, la contradiction, l'échange d'idées. La situation de groupe crée une dynamique interne plus forte que dans les entretiens successifs individuels⁴¹.

Cet entretien nous a permis d'avoir des avis divergents sur le mariage mixte. Nos acteurs étaient composés de chauffeurs de taxi, d'« antiquaires », de rabatteurs (ceux qui rabattent les touristes vers les vendeurs d'objets d'arts), qui se regroupent souvent dans des endroits à l'attente d'un client.

La discussion tournait d'abord sur le tourisme pour en arriver au mariage mixte.

1.2.5.1.5. Le récit de vie ou l'histoire de vie

Il s'agit d'auto-biographies suscitées ou dictées sous forme orale. Pour Blanchet et Gotman⁴², la méthode de récit de vie complète la technique de l'entretien telle que définie par l'Ecole de Chicago ; cette dernière mobilisait l'entretien pour *saisir l'individu dans son environnement spatial et appréhender la mécanique de l'espace urbain, les récits de vie s'attachent à saisir l'individu dans son espace temporel, dans son histoire, dans sa trajectoire, pour atteindre à travers lui la dynamique du changement social. L'interviewé est*

⁴¹ Luc Albarello, op. Cit. P 63.

⁴² Alain Blanchet, Anne Gotman, *l'enquête et ses méthodes : l'entretien*, édition Nathan, paris, 1992.

appelé comme témoin de l'histoire, celle-ci ne se faisant ni d'en haut, ni en dehors de lui, mais par lui et avec sa contribution.

Il faut préciser que les récits de vie ont été faits à l'endroit des conjoints et des conjointes. Après le remplissage du questionnaire, certains conjoints avaient accepté de se confier à nous.

Avec leur consentement, nous avons pu enregistrer sur cassettes audio les entretiens pour éviter de simples notes écrites, ou de souvenirs mémorisés.

1.2.5.1.6. Le questionnaire

Le questionnaire constitue une phase essentielle de toute recherche quantitative ; il est en quelque sorte l'aboutissement de la réflexion qui précède à propos du champ de l'objectif spécifique, du cadre théorique et des hypothèses⁴³.

Rappelons que le questionnaire était destiné uniquement aux conjoints noirs et conjointes noires. Il est composé de quatre parties. La première partie concerne l'identification, la deuxième partie concerne la situation familiale avant le mariage, la troisième partie parle des motivations et attentes dans le mariage, la quatrième partie est réservée aux obstacles rencontrés. Des questions ouvertes, fermées, semi-ouvertes, semi-fermées, directes et indirectes ont été utilisées.

Il faut dire que cela n'a pas été sans difficultés.

⁴³ Luc Albarello, op. Cit. p 90

1.2.6. Les difficultés rencontrées

Nous avons été confrontée à un certain nombre de difficultés tenant au fait que les recherches sur la petite côte portent essentiellement sur la pêche et le tourisme qui y sont les principales activités.

Pour ne pas tomber dans les chantiers battus et rebattus, nous avons pris l'initiative d'étudier un thème qui a fait l'objet de peu de recherche au Sénégal. Pour ouvrir de nouvelles perspectives (surtout au niveau du département de sociologie), nous avons porté notre choix sur les mariages mixtes. Il faut souligner que la « couverture scientifique »⁴⁴, pour reprendre l'expression du Professeur Boubacar Ly, ayant trait au thème est presque inexistant. C'est ainsi qu'on a eu d'énormes difficultés au niveau de la documentation, rares sont les ouvrages (surtout sociologiques) qui traitent du mariage mixte, et cela a été un handicap important.

Les ouvrages sociologiques qui traitent du mariage tournent autour du divorce, des mariages précoces...les ouvrages qui parlaient du métissage ne consacraient que quelques lignes à la mixité matrimoniale, et le reste à la mixité culturelle.

Par ailleurs, il y a aussi les difficultés rencontrées durant l'administration du questionnaire. De ce fait, certains individus enquêtés, s'ils manient bien la langue de Molière, n'arrivaient pas à répondre eux-mêmes et ils nous proposaient de leur poser les questions et de les remplir nous mêmes. Nous étions aussi en présence d'individus qui refusaient catégoriquement de répondre à nos questions car jugeant que leur vie privée ne concernait qu'eux. D'autres en revanche nous prenaient pour des personnes appartenant à une O.N.G, ou au service de la police, ou à la presse.

Comme, nous l'avons déjà dit au niveau de la répartition des genres, on a eu peu de filles. Les filles qui nous étaient désignées et dont nous avons pu obtenir leur numéro de

⁴⁴ Boubacar Ly, *Processus de rationalisation et changement des valeurs sociales au Sénégal*, Revue sénégalaise de sociologie n° 1, janvier 1997, p 40.

téléphone portable, nous donnaient des rendez- vous qu'elles n'arrivaient pas à respecter et ce après plusieurs déplacements. La plupart d'entre elles résidaient à Saly, ce qui nécessitait des dépenses coûteuses avec les aller et retour entre Saly et Mbour (on précisera que le village de Saly est une zone enclavée).

Vu l'accès difficile au niveau des résidences , nous étions obligée de passer toute une journée au niveau des plages pour attendre les couples qui y venaient pour prendre de l'air.

Le sondage boule de neige nous a beaucoup aidée pour distinguer les couples légaux de ceux qui vivent en unions libres.

Les obstacles temporels n'ont pas été en reste, avec l'arrêt des cours en mi- juin et les examens finaux en fin juin. Cette situation ne nous permettait pas de commencer très tôt nos enquêtes. Il nous était difficile de faire la navette entre Mbour et Dakar avec le mauvais état de la nationale n°2.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons quand même pu recueillir quelques informations. Au départ, nous avions comme objectif d'interroger le maximum de conjoint (es), mais avec le refus de certain (es) nous nous sommes retrouvée avec 30, nous préciserons que les personnes qui ont répondu à nos questions, se sont confiées à nous et ont parlé à cœur ouvert.

DEUXIEME PARTIE :
LES MODALITES
DU
MARIAGE MIXTE

CHAPITRE I : HISTORIQUE DU PHENOMENE DU MARIAGE MIXTE

Le phénomène de mariage mixte a été et reste toujours une curiosité et une équation pour beaucoup de personnes. Il a été un champ de prédilection pour bons nombres de chercheurs mais aussi un champ, de contradiction vu son caractère ambigu. L'étude du mariage mixte a débuté depuis la colonisation, période pendant laquelle les rapports entre Blancs et Noirs étaient tabous ou relevait du rapport dominant dominé ; et que toute union entre les deux races étaient strictement interdite ou blâmée. De même, les mariages entre Juifs et Chrétiens pendant la période Nazie, les mariages entre Blancs et Noirs dans les régimes d'apartheid, en Afrique du Sud jusqu'en 1993 et dans certaines parties des Etats-Unis jusqu'en 1967, étaient des mariages littéralement interdits.

Il y a eu des mariages mixtes, plus exactement, des unions mixtes en Amérique du Nord dans les plantations de coton où trimaient les nègres. Il y en a eu pendant l'entre deux guerres en Afrique Noire, au temps où régnait le colonialisme. Il faut dire que les blancs utilisaient les négresses dans les plantations ou dans les chantiers. Durant cette période, le « code noir » a été promulgué en 1685 dans les Antilles françaises et en Guyane.

Le code noir détaillait le statut et la qualité des esclaves, sans utiliser un vocabulaire « racial » (mais il allait de soi que les esclaves étaient noirs.) Une seconde version du code, élaborée en 1724 pour la Louisiane, est plus explicite, il y est question d' « esclave nègre et de blancs. » L'article 6 du code stipule : « défendons à nos sujets blancs de contracter mariages avec les noirs », laissant en revanche à l'homme noir, affranchi ou libre, la possibilité d'épouser son esclave⁴⁵. Franz fanon dira que Victor Schœlcher est celui qui a fait adopter par la III^e République le décret d'abolition de l'esclavage en 1848, on comprendra qu'il faille s'appesantir quelque peu sur les relations possibles entre le Noir et la Blanche⁴⁶. Cette abolition ne faisait pas disparaître la différence de statut qui existait entre le

⁴⁵ Gabrielle Varro, op. Cit. p 52.

⁴⁶ Franz Fanon, *Peau noire masques blancs*, éditions du seuil, 1952, paris, p 51.

métropolitain et l'autochtone. Le premier avait les droits civils et politiques et le second n'en avait pas.

Il faut souligner que pendant l'époque coloniale, les mariages mixtes reflétaient l'image d'une égalité entre Blanc et Noir. C'est du moins ce qu'on pourrait croire à première vue.

Au Maghreb, particulièrement en Algérie, les mariages mixtes franco- musulmans ont été longtemps tout à fait exceptionnels. Vers 1930, ces unions étaient considérées comme des curiosités romanesques, des monstruosité au sens étymologique de ce mot (monstrare, monter), c'est- à -dire des choses que l'on regarde les yeux écarquillés et que l'on se retient de montrer du doigt⁴⁷.

Le nombre de ces mariages a connu une croissance considérable :

Tableau 2 : répartition des mariages franco musulmans à paris entre 1949 et 1957

Années	Valeurs absolues	Valeurs relatives
1949	138	23%
1950	118	20%
1951	95	16%
1952	109	18%
1957	137	23%
Total	597	100%

Source : Camille Kehl, le mariage mixte algérien.

Pour Camille Kehl, cela s'explique par le fait que les deux peuples ont connu un brassage qui s'est effectué au cours des deux guerres mondiales, dans les usines et sur les champs de bataille.

⁴⁷ Camille kehl, op cit. p1.

La plupart de ces mariages mixtes faisaient partie d'un calcul civilisationniste, voire de calculs politiques pour atteindre une mobilité sociale sur le long terme. Pour Gabrielle Varro, des colons imaginaient « civiliser » les femmes musulmanes grâce à l'union avec un Européen. Chez d'autres l'objectif était plus nuancé. *Ils voient dans le métissage une possibilité de régénération des colonisés ou de fusion entre les populations et sont hostiles à un peuplement colonial à outrance, à la dépossession et à la destruction des assises de la société indigène.*⁴⁸

Le Tunisien BOURGUIBA, les deux leaders algériens MESSALI HADJ et FERHAT ABBAS faisaient partie des chefs maghrébins qui y ont contracté des mariages mixtes. A côté du Maghreb, il y a aussi l'Afrique Noire. Certains auteurs africains ont fustigé les attitudes de leur compatriote pendant l'époque coloniale pour leurs rapports avec les Blancs.

Ainsi Franz Fanon dans *Peau noire masques blancs* dévoile comment peut être l'attitude d'un Noir vis à vis d'un Blanc. Pour lui, le Noir veut être Blanc, le Noir veut démontrer aux Blancs coûte que coûte la richesse de leur pensée, légale puissance de leur esprit alors que le Blanc s'estime toujours supérieurs aux Noirs. C'est dans cette perspective qu' Abdoulaye Sadjji⁴⁹ qui, avec *Nini*, nous donne une description de ce que peut être le comportement des Noirs en face des Européens. Pour cela Franz Fanon va analyser quelques passages de ce roman *nous essaierons, dit-il, de saisir sur le vif les réactions de la femme de couleur en face de l'Européen. D'abord il y a la négresse et la mulâtresse. La première n'a qu'une possibilité et un souci : blanchir. La deuxième non seulement veut blanchir, mais éviter de régresser. Qu'y a-t-il de plus illogique. En effet, qu'une mulâtresse qui épouse un Noir ? Car, il faut le comprendre une fois pour toutes, il s'agit de sauver la race [...] le jour où le Blanc a dit son amour à la mulâtresse, quelque chose d'extraordinaire a dû se passer. Il y eut reconnaissance, intégration dans une collectivité qui semblait hermétique. La moins-valeur, symbolique, ce sentiment de diminution et son corollaire, l'impossibilité d'accéder à la limpidité, disparaissaient totalement. Du jour au lendemain, la mulâtresse passait du rang des esclaves à celui des maîtres...elle était reconnue dans son comportement sur-*

⁴⁸ Claude Liauzu, *Guerre des sables tabou du métissage : les mariages mixtes de l'Algérie coloniale à l'immigration en France*, in *femmes en migrations, aperçus de recherche, cahiers du C E R D R E F*, n°8/9, univ. Paris, 2000, p 261.

⁴⁹ Abdoulaye Sadjji, *Nini, mulâtresse du Sénégal*, Présence Africaine, paris, 1954.

*compasateur. Elle n'était plus celle qui avait voulu être blanche, elle était blanche. Elle entrainait dans le monde blanc*⁵⁰.

Au Sénégal, pendant l'époque coloniale, le phénomène des couples mixtes s'est manifesté dans l'ex- capitale de l'A.O.F et du Sénégal. Saint-louis s'est enrichi aux autres civilisations étrangères. Cette ville est aussi la capitale du métissage au Sénégal. A cette époque le « mariage à la coutume du pays » était en cours. Les toubabs qui étaient affectés dans les colonies préféraient laisser leurs épouses en France pour prendre une femme sur place, le temps de leur mission⁵¹.

« L'union des Blancs et des Nègresses offrait des avantages réciproques certains. Pour les femmes, elles recevaient une maison, des cadeaux ; de même que chacun des enfants ; elles avaient des facilités pour l'emploi de leurs esclaves comme de leur fils dans le service de la compagnie ; elles trafiquaient de l'or sans payer le droit de douane. De leur côté, les maris se servaient de leurs signares averties comme prête-nom ou associés pour faire travailler leurs esclaves communs et mener leur propre commerce en contournant la loi qui le leur interdisait »⁵².

De même dans les années 1960 et 1970, on constate un lot de mariage mixte dans le rang des étudiants immigrés en Occident. Il convient de citer parmi eux : LEOPOLD SEDAR SENGHOR, OUSMANE SOCE DIOP, CHEIKH ANTA DIOP, ABDOULAYE WADE, HABIB THIAM, AMATH DANSOKHO, ABDOU KHADRE CISSOKHO, ALASSANE DIALY NDIAYE...la liste est loin d'être close.

Ces mariages pourraient être appréhendés dans la problématique de la mobilité sociale et politique. Ces étudiants, qui épousaient une Blanche, bénéficiaient d'une mobilité, d'une ascension dans la société blanche. Ils voulaient tendre vers un statut élevé tant sur le plan social que sur le plan politique. Ces étudiants, castés surtout, avaient l'obligation de prendre femme ailleurs parce que leurs ambitions n'étaient pas compatibles avec la pratique locale qui consistait à ne jeter son dévolu que sur son entourage immédiat⁵³. En général ces

⁵⁰ Franz fanon, op. Cit. pp 44-47.

⁵¹ *Les Mariages mixtes à Saint-Louis « jeune filles recherchent « toubab »*, Sud Quotidien, 24 Août 1998, p 5.

⁵² Mamadou Boubou Sall, *l'évolution d'une institution sociale : le mariage à Saint sous la colonisation*, Mémoire de Maîtrise, département d'histoire, 1990-1991, p 65.

⁵³ L'Info vacances, *les origines d'une plaie sociale*, n° 255, samedi 14 - dimanche 15 Août, 1999.

femmes, castées, n'étaient pas évoluées et s'engageaient dans les cérémonies qui étaient leurs sources de revenus.

La physionomie politique du Sénégal, vers la fin du XIX^e siècle, est toute tracée pour les 5 décennies à venir, avec la coupure du pays en deux : D'un côté les 4 communes de plein exercice : Dakar, Gorée, Saint-Louis, Rufisque ; de l'autre côté, la zone du régime de protectorat constitué par le reste du pays. Le Sénégal est véritablement scindé en deux groupes : Les habitants des quatre communes qui ont le statut de citoyens français avec les privilèges y afférents, et la grande masse des autres, ceux du régime de protectorat, astreints à des devoirs, mais sans droits.⁵⁴

Les rares femmes instruites se trouvaient dans ces quatre communes. Cette situation obligeait ces Sénégalais à se rabattre sur les Françaises pour préparer le chemin qui allait les mener pour la plupart d'entre eux, vers les plus hautes sphères de l'Etat.

Il y a d'autres explications aux mariages mixtes des intellectuels : ils ont séjourné pendant longtemps en Europe avec tout ce que la chose implique comme fréquentations féminines. Il y a aussi le fait que la femme noire a connu un retard considérable par la force des préjugés et des traditions qui ont pesé très lourd sur elle et qui l'ont empêchée d'avancer. C'est la raison pour la laquelle il y a un décalage de plans entre l'intellectuel noir et sa soeur.

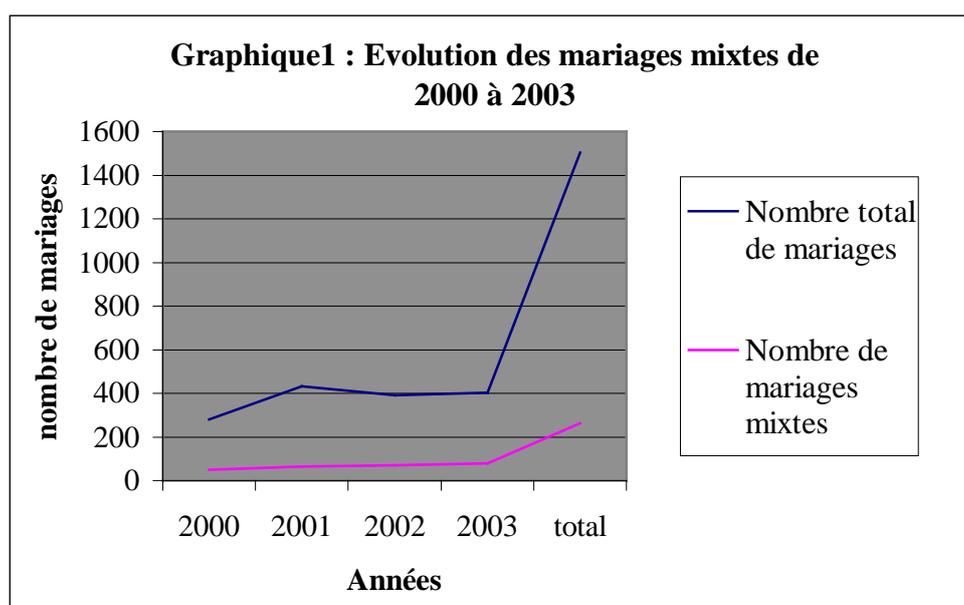
Pour ces imminents intellectuels et ces jeunes d'aujourd'hui il faut dire qu'il y a un dénominateur commun : **la réussite sociale**. Même s'il y a un point commun entre les deux catégories sociales on remarque un changement d'acteurs notoires et c'est ce que nous essayerons de voir dans les pages qui suivent.

⁵⁴ Makhar Diouf, *Sénégal les ethnies et la nation*, les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar, 1998, p 128.

Tableau 3 : répartition du nombre de mariages mixtes à Mbour de 2000 à 2003

Années	Nombre total de mariages	Nombre total de mariages « mixtes »	Pourcentage de « mariages mixtes »
2000	279	51	18.28%
2001	432	64	14.81%
2002	390	69	17.69%
2003	404	80	19.8%
Total	1505	264	17.54%

Source : Municipalité de Mbour, état-civil



Les mariages mixtes à Mbour s'accroissent de manière considérable, et cela n'est que la face émergée de l'iceberg (car il y a des mariages mixtes célébrés clandestinement). Entre 2000 et 2003, nous avons eu un total de 264 mariages mixtes sur un total de mariages de 1505, soit environ 17.54% des mariages. Ces chiffres montrent à quel point le mariage mixte reste déterminant à Mbour.

D'où la nécessité de revisiter la situation familiale des jeunes avant qu'ils ne contractent ces unions mixtes.

CHAPITRE II : DESCRIPTION ET ANALYSE DE LA SITUATION FAMILIALE DES JEUNES AVANT LE MARIAGE.

Après son accession à la souveraineté nationale en 1960, le Sénégal était parmi les pays les plus prometteurs derrière la Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Beaucoup d'espoirs étaient nourris à l'égard de ce pays. Personne ne pensait que ce pays allait figurer dans la liste des pays les plus pauvres de la planète. Ce qui avait nécessité le slogan prophétisé par Feu le Président Léopold Sédar Senghor qu' « en l'an 2000 Dakar sera comme Paris ». Mais ce slogan ne sera qu'un idéal. Avec le rapport publié en 1997⁵⁵ par le PNUD, le Sénégal était classé 160° sur les 175 pays les plus pauvres du monde. Cette situation se reflète au niveau de la population sénégalaise qui est confrontée aujourd'hui à une pauvreté croissante.

Ainsi, certaines familles n'arrivent pas à joindre les deux bouts ou le font de manière difficile compte tenu des difficultés familiales. La priorité pour certains chefs de famille est la satisfaction des besoins de première nécessité, comme les besoins alimentaires (riz, mil, sucre ...), l'accès au service de santé, le logement, le transport, l'eau, l'électricité, le téléphone, bref tout ce qui nécessite un bon niveau de vie.

Il faut dire que cette situation est surtout aggravée par la dévaluation du franc CFA intervenue le 12 janvier 1994, une dévaluation de l'ordre de 50%. Cette situation sera l'un des facteurs premiers à l'accentuation de la pauvreté et aura des conséquences sur les conditions de vie des populations qui étaient déjà difficiles. Elle se répercutera aussi au niveau des jeunes avec la crise de l'emploi qui fait naître un nombre impressionnant de chômeurs.

⁵⁵ Nouvel horizon, *chômage au Sénégal : des chiffres qui dépassent tout et recensement*, n° 159, 1999 du 5 Mars 1999.

Le BIT définit simplement le chômeur comme une personne à la recherche d'un emploi. Malgré tout, les critères de disponibilité et d'absence d'occupation professionnelle au cours de la période prise en compte avant ou pendant le recensement sont aussi évoqués pour définir le statut de chômeur. Même l'individu qui a trouvé un emploi sans avoir commencé est considéré comme un chômeur. Une autre catégorie de chômeur est composée de travailleur ayant perdu son emploi et qui n'a pas encore trouvé un autre ainsi que, sous certaines conditions, les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi, les détenus libérés, rapatriés, réfugiés et apatriés.

Au Sénégal, en plus de cette classification du BIT, le chômage peut-être vu sous plusieurs angles. D'abord, il y a le critère géographique, selon qu'on est rural ou citadin. Le sexe et l'âge sont également pris en compte⁵⁶. Selon les projections de la DPS, le taux de chômage est soumis à des hypothèses fondées sur les recensements. Ce taux varie de 32.3% à 38.2% entre 1976 et 2010. Ces chiffres montrent que le chômage croit de manière considérable.

Les jeunes, pour échapper à ce phénomène, émigrent vers d'autres lieux.

2.2.1. La situation sociale

Tableau 4 : répartition des jeunes selon la région d'origine

Régions	Valeurs Absolues	Valeurs Relatives
Dakar	4	13.3%
Diourbel	2	6.8%
Fatick	3	10%
Kaolack	3	10%
Matam	1	3.3%
Tambacounda	1	3.3%
Thiès	12	40%
Ziguinchor	4	13.3%
Total	30	100%

⁵⁶ Nouvel horizon, Chômage au Sénégal : *Des chiffres qui dépassent tout entendement et recensement*, n° 159, 5 mars 1999.

Source : enquête personnelle 2004

Ce tableau révèle que 40% des jeunes viennent de Thiès, et 60% des autres régions. Avec la crise de l'emploi qui sévit actuellement, les jeunes ont trouvé une stratégie : émigrer vers les autres régions plus prometteuses. Il faut dire que Mbour est une des principales zones d'accueil de plusieurs jeunes après la région de Dakar, car ils estiment que l'emploi y est garanti avec la pêche et le tourisme.

Tableau 5 : répartition des jeunes selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) des parents

C S P des parents	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Agriculteur	3	10%
Enseignant	6	20%
Commerçant	4	13.3%
Employé d'hôtel	2	6.7%
Sculpteur	1	3.3%
Vendeur d'objet d'art	2	6.7%
Pêcheur	2	6.7%
Ouvrier	6	20%
Retraité	4	13.3%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

La plupart des jeunes sont issus de milieux modestes. Ils quittent très tôt la maison familiale en quête de travail. Ainsi Pierre Bourdieu⁵⁷, dans *les héritiers*, estime que ceux qui

⁵⁷ Pierre Bourdieu, *Les héritiers*, minuit, Paris, 1964.

sont issus de familles défavorisées n'auront pas beaucoup de chance de poursuivre leurs études. Pour lui, la société est fondamentalement inégalitaire. Les différentes catégories sociales sont inégalement dotées en capital économique, en capital social et surtout en capital scolaire. La sélection scolaire résulte du fait que l'école impose un arbitraire culturel (type de langage, de comportement etc.) qui est conforme à l'habitus des catégories privilégiés. Les enfants des catégories les plus défavorisées du point de vue du capital culturel subissent une violence symbolique et sont éliminés sur la base de critères scolaires (notes, résultats aux examens). L'école joue donc un rôle de légitimation et de « naturalisation » des inégalités sociales en véhiculant les normes de la culture légitime.⁵⁸

Cette situation se reflète au niveau de ce jeune originaire de Ziguinchor.

Je suis l'aîné de ma famille. Je suis à Mbour, il y a deux ans en quête de travail. J'ai fait le BFEM deux fois et je n'avais pas réussi et mes parents n'avaient pas les moyens de me transférer dans une école privée. J'étais obligé de laisser tomber les études pour chercher du travail. Alors comme j'ai une Tante à Mbour, j'ai pris l'initiative d'y venir pour chercher du travail. J'ai eu un boulot à l'hôtel et c'est là que j'ai rencontré ma femme. (Sénégalais de 25 ans)

Tableau 6 : répartition des jeunes selon le niveau d'instruction

Niveau	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Primaire	20	66.6%
Moyen	5	16.7%
Secondaire	2	6.7%
Supérieur	1	3.3%
Analphabète	2	6.7%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

⁵⁸ Beitone Alain, Dollo Christophe, Gervasoni Jacques..., *Sciences sociales*, op. Cit. p 218.

On remarque dans ce tableau, qu'il y a un faible niveau d'instruction. 66.6% ont quitté l'école au primaire, et 6.7% n'ont pas fait les bancs. Cela s'explique par le fait que la plupart des jeunes sont issus de familles modestes. Certains sont obligés de quitter très tôt l'école pour apporter un quelconque soutien à la famille et satisfaire ainsi les besoins économiques qu'il convient de présente

2.2.2. La situation économique

Tableau 7 : répartition des jeunes selon la satisfaction des besoins économiques (SBE)

S. B. E \ Genre	Genre		Total	Pourcentage%
	Hommes	Femmes		
Oui	9	2	11	36.7%
Non	12	3	15	50%
Ne répond pas	3	1	4	13.3%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

La moitié des personnes enquêtées n'arrivait pas à satisfaire tous leurs besoins économiques. S'ils arrivaient à gagner un peu d'argent, cela ne suffisait pas car il y a l'entourage qui attend :

Avec la conjoncture économique, c'est très difficile de gérer le peu que l'on gagne. Je n'arrivais pas à satisfaire mes besoins économiques car on ne peut pas se permettre d'acheter un jean ou une chemise alors qu'il y a des choses urgentes à satisfaire à la maison. (Sénégalais de 30 ans)

Ce jeune, contraint par les problèmes économiques familiaux, n'arrivait pas à satisfaire ses besoins économiques et il fait partie des 50% de ses semblables qui étaient confrontés à cette situation.

Tableau 8 : répartition des jeunes selon l'ancienne activité

Ancienne activité \ Genre	Genre		Totaux	Pourcentage%
	Hommes	Femmes		
Employé d'hôtel	6	5	11	36.7%
Vendeur objet art	6	0	6	20%
Guide touristique	3	0	3	10%
Chômeur	3	1	4	13.3%
Sculpteur	2	0	2	6.7%
Mécanicien	1	0	1	3.3%
Laveur auto	1	0	1	3.3%
Ancien militaire	1	0	1	3.3%
Electricien	1	0	1	3.3%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Presque les 2/3 travaillent dans le milieu touristique. Cela s'explique par l'engouement que suscite la ville de Mbour avec toutes ses opportunités (pêche, tourisme). Ce qui fait que beaucoup de jeunes venant d'horizons divers choisissent le milieu touristique comme point de départ en attendant d'autres perspectives comme le mariage mixte.

Tableau 9 : répartition selon le type de quartier

Type de quartier	Valeurs absolues	Valeurs relatives
résidentiel	3	10%
populaire	27	90%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les familles qui résident dans des quartiers populaires constituent 90% pour la simple raison, qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer dans des quartiers résidentiels.

Tableau 10 : répartition selon le nombre de personnes à la maison

Nombre de personnes	Valeurs absolues	Valeurs relatives
[5-10[15	50%
[10-15[8	26.7%
[15 et plus [7	23.3%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

La moitié vivait dans une famille nombreuse de 5 à 10 personnes. C'est une famille dans laquelle intervient un système de parenté qui prend en compte les différentes formes de filiation et d'alliance : oncles, tantes, grands parents, cousins

Tableau 11 : répartition selon les parents proches à la maison

Parents proches	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Cousin	13 /30	33.3%
Tante	9/30	23.7%
Oncle	6/30	15.3%
Belle sœur	7/30	17.9%
Autres	4/30	10.25%

Source : enquête personnelle 2004

Contrairement à la famille nucléaire occidentale qui est une famille au sens stricte du terme déterminé par un couple avec ou sans enfants, la plupart des familles africaines vivent en communauté.

Tableau 12 : répartition selon la situation matrimoniale familiale

Situation matrimoniale	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Polygamie	19	63.4%
Monogamie	10	33.3%
Divorcée	1	3.3%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les familles polygames représentent 63.4% ; ceci montre la prédominance des familles musulmanes. Même si la polygamie n'est pas une obligation au niveau de la religion musulmane, certains hommes en font une obligation, ignorant même les préceptes de la

polygamie qui est limitée à quatre épouses, mais surtout l'égalité des co-épouses. La polygamie reste un privilège que les hommes peuvent s'octroyer, une ambition permettant d'afficher leur réussite sociale, un moyen de contrôle et de domination sur les femmes qui peut retrouver tout son sens au moment où il y a des tentatives de redéfinition des relations entre les hommes et les femmes⁵⁹.

De même, nous avons une personne 3.3% qui est issue d'une famille divorcée et cette situation n'est pas toujours favorable pour les enfants :

Je ne m'entendais avec mon père parce qu'il a divorcé avec ma mère. Alors j'ai vu la situation de ma mère qui était déplorable car elle ne travaillait pas, par rapport à celle de mon père qui avait une bonne situation. Et j'étais la seule personne qui pourrait la sortir de cette situation. C'est ainsi que j'ai quitté Dakar pour venir à Mbour.

On remarque que ce jeune est soumis à l'influence du divorce de ses parents qui souvent déstabilise les enfants. Cela montre également que les femmes subissent le plus souvent les retombées du divorce car la plupart d'entre elles sont inactives dans le marché du travail.

Tableau 13 : répartition selon le type d'équipement

Type d'équipement	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Electricité	17/ 30	56.7%
Meubles	14/ 30	46.7%
Ventilateur	10/30	33.3%
Téléphone	5/30	16.7%
Eau	27/30	90%
Réfrigérateur	10/30	33.3%
Télévision	17/30	56.7%
radio	30/30	100%

Source : enquête personnelle 2004

⁵⁹Philippe Antoine, *Ménages et Dynamiques Familiales*, in les Familles Dakaroises face à la crise, IFAN, Dakar, 1995, p.72

Presque la moitié des jeunes avaient le minimum à la maison. 100% possédaient des radios, ce qui ne nécessite pas de grands moyens.

Toutes ces analyses confirment que la plupart des jeunes sont issus de famille modeste, et comme ils ont l'habitude de dire « situation oblige », ils s'engagent dans le mariage mixte pour modifier leur standing de vie et avoir une mobilité sociale et économique.

CHAPITRE III : CHOIX DU CONJOINT ET MOTIVATIONS DANS LE MARIAGE MIXTE

2.3.1 Les caractéristiques du choix du conjoint dans le couple mixte

Au Sénégal, l'endogamie, ou mariage à l'intérieur d'un groupe de personnes ayant la même origine ethnique, religieuse, ou géographique, est la plus préférée. Mais cela à tendance à disparaître avec le choix du conjoint. Cette endogamie est-elle toujours respectée par la nouvelle génération ?

Tableau 14 : répartition des conjoint (e)s sénégalais (e)s selon l'ethnie

Ethnie \ Genre	Hommes	Femmes	total	Pourcentage %
Balante	1	0	1	3.3%
Diola	0	1	1	3.3%
Mancagne	1	0	1	3.3%
Mandingue	3	0	3	10%
Pulaar	5	0	5	16.7%
Sérère	7	3	10	33.3%
Sarakolé	0	1	1	3.3%
Toucouleur	2	0	2	6.7%
Wolof	5	1	6	20%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Dans ce tableau, on remarque que la plupart des jeunes, qui font partie des ethnies très conservatrices jusqu'à présent, ont fait volte face à la tradition qui voulait qu'on épouse une personne de la même ethnie. Les Sérères représentent 33.3%, suivi des Pulaar et Wolofs avec 16.7%. Cela montre l'ambition et la détermination pour les mariages exogamiques. Cette sur-représentation des sérères (33.3%) peut avoir aussi d'autres explications : les périodes de soudure qui affecte dès fois le milieu rural. Beaucoup parmi eux viennent des villages environnements de Mbour ou des autres régions.

En effet dans ces groupes, le régime matrimonial traditionnel était (est) fondé sur une quasi endogamie. C'est dans ce sillage qu'Abdoulaye Bara Diop, analysant la société wolof, soutient que le mariage est une question importante chez les wolofs ; il est l'occasion de cérémonies nombreuses et de prestations onéreuses. Le choix de la femme est traditionnellement, fait avec la plus grande attention. Son caractère préférentiel, et non prescrit, laisse une marge de liberté qui permet de tenir compte, en dehors du problème des liens parentaux, des qualités physiques et surtout morales des différentes parties possibles, sans oublier leurs « antécédents » familiaux. Dans ces conditions, on comprend que l'endogamie de caste soit très respectée dans la tradition ; elle l'est encore, de nos jours, en milieu non seulement rural mais urbain. L'union doit toujours être « isogamique » se faire entre « nawlé » (personne de statut social égal) qui sont, d'abord, de même caste.⁶⁰

Dans la société sérère également l'endogamie est vécue avec une préférence pour le cousin ou la cousine matrilineaire ou patrilineaire croisé(e). En revanche, chez les toucouleurs ou les peulhs on peut épouser son cousin ou sa cousine patrilineaire parallèle. Tous ces groupes avaient pour objectif de garder la lignée familiale.

Le mariage contemporain se manifeste aussi par l'homogamie qui consiste à épouser son semblable tant sur le plan socio- professionnel, économique, culturel, que religieux. Mais peut-elle paraître dans un couple mixte ?

⁶⁰ Abdoulaye Bara Diop, op. Cit. p 65

2.3.1.1 l'homogamie est-elle possible dans un couple mixte ?

Tableau 15 : répartition des conjoint (es) selon la religion

Genre Religion	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage%
Musulmane	23	4	27	90%
Chrétienne	1	2	3	10%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les musulmans représentent 90%, et les chrétiens 10% cela s'explique par le fait que le Sénégal est un pays à dominante musulmane.

Dans l'ancien contexte social, les relations matrimoniales entre un homme et une femme se réglaient toujours par l'intermédiaire des groupes au sein desquels chacun d'eux s'inscrivait. Il n'existait guère cette rencontre directe à laquelle poussent les inclinations des affinités physiques⁶¹.

Aujourd'hui, avec le libre choix du conjoint et l'évolution actuelle, la signification du mariage africain a changé notamment en milieu urbain. De ce fait, l'éclatement progressif du groupe familial correspondant au changement de l'environnement économique et politique,

⁶¹ Georges Balandier, *L'Afrique ambiguë*, Plon, (collection terre humaine), p 43.

a, peu à peu, donné une valeur qui le rapproche d'une certaine façon des conceptions occidentales⁶².

L'étude du choix du conjoint reste absente au Sénégal. Cependant en France, Alain Girard a réalisé une étude sur le choix du conjoint en 1959. Ainsi son étude se résume comme suit : *la répartition changeante de la population et la croissance des agglomérations urbaines, la mobilité géographique accrue, les occasions plus fréquentes de rapprochement des jeunes, et leur plus grande liberté de relations ne font pas que les individus peuvent choisir leur conjoint au hasard. Les possibilités sont en réalité limitées. Si les mariages ne sont plus « arrangés », ils continuent à subir toutes sortes de pressions extérieures. Il en résulte un haut degré persistant d'homogamie sociale et culturelle entre les conjoints. En langage familier, la réponse à la question « qui épouse qui » est que « n'importe qui n'épouse pas n'importe qui ». L'étendue du champ des éligibles se situe pour chacun dans l'espace très restreint où il a grandi et où il se meut⁶³.*

Cependant, selon Alain Girard, la plupart des mariages se fait entre semblables donc des mariages homogamétiques.

Mais cette homogamie peut-elle être transposable dans les mariages dits mixtes ?

En effet, beaucoup d'auteurs semblent adopter la théorie d'Alain Girard en affirmant qu'un mariage mixte peut être homogame. Cette affirmation doit être conforme aux critères sur lesquels on dit qu'un mariage mixte est homogame.

L'homogamie confirme que les conjoints se ressemblent socialement et culturellement et sont souvent issus de la même aire géographique. Ils doivent aussi être de la même religion, avoir un passé familial comparable, avoir le même niveau d'éducation.

Gabrielle Varro semble confirmer cela dans son étude sur les familles mixtes en France notamment Franco-américaine, Franco-allemande et Franco maghrébine. Dans son analyse, elle retrouve un grand nombre de points communs partagés par ces couples dits mixtes. Elle trouve que ces couples mixtes sont « socialement homogames » et que cette homogamie n'est que le niveau macro des conjoints.

⁶² Moustapha Tamba, Ibou Sané, op. Cit. p 90.

⁶³ Alain Girard, op cit, préface.

L'homogamie dans un couple mixte n'est pas perçue de la même façon par les auteurs nord-américains qui affirment que le véritable mariage mixte est un mariage hétérogamétique, par lequel un échange de statuts, favorables à chaque conjoint, a eu lieu. Le mariage mixte hétérogame est un échange. L'échange consiste en l'élévation sur l'échelle sociale de l'un des conjoints contre l'acquisition de ressources matérielles ou symboliques, socialement plus valorisées par l'autre⁶⁴.

Analysant les différentes théories sur l'homogamie de la mixité, notre étude va s'inscrire dans la dernière analyse en confirmant que les mariages mixtes à Mbour sont des mariages mixtes hétérogames, car la plupart des conjoint (es) sénégalais (ses) cherchent une mobilité sociale à long ou à court terme.

Nous essayerons d'exposer dans ce tableau ci- dessous l'hétérogénéité des couples selon la religion, la culture, et l'origine des conjoint (es) noir (es) et conjoint (es) blanc (hes).

⁶⁴ Gabrielle varro, op. Cit. pp 86-125.

Tableau 16: répartition des conjoints selon leurs différences

Individu	Conjoints	Même religion	Même culture	Même origine
1	Sénégalais/étrangère	-	-	-
2	Sénégalais/étrangère	-	-	-
3	Sénégalais/étrangère	-	-	-
4	Sénégalais/étrangère	-	-	-
5	Sénégalais/étrangère	-	-	-
6	Sénégalais/étrangère	-	-	-
7	Sénégalais/étrangère	-	-	-
8	Sénégalais/étrangère	-	-	-
9	Sénégalais/étrangère	-	-	-
10	Sénégalais/étrangère	-	-	-
11	Sénégalais/étrangère	+	-	-
12	Sénégalais/étrangère	-	-	-
13	Sénégalais/étrangère	-	-	-
14	Sénégalais/étrangère	-	-	-
15	Sénégalais/étrangère	-	-	-
16	Sénégalais/étrangère	-	-	-
17	Sénégalais/étrangère	-	-	-
18	Sénégalais/étrangère	-	-	-
19	Sénégalais/étrangère	-	-	-
20	Sénégalais/étrangère	-	-	-
21	Sénégalais/étrangère	+	-	-
22	Sénégalais/étrangère	-	-	-
23	Sénégalais/étrangère	-	-	-
24	Sénégalais/étrangère	-	-	-
25	Sénégalaise/ étranger	+	-	-
26	Sénégalaise/ étranger	-	-	-
27	Sénégalaise/ étranger	-	-	-
28	Sénégalaise/ étranger	-	-	-
29	Sénégalaise/ étranger	-	-	-
30	Sénégalaise/ étranger	-	-	-

Source : enquête personnelle 2004.

* le signe négatif (-) désigne la différence des conjoints tant sur le plan religieux, culturel et géographique.

*le signe positif (+) désigne la compatibilité des conjoints.

Ceci confirme que les mariages mixtes à Mbour ne sont pas homogames. Même si certains ont réussi à convertir leurs conjoint (es), le négatif restera déterminant.

2.3.1.2 le poids de l'âge dans le choix du conjoint étranger

Tableau 17 : répartition selon l'âge du conjoint (e) sénégalais (e) selon l'âge

Age \ Genre	Genre		Total	Pourcentage
	Hommes	Femmes		
[20-25[9	3	12	40%
[25-30[7	2	9	30%
[30-35[4	1	5	16.7%
[35-40[4	0	4	19.3%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004.

Les conjoint (es), qui représentent 40%, ont un âge compris entre 20 et 25 ans ce qui prouve que le mariage mixte à Mbour reste une particularité, car la plupart des conjoints (es) étrangers (ères) s'unissent avec des jeunes qui pourraient être leurs fils ou filles leurs petits fils. La motivation en est qu'ils viennent au Sénégal, étant veuf ou veuve ou retraité (e), pour revivre une nouvelle jeunesse étant donné qu'ils ne sont plus regardés à leur âge dans leur pays d'origine.

Ces propos nous ont été révélés par des autochtones, car les conjoints (es) étrangers (es) interrogés sur les motivations n'ont pas voulu aller au-delà du physique :

Quand je l'ai vu pour la première fois, j'avoue que j'ai été attirée par son physique, car il est beau et grand. (Française de 40ans, mariée à un Sénégalais de 26 ans).

Il faut dire que les avis divergent sur les motivations, un autre conjoint étranger nous révèle ceci :

Tu vois l'amour n'a pas d'âge. Il faut voir Céline Dion avec son mari. Quand une gamine se marie avec une personne âgée, psychologiquement ça se comprend. Parce que

la petite a besoin d'affection et ça on ne le sait pas en Afrique. Les parents ne donnent pas d'affection à leurs enfants. Alors que chez nous (occident) on donne beaucoup d'affection à nos enfants. L'affection est très importante dans un cycle familial. Et les jeunes, quand ils rencontrent quelqu'un qui la leur donnent, ils ont tendance à ne pas vouloir quitter. (Français de 45 ans, marié à une Sénégalaise de 20 ans).

Ce Français donne une interprétation des mariages mixtes des jeunes, filles surtout, c'est-à-dire le côté psycho-affectif, mais les Sénégalais (es), de leur côté, donnent aussi leurs raisons sur l'âge du conjoint.

2.3.1.3 le poids de l'âge dans le choix du conjoint Sénégalais

Tableau 18 : répartition de l'écart d'âge entre les conjoints

Ecart d'âge	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Moins de 5 ANS [3	10%
[5-10[12	40%
[10 ans et PLUS [15	50%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004.

A la lecture de ce tableau, on remarque que l'écart d'âge est très significatif entre les conjoints. Cet écart correspond à l'âge du conjoint et de la conjointe étrangère pour un pourcentage de 50 %. Selon les jeunes, cet écart n'est pas leur problème, ce qui les préoccupe ce sont les avantages qu'ils vont tirer de cette union. Car disent-ils, il faut tricher un peu pour pouvoir atteindre les objectifs visés et un jour si tout va bien tu pourras épouser une belle Sénégalaise.

Ils reconnaissent que les couples d'un écart d'âge assez élevé, comme par exemple une toubab 60 ans et un jeune de 25 ans, n'est pas un vrai mariage.

Ils le font pour sortir des situations difficiles de la vie. Et les motivations sont diverses suivant les jeunes.

2.3.1.4. Les circonstances de la rencontre

La rencontre des conjoints se fait le plus souvent dans le même lieu de fréquentation.

Tableau 19 : répartition selon les lieux de rencontre

Lieux	Genre		Total	Pourcentage %
	Hommes	Femmes		
Bar	0	0	0	0%
Discothèque	2	1	3	10%
Hôtel	16	4	20	66.7%
Plage	6	1	7	23.3%
Salle de gymnastique	0	0	0	0%
Autres	0	0	0	0%
Total	24	6	30	100%

Source : Enquête personnelle 2004

Les conjoint (es), 66.7%, se sont rencontrés à l'hôtel. Cette proportion montre la ruée des jeunes, filles comme garçons, vers le milieu touristique.

Le plus souvent ils sont employés d'hôtel. Par le contact permanent avec les touristes, les jeunes finissent par nouer des relations avec ces derniers qui peuvent aboutir à diverses fins. Les couples qui se sont rencontrés au niveau des plages, représentent 23.3%, il s'agit en général des guides.

Dans les bars, salles de gymnastique et autres, on remarque que le pourcentage est nul. Au niveau des salles de gymnastique, rares sont les garçons qui y pratiquent leur musculation pour attirer les toubab, mêmes si ces dernières préfèrent les jeunes musclés. Cette rareté s'explique par les faibles revenus des jeunes car beaucoup étant issus de famille modeste, n'ont pas les moyens de se payer le service de ces salles. On les retrouve le plus souvent à la plage. Rares aussi sont ceux qui travaillent dans les bars pour des raisons religieuses et culturelles, dans la mesure où le Sénégal est à 90% de musulmans. D'ailleurs beaucoup de touristes se ravitaillent au niveau des restaurants où ils résident.

La discothèque représente 10% des lieux de rencontre. Ce taux englobe les jeunes de moins de 25 ans.

Cette ruée vers le milieu touristique est plutôt caractérisée par l'influence des amis car beaucoup estiment avoir des amis qui sont allés rejoindre leur conjoint (e) à l'étranger.

Ce que j'ai remarqué ici c'est que beaucoup de jeunes venant d'horizons divers pour chercher du travail en un moment donné, possèdent des portables « high class », des permis de conduire...et une fois retourné à leur lieu d'origine avec toutes les richesses acquises, influencent les autres à vouloir faire pareil c'est-à-dire venir à Mbour pour chercher du travail. (Vendeur objet d'art depuis 20 ans)

Concernant l'origine du choix du conjoint ou de la conjointe étrangère, il faut préciser qu'il n'y a pas de critères de sélection, tout dépend du premier ou de la première venue.

2.3.1.5 les pays d'origine des conjoints (es) étrangers (ères)

Tableau 20 : répartition de la nationalité des conjoint (es) étranger (ères)

Nationalité des conjoint (es) étranger (ères)	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Allemagne	2	6.67%
France	20	66.67%
Italie	6	20%
USA	1	3.33%
Grèce	1	3.33%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Ce tableau montre que le Sénégal est essentiellement visité par des Français car cela se reflète au niveau des conjoints. Ils représentent 66.7 %. La destination des Français vers le Sénégal s'explique par divers facteurs. La colonisation du Sénégal par la République Française qui a débuté en 1857 pour ne prendre fin qu' en 1960. Cette colonisation a fait que les deux pays ont noué des relations très amicales avec la coopération Franco- Sénégalaise. Elle a aussi facilité la communication entre les deux pays avec l'instauration de la langue officielle qui est le Français. Alors toutes ces conditions réunies motivent les Français à

vouloir visiter le Sénégal, pays de la « téranga* ». De même la paix intérieure du pays favorise le tourisme français et des autres nationalités vers le Sénégal. Les Italiens, qui représentent 20%, sont souvent influencés par les Sénégalais d'Italie, ce pays reste la destination privilégiée des Sénégalais. Les Allemands se retrouvent avec 6.67 %. On nous a révélée que la venue des Allemands au Sénégal a complètement diminué pour la simple raison que le Club Aldiana de Nianing n'est plus géré par les Allemands. Par ailleurs, les Etats unis et la Grèce totalisent chacune 3.33 %. Les Américains le plus souvent viennent au Sénégal pour faire un pèlerinage à la maison des esclaves de Gorée qui est remplie d'histoire avec la déportation de centaines de milliers d'africains vers les Etats- Unis.

2.3.2 Les motivations du conjoint Sénégalais dans le mariage mixte

Si beaucoup de jeunes acceptent de se marier avec des Toubab qui peuvent être leur père ou leur mère, c'est parce qu'ils y trouvent leur compte. En effet les jeunes sont plus motivés par l'argent, le voyage que par l'amour.

Tableau 21 : répartition des motivations selon les conjoint (es) Sénégalais (es)

Genre Motivation	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage %
amour	3	0	3	10%
argent	4	5	9	30%
voyage	17	1	18	60%
TOTAL	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 200

On constate dans ce tableau que la plupart des jeunes se sont mariés pour de l'argent (avec 30 %), et pour le voyage (avec 60 %), l'amour est très minime avec 10 %

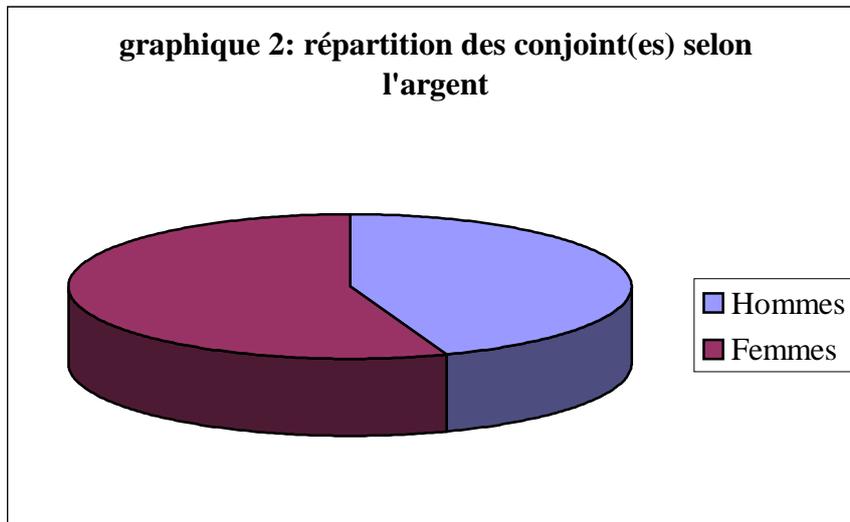
2.3.2.1 la motivation de l'amour.

Même s'il y a des jeunes qui sont intéressés par le profit, d'autres en revanche contractent le mariage mixte par amour :

Ma femme et moi, nous nous sommes mariés par amour et c'est le vrai amour. On a eu deux enfants et ça fait quatre années qu'on est ensemble. On vit très bien, il n'y a pas

d'intérêt dans notre relation, parce que les gens croient que quand on vit avec un (e) toubab, c'est à cause de l'argent. (Sénégalais de 30 ans, mariés avec une Française de 28 ans)

2.3.2.2 la motivation de l'argent



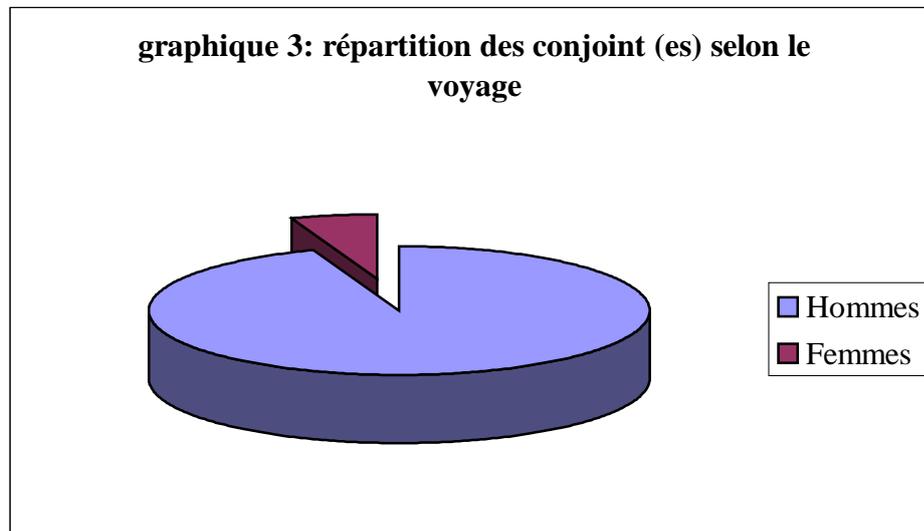
D'après ce graphique, on remarque que ce sont les filles qui sont plus motivées par l'argent que les garçons. On comprend par là que les filles s'engagent dans ces unions pour mieux améliorer leur standing de vie :

Moi, je n'ai pas peur de te dire ou de le dire à qui veut l'entendre que j'ai épousé mon mari pour de l'argent. Ce n'est pas en fait qu'il me donne de l'argent mais il m'a appris à travailler et gérer mes sous. Aujourd'hui avec ou sans lui je peux avancer. (Sénégalaise 30 ans)

Au niveau des garçons, l'argent sert à soutenir la famille, à avoir une maison et une voiture :

Ma femme m'aide financièrement. Elle m'a acheté une voiture, un terrain qu'elle s'apprête à construire. Chaque mois, elle m'envoie de l'argent pour me nourrir, payer mon logement. Cette somme s'élève à 250.000 F Cfa par mois. Et cette somme n'est pas la même chose avec ce qu'elle me donne pour mes parents restés au village. (Sénégalais de 29 ans, mariés à une Italienne de 32 ans)

2.3.2.3 la motivation du voyage



La majorité des jeunes, surtout les garçons aspirent au voyage. Ils représentent 60 %. Pour trouver une solution à la crise de l'emploi, ils optent pour l'émigration. La migration au Sénégal a débuté depuis bien longtemps. Ainsi, les migrants dits de « l'ancienne vague » sont les tirailleurs sénégalais restés en Europe après les deux guerres mondiales.

Il faut dire que les destinations étaient diverses, la France et certains pays d'Afrique ont été les destinations privilégiées des migrants sénégalais. Mais avec le verrouillage des frontières dans les pays occidentaux, la fin des «trente glorieuses » (1945-1975) ainsi que l'instabilité politique et la crise économique dans les pays africains, on assiste à l'émergence de nouvelles destinations. La France, pays colonisateur, était préférée des migrants sénégalais pour des raisons géo- politiques. Les flux étaient organisés selon les bases ethniques et familiales, limités à cette époque à la vallée du fleuve Sénégal, les Soninkés et les Hal Pulaar faisaient de la migration alternante grâce au système de la NORIA⁶⁵. C'était le système en vigueur avant l'instauration du VISA d'entrée obligatoire. Ce système permettait aux migrants, après quelques années de séjour en France, de retourner définitivement au pays pour financer un parent qui va prendre le relais et assurer l'entretien de la famille. Aujourd'hui, la nouvelle génération se dirige vers de nouveaux pays. Avec le phénomène « YOUZ* », le pays de l'Oncle Sam est le plus convoité. Mais ce pays sera davantage d'accès difficile avec les attentats du 11 septembre 2001. Les autorités américaines prennent

⁶⁵Sérigne Mansour Tall, *l'émigration internationale Sénégalaise d'hier à demain*, in *La société sénégalaise entre le local et le Global*, op. Cit. p 550

des mesures adéquates et fermes à l'entrée des étrangers dans leur territoire, craignant divers attentats avec le terrorisme en vogue.

A défaut de cette destination, l'hexagone vient en seconde position. Avec les accords de Schengen, les migrants auront la possibilité de circuler dans les différents pays de l'Europe et l'Italie reste le pays privilégié.

L'émigration est maintenant difficile, accentuée surtout par celle qui se fait clandestinement et qui est à l'origine de politiques d'immigration de plus en plus restrictives des pays d'accueil, les pays européens notamment. L'émigration clandestine connaît aujourd'hui des problèmes avec le nombre impressionnant de pertes en vies humaines, mais aussi avec les charters qui rapatrient les émigrés illégaux.

L'émigré, plus connu sous le nom de « moodù-moodù » ou venant (ce venant dépendra du pays d'origine : **V.I** : venant d'Italie, **V.A** : venant d'Amérique, **V.F** : venant de France), est perçu par les Sénégalais comme un modèle de réussite. Il effectue des transferts financiers destinés à l'entretien des familles mais aussi à d'autres investissements. Toutes ces richesses motivent les **V.S** : les venants du Sénégal, à vouloir émigrer pour devenir un jour des **V.I**, **V.A**, **V.F**. D'où cette idée de « voyage » évoquée dans le tableau n° 21.

De ce fait, vu la difficulté à obtenir un visa, certains jeunes trouvent une solution au dit phénomène par l'intermédiaire du mariage mixte qui reste le visa le plus rapide. Certains jeunes interrogés sur ce phénomène fustigent l'attitude de l'Etat qui laisse entrer les étrangers sans difficultés. Seulement avec leur passeport, leur pièce d'identité, ils entrent au Sénégal sans visa :

Tu sais, les jeunes trouvent d'énormes problèmes au niveau des visas. Je pense qu'il y a beaucoup plus d'Africains qui ont du mal à quitter leur continent pour aller dans les autres continents que les Américains ou les Européens. On nous demande différents papiers et cela ne vous garantit même pas l'obtention du visa. Le gouvernement sénégalais devrait prendre des mesures comme la France qui a rédigé des lois et veille à ce que tout le monde le respecte et le Sénégal en tant que pays indépendant devrait faire pareil.

Les jeunes devront comprendre que les pays n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. Mais comment pourrait-on comprendre un pays comme la France qui ouvre toutes

ses frontières pour faire entrer des jeunes qui n'ont aucune qualification professionnelle, aucune famille qui pourrait les accueillir une fois arrivés sur place. Cette situation n'est guère encourageante pour les pays Européens qui ont déjà des problèmes de chômage et d'insécurité.

En revanche, si le Sénégal ferme ses frontières aux étrangers, cela ne va pas dans son intérêt, parce que la plupart des étrangers qui viennent au Sénégal, sont souvent des touristes, ou sont en voyage d'affaires ; ils viennent pour voir réellement le Sénégal, avoir une idée du Sénégal pour pouvoir y investir. Et cela participe économiquement au développement du pays. Donc, les Européens ont plus de raisons de fermer leurs frontières car cela peut accentuer le taux de chômage chez eux et y installer l'insécurité.

Un autre facteur vient aggraver cette situation déjà difficile avec la demande d'une assurance de 20 millions. Le mariage mixte leur permettra d'aller en « KAW* », et facilitera aussi l'obtention du visa et des papiers. Mais avant d'en arriver là, il faut d'abord passer par la phase préliminaire à savoir l'officialisation du mariage.

Tableau 22 : répartition des mariages officialisés à la mairie de Mbour

Genre Officialisation	Genre		Total	Pourcentage %
	Hommes	Femmes		
Oui	18	5	23	76.7%
Non	4	1	5	16.7%
Ne répond pas	2	0	2	6.6%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Ce tableau montre que 76.7% ont fait le mariage civil pour être en règle. Même si certains n'aspirent pas au voyage, ils ont quand même officialisé leur mariage pour rester au Sénégal. D'autres en revanche préfèrent voir un Imam qui les unit en invoquant la bénédiction de Dieu, ce qui ne nécessite pas un certificat de mariage contrairement à l'Eglise qui exige un certificat de mariage pièce faisant partie des formalités.

Ainsi donc, les futurs époux doivent remplir les formalités nécessaires pour valider leur union.

Selon l'officier de l'état civil de Mbour, concernant les mariages Français (entre Français(e) et Sénégalais(e)), il faut obligatoirement présenter **un certificat de capacité en mariage**⁶⁶ résultant de la publication des mariés faite au niveau de la France.

-concernant le Français ou la Française, il faut :

- la photocopie de la carte nationale d'identité,
- le passeport qui l'identifie,
- un extrait de naissance datant de moins de 3 mois,
- un certificat de visite médicale

-concernant le Sénégalais ou la Sénégalaise, il faut :

- un certificat de célibat
- un extrait de naissance datant de moins de 3 mois
- photocopie de la carte nationale d'identité
- un certificat de visite médicale.

Selon l'officier c'est en ce moment que le couple se présente devant l'agent chargé de l'établissement du mariage avec une présence de 4 témoins.

⁶⁶cf. Annexe

TROISIEME PARTIE :
LES SOUS-FACTEURS
DU
MARIAGE MIXTE

CHAPITRE I : L'IMPACT DU TOURISME SUR LE PHENOMENE : LE CAS DES ANTIQUAIRES

Si certains préfèrent travailler dans les hôtels pour décrocher un (e) toubab, d'autres en revanche préfèrent être « antiquaires » ou guide touristique. Le plus souvent les « antiquaires » ou accompagnateurs n'ont reçu aucune formation touristique, en d'autres termes, ils le font clandestinement. Ces jeunes, interrogés, estiment n'avoir rien à faire, ne trouvant aucun boulot qui pourrait les fixer définitivement.

Comme, ils ont l'habitude de dire « situation oblige », les jeunes sont obligés de se rabattre sur les touristes. On pourrait plutôt leur coller l'étiquette de rabatteurs, car ils amènent les touristes au niveau des vendeurs d'objets d'art, eux aussi appelés antiquaires. Mais dans l'usage familier l'antiquaire est le guide touristique, celui qui fait visiter les touristes en général ; il reçoit une formation hôtelière. Mais l'autre catégorie appelée aussi antiquaire constitue les clandestins. C'est à ces derniers que nous allons nous intéresser pour expliquer l'impact du tourisme sur la jeunesse en quête de meilleurs cieux par le biais du mariage mixte.

Il faut préciser que le métier d'antiquaire est apparu dans le département de Mbour depuis la 2^e guerre mondiale avec l'implantation du camp de repos pour militaires sur l'actuel site du Coco-Beach. Dès lors l'activité a évolué quant à sa pratique. Le métier était surtout pratiqué par les hommes castés notamment les bijoutiers, les tisserands, les sculpteurs, et les cordonniers. Toutes les fins de semaines, ces artisans venaient à la rencontre des Européens à la plage pour leur vendre des objets d'art et pour la même occasion essayer de lier amitié avec eux. Ces liens d'amitié n'avaient qu'un seul objectif : recevoir des cadeaux des mains des visiteurs⁶⁷.

Maintenant, il faut reconnaître que les ambitions ont changé, les antiquaires d'antan et les antiquaires d'aujourd'hui n'ont pas la même perception de leur métier. Les

⁶⁷ Léna Diagne, Birane Sarr, *Etude d'un sous produit du tourisme : « les Antiquaires » de la petite côte (Mbour)*, mémoire de fin d'études, ENAES, 1990-1991, p17.

premiers avaient pour objectifs de gagner leur vie tout en restant au Sénégal, les derniers sont, surtout, obnubilés par le « syndrome de l'ailleurs ».

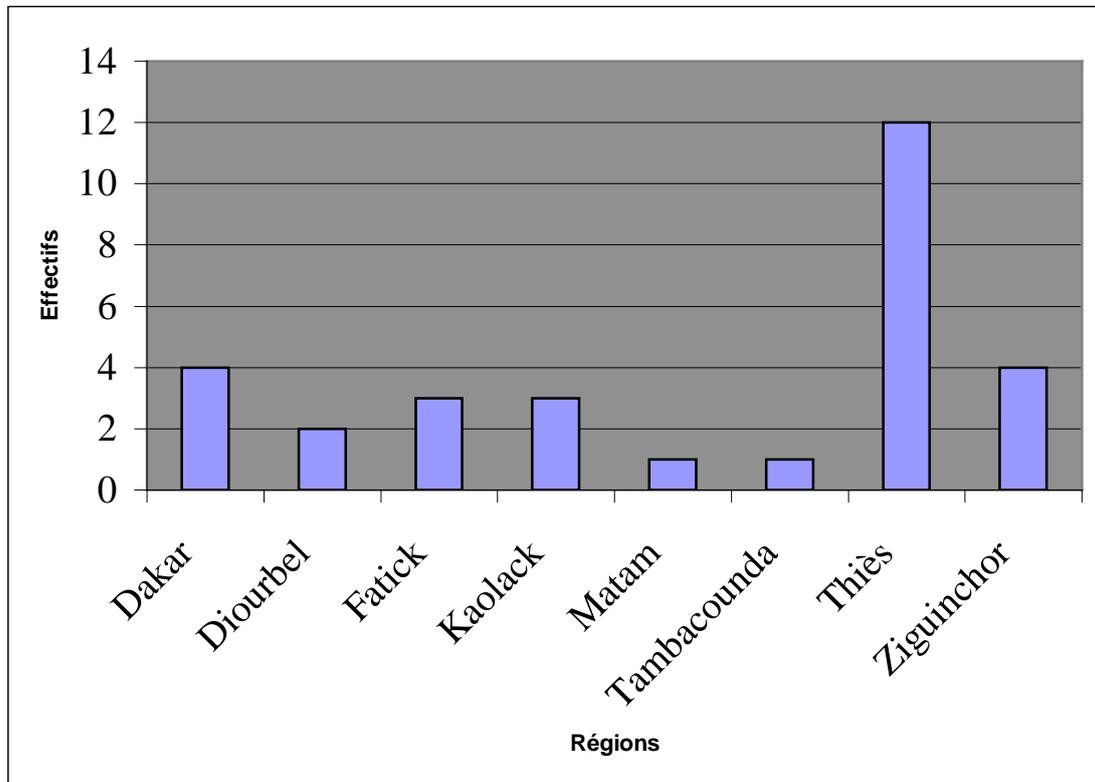
Je suis dans le tourisme depuis plus de 30 ans et Dieu merci. Je peux me permettre de dire que tout n'a pas été positif de même que tout n'a pas été négatif, parce que si un métier te procure une maison, une femme et des enfants, je pense qu'on peut dire que c'est positif. On peut dire aussi que nous sommes tous des rescapés du tourisme parce que moi et mes collègues on a connu les premiers balbutiements du tourisme. C'était relativement facile, on a gagné de l'argent pour la simple raison que le touriste qui venait ne rentrait pratiquement avec rien, parce que le budget qu'il amenait, il préférait le dépenser ici. C'est pourquoi sur le plan du commerce ça allait très bien. Ce moment là, il faut le situer entre les années 75 et les années 80. A cette époque, on a gagné beaucoup d'argent. Je peux me permettre de dire qu'on était très jeunes à cette époque ce qui fait qu'on n'a pas su faire la part des choses. Mais de toute façon il n'y a pas de regret ; le tourisme bien géré peut-être un facteur de développement humain très positif. Tout au début, l'Etat n'a pas mis des « gardes fous ». Les « gardes fous pour moi c'est la sensibilisation au niveau de la population. On aurait pu gagner sur plusieurs facteurs.

Le tourisme a beaucoup changé, à notre époque, il y avait peu qui s'y intéressait parce qu'il y avait une vision négative du tourisme, les gens ne voulaient pas s'approcher du touriste. Ils pensaient que tout ce qui est touriste, toubab, est voué aux gémonies. Mais avec le temps les gens se sont rendus compte que c'est un travail comme les autres. Depuis une dizaine d'années, et ceci est dû aux difficultés de la vie, au chômage, les jeunes ne pouvant pas trouver du travail dans les hôtels sont obligés de tourner autour. Et comme le métier d'antiquaire est peut être facile, (et c'est pas tout à fait cela) alors les jeunes se sont rués de ce côté- là. Ce qui fait que on ne sait pas qui est qui et qui fait quoi.

A notre temps, il y avait peu de mariages mixtes comme il y en a aujourd'hui. Il est vrai qu'à cette époque, tu n'avais pas besoin de te marier pour partir en Europe. Cela veut dire que les relations étaient plus sincères. Et il y avait moins d'instructions au niveau des visas. Maintenant avec les difficultés de la vie, les jeunes croient que ce qui règle le problème, c'est le mariage avec un (e) toubab et beaucoup ne tiennent pas compte de l'âge. Ils sautent sur le premier ou la première venu(e). C'est la raison pour laquelle le taux de métissage est assez élevé au niveau de la petite côte. Et tout cela c'est l'effet du tourisme. (Président des antiquaires).

Par ailleurs, on comprendra par là que le tourisme a connu des métamorphoses au niveau de son organisation, de son appréhension. Il est maintenant une activité créatrice d'emplois.

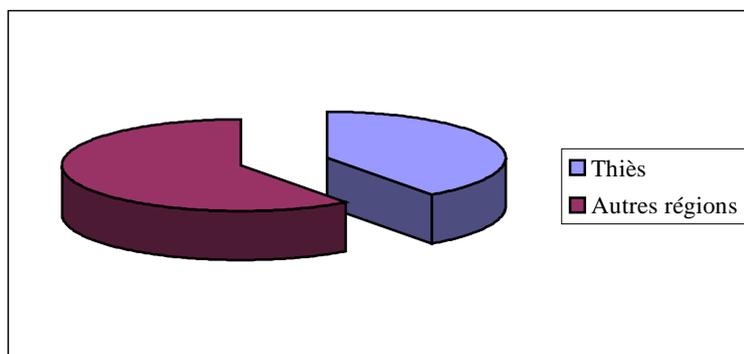
Histogramme 1 : répartitions des jeunes selon la région d'origine



Source : enquête personnelle 2004

Le tourisme permet aussi une migration interne vers les zones touristiques à partir des zones urbaines et rurales. La zone touristique devient une zone d'attraction pour les chômeurs des autres régions.

Graphique 4 : répartition du nombre de jeunes venus des autres régions



Source : enquête personnelle 2004

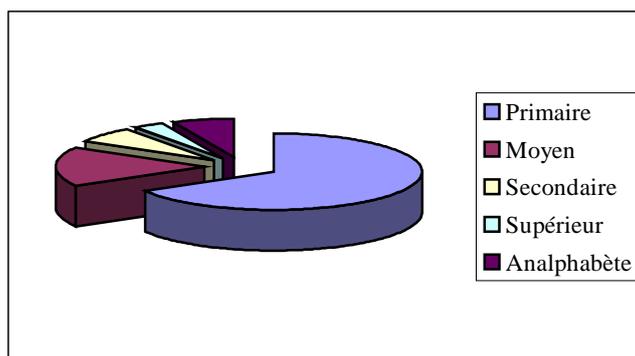
Le tourisme crée de l'emploi pour tous les jeunes venant d'horizons divers. Il est également un point de jonction entre les touristes et les jeunes, ce qui aboutit généralement à un mariage. Ceux qui viennent des autres régions sont plus nombreux que ceux, venus de Thiès. A noter que le tourisme comporte également des aspects positifs et négatifs

La positivité est la rencontre des peuples et le dialogue des cultures. Cela permet en fait une large ouverture à la civilisation des autres peuples. C'est donc un métissage culturel car il y a confrontation de deux cultures différentes.

L'analyse des aspects positifs semble corroborer la thèse selon laquelle le tourisme peut contribuer efficacement à la solution des problèmes économiques des pays sous développés.

La négativité concerne l'inadaptation inhérente au tourisme : échec scolaire (beaucoup de jeunes quittent très tôt l'école pour s'aventurer dans le tourisme car pour eux l'école n'apporte plus ce qu'elle apportait) et autres perversion (alcoolisme, délinquance, prostitution)

Graphique 5 : répartition des jeunes selon le niveau d'instruction



Source : enquête personnelle 2004

L'échec scolaire (surtout ceux qui habitent à Mbour) est accentué par le tourisme mais également par les conditions difficiles des parents.

Le tourisme est également considéré comme une importation invisible. Il a produit des besoins nouveaux auprès de la population : Les jeunes sont hantés par les 4 V : **villa, voiture, virement, venant**. Et tout cela ils veulent l'obtenir sans le moindre effort et pour eux le tourisme est alors là pour leur faciliter la tâche, le mariage mixte étant la solution la plus facile et la plus rapide.

Le milieu touristique notamment celui des antiquaires est un milieu où les rêves deviennent réalité pour certains. Nous avons pu rencontrer un groupe de trois personnes dont une femme, gentiment assis dans un coin dans l'attente d'un toubab*. Souvent ils sont menacés par la gendarmerie car ils n'ont pas le droit de circuler pour chercher un quelconque client.

Nous avons pu les approcher, mais il faut le dire, cela n'a pas été facile au début car, il y avait un climat de méfiance ; mais après nous être présentée et leur avoir expliqué le but de notre visite (car ils sont souvent taxés de voyou par les journalistes), ils nous ont révélée la réalité de ce milieu.

Les jeunes qui sont avec les toubabs ne sont pas des voyous, ils savent ce qu'ils veulent. Ils le font pour sortir des situations difficiles. Tu sais les Blancs étaient là auparavant et tromper nos grands parents et nous avec la nouvelle génération on s'est réveillé, on n'a pas les moyens et la situation est difficile. Dés fois, si on a des clients on les arnaque (c'est à dire si le produit coûte 1000 F CFA, on va le vendre à 10000 F CFA. Aussi on peut rencontrer de bons couples et on lie amitié avec eux, ils nous envoient une voiture pour que

l'on puisse travailler. Il arrive dés fois q'un toubab ait confiance en vous et vous donne 20 à 30 millions pour qu'on lui construise une maison. (Antiquaire de 25 ans).*

La fille de son côté nous signale que le choix du métier d'antiquaire n'est pas un métier noble pour une femme car on est soumise à toutes sortes de préjugés

Je n'ai pas vu de boulot. A mon âge que vais je travailler ? (Antiquaire fille : 27 ans originaire de Thiès)

Le métier d'antiquaire constitue un métier facile où on amasse beaucoup d'argent :

J'étais employé à l'hôtel FRAM pendant deux ans comme pâtissier. Comme il ne me payait pas assez, j'ai rendu le tablier. Alors je suis venu au niveau des Antiquaires car ici en une journée tu peux gagner le salaire d'un mois à l'hôtel. Si l'hôtel où je travaillais me reprend pour un salaire de 250.000 F CFA par mois, je refuse parce que je gagne plus que ça le mois. Au niveau des Antiquaires on a des coups avec les toubabs comme par exemple si on tombe sur un toubab qui ne connaît pas le pays et qui ne sait pas comment ça se passe, on l'arnaque et la vie continue. Ici on se débrouille, si le président Abdoulaye WADE me prenait, je n'irais nul part peut-être à condition qu'il me paye 20 millions par mois. On vit bien, on mange bien, il y a la paix. Je pense qu'il ne faut pas juger les gens qui sont dans le métier, il faut les comprendre car il y a la galère (Antiquaire 28ans)

Comme tout se passe bien, ils continuent d'exercer leur métier en attendant un « fraw* », comme ils ont l'habitude de dire, qui pourrait les amener en « Kaw* ». Il nous ont révélé que tous les Antiquaires parlent au moins une langue étrangère alors qu'ils ne peuvent pas écrire leur nom.

En définitive, nous disons que le métier d'Antiquaire a complètement changé sur tous les plans par rapport à ce qu'il était d'antan. Il est maintenant un moyen pour gagner de l'argent et contracter éventuellement une union avec une Blanche. Les tentations sont nombreuses ; il y a d'autres qui utilisent leur physique pour attirer les toubabs ; ils sont souvent en rasta et préfèrent fréquenter les plages pour se muscler car, les femmes toubabs aiment les jeunes musclés.

Les Antiquaires ne sont pas des SDF. Ils vivent avec leur famille. Mais quelle est la perception de la famille par rapport à leur activité ? Ils sont d'un appui très important pour l'entretien de leur famille. Certains gagnent honnêtement leur vie même si des personnes, par préjugé, ne voient que l'aspect négatif de cette activité. Plusieurs jeunes sont revenus d'Europe avec beaucoup de biens : certains ont pu construire des maisons pour leur famille grâce au mariage mixte. Ils ont cessé d'étudier parce que l'école ne rime plus avec emploi garanti. Ils n'ont pas subi de formation professionnelle du fait du manque de moyens des parents, de la conjoncture économique et sociale. C'est la raison pour laquelle les jeunes se ruent vers le métier d'antiquaire pour tenter leur chance. Ils ont un seul objectif : aller à l'étranger. Pour eux le tourisme est un moyen facile, un espoir pour voyager. Le mariage mixte constitue donc le moyen le plus rapide. Les parents de leur part ont un rôle très important à jouer dans ces types de mariage, d'où la nécessité d'appréhender leur vision du mariage mixte.

CHAPITRE II : LA REACTION DES PARENTS ET LA VISION DES RELIGIONS SUR LE PHENOMENE

3.2.1 La réaction des parents

Dans certains pays, certains milieux, la volonté d'un individu de se marier avec un étranger prend les dimensions d'un événement scandaleux avec toutes les conséquences⁶⁸. Rappelons- nous de lady Diana et de son amant Al Fayed qui même immensément riche, était un « Black Skin » aux yeux d'une certaine opinion royale.

La réaction face à de tels événements est valable pour toutes les familles dont l'enfant s'engage avec un étranger. En Afrique où on a de très fortes valeurs familiales, quand on se marie, on se marie avec la famille. Cette situation causera des problèmes dans le cas où l'un des conjoints est un étranger ou une étrangère.

Dans les années 60, les familles qui avaient un parent à l'étranger ne souhaitaient pas que ce dernier rentre avec une européenne. Ceux qui le faisaient le plus souvent, c'était les étudiants qui allaient poursuivre leurs études en Europe. Ils pensaient que la femme étrangère est civilisée, et par conséquent armée pour les aider à résoudre les problèmes de la vie, et que la femme sénégalaise n'a pas encore atteint le degré d'émancipation et de maturité requis et ne peut satisfaire les exigences de l'homme moderne⁶⁹.

⁶⁸ Augustin Barbara, *Mariage sans frontières*, le centurion, paris, 1985, p 35.

⁶⁹ Ibid, p.42

Pour ces familles, introduire un étranger dans la famille, c'était en fait perdre un membre de la famille, car le couple sera forcément tenu de vivre d'une certaine manière qui n'était pas compatible avec la façon dont nous vivons en Afrique. Ainsi des problèmes se posent dans les rapports avec les parents du mari sénégalais.

L'appréhension ne réside pas du racisme, du mépris ou du refus de l'autre, mais surtout dans la confrontation de deux cultures différentes. On risque de ne plus avoir les mêmes rapports avec ses parents.

Cette crainte de la famille peut signifier aussi que le parent marié renonce à sa façon de voir, de faire de se comporter (habitudes et coutumes du milieu d'origine). Ce qui aboutit nécessairement à une aliénation, mais surtout à des conflits de génération...

De même, les parents, les mères généralement préfèrent une bru nègre à bru blanche, pour la simple raison que la négresse connaît et accepte les droits de la belle mère. Elle rentre dans un foyer avec l'esprit d'y prendre la relève. La belle fille installe la mère de son époux dans un nid de respect et de repos. Une toubab ne peut pas être une vraie bru, elle n'aura d'yeux que pour son homme, la famille ne comptera pas pour elle. A-t-on jamais vu une blanche piler le mil, porter des bassines d'eau, ou bien recevoir les beaux parents et autres collatéraux à n'importe quelle heure. ?⁷⁰

Donc, en ces temps, la famille jouait un grand rôle au sein des couples car en Afrique tout est mis en communauté. Et la parole paternelle pesait plus lourdement qu'aujourd'hui dans l'orientation des destinées. Les enfants même adultes, se pliaient à des exigences familiales qui allaient parfois à l'encontre de leur de leurs intérêts⁷¹.

A chaque génération, sa spécificité ; avec la nouvelle génération dite « génération bou Falé* », les mariages mixtes ne semblent plus poser de problème. La marge de manœuvre des parents est donc restreinte.

⁷⁰ Mariama Bâ, op. Cit. pp 111-112.

⁷¹ Ibid, p11.

De ce fait, les parents ont tendance à valoriser le mariage mixte car cela peut être « un mal nécessaire » à leur survie, pour reprendre l'expression de Léopold Sédar Senghor qui disait que : *la civilisation est un mal nécessaire*.

Le mariage mixte comme mal nécessaire ! Mal parce que tout africain voudrait un jour ou l'autre avoir une bru ou un gendre africain. Nécessaire parce que quelque part cela arrange.

Tableau 23 : Répartitions des conjoint (es) Sénégalais (es) selon la réaction des parents

Réaction \ Genre	Genre		Total	Pourcentage %
	Hommes	Femmes		
Favorable	22	4	26	86.7%
Défavorable	1	2	3	10%
Réticent	1	0	1	3.3%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

A première vue, on constate que ce tableau est très révélateur de la position des parents dont 86.6 % sont favorables au mariage de leur enfant. Comme nous l'avons déjà expliqué au niveau de la situation familiale beaucoup de jeunes constituent des soutiens de famille. On remarque également au niveau des filles que les parents de ces dernières étaient plus favorables par le fait que la famille est plus tolérante pour l'homme qui se marie avec une étrangère que la femme qui épouse un étranger, et cela pour des raisons religieuses ; nous y reviendrons plus en détail.

Pour ces garçons, ce refus des parents peut avoir pour explication : le désir de préserver les valeurs ancestrales du mariage et les raisons sociales et culturelles. Malgré le refus de certains parents, ils sont arrivés quand même à se passer la corde au cou. Par ailleurs, on estime que les parents approuvent ces mariages parce que c'est dans leur intérêt.

Malgré l'âge de mon mari qui a 74 ans et moi 22 ans, mes parents étaient favorables parce que je restais leur seul espoir. Ils sont des agriculteurs démunis. Ils étaient d'accord à la condition qu'il m'aide à continuer mes études qui pourraient m'ouvrir d'autres perspectives, mais aussi les aider (femme originaire d'un village de Niakhar, région de Fatick)

Les avantages sur les mariages mixtes ne se situent seulement pas au niveau des deux parents mais également à la famille tout entière. Car tout le monde veut en profiter au maximum possible

Le mariage de ma fille avait des problèmes au niveau des parents de son père car ces derniers voulaient obtenir plus en ce qui concerne la dot. Ils disaient que ce n'est pas normal de demander une petite dot à un toubab car ce que le toubab a fait pour leur fille, un Sénégalais pourrait faire plus. Mais son père ne voulait pas exagérer, son seul souci c'était que sa fille soit entre de bonnes mains. (Une parente)

Ainsi les opinions sur les mariages mixtes varient donc d'une époque à une autre. Autrefois, ceux qui le contractaient étaient taxés de « guèen het* » par leur propre famille. Mais maintenant, les mariages mixtes sont plus valorisés que rejetés. Cependant la religion a également son point de vue sur ces unions.

3.2.2 La vision des religions

La volonté d'un individu de se marier avec un autre individu prend des dimensions sociales, politiques, religieuses. Le mariage religieux revêt une importance capitale dans un pays où la religion est omniprésente, Le mariage non religieux est assimilé à un concubinage.

Le mariage civil est une formalité administrative nécessaire pour de multiples raisons. Etre mariés devant les hommes est une nécessité. Etre mariés devant Dieu est une obligation religieuse : c'est ce qui le rend licite⁷².

⁷² Malika Dif, *Etre musulman aujourd'hui*, éditions Tawhid, I .I .P.H (international islamique publishing house) (1995) p 52.

Les futurs époux pour se conformer à la règle religieuse et sociale devraient donc faire le mariage religieux.

Tableau 24 : répartition des conjoints (es) selon le lieu de célébration du mariage religieux

Lieux	Genre		total	%
	Hommes	Femmes		
Eglise	1	2	3	10%
Mosquée	23	4	27	90%
Total	24	6	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

On remarque que tous les couples ont fait leur mariage religieux. Cela montre à quel point la religion est omniprésente dans le quotidien des individus. On comprendra par là que même s'il n'y a pas après un respect des normes religieuses, l'essentiel était de le faire pour se conformer à la volonté des parents et se départir des préjugés de la société.

Au Sénégal, les religions révélées dominantes sont la religion musulmane et celle chrétienne.

3.2.2.1 la vision de la religion chrétienne

L'Eglise n'a pas les mêmes conceptions pour la définition de ce type de mariage. Il y a ce qu'on appelle les mariages mixtes c'est à dire le mariage entre un catholique et un protestant, un catholique et un orthodoxe.

Il y a aussi ce qu'on appelle les mariages avec disparité de culte c'est à dire un chrétien et un musulman, un chrétien et un bouddhiste, un chrétien avec quelqu'un de la religion traditionnelle.

Selon le Curé de l'Eglise Sainte Marthe de Mbour, les mariages avec disparité de culte existent. Ils ne peuvent pas ne pas exister parce que nous sommes tous des parents et les gens quand ils se marient, c'est par rapport à la parenté. Là, il s'agit des Sénégalais. De même, avec la mondialisation, les gens ont tendance à voyager, à se rencontrer et à se marier. Mais l'église n'est pas favorable à de tels mariages pour la simple raison qu'il y a beaucoup de choses à l'intérieur qui nous sépare :

1° il y a ce qu'on appelle le fait que la parole de Dieu soit à témoin pour nous, si nous, on s'engage en prenant Dieu à témoin cela signifie que c'est un mariage monogame : un homme, une femme pour toute la vie. Ce mariage est indissoluble et est fait pour élever les enfants chrétiennement : unité, quand l'homme est musulman ou la femme musulmane souvent la parole de Dieu qui est à témoin n'arrive pas à régler la vie des gens. Ce qui fait que le musulman pourra aller voir son marabout qui lui dit qu'il peut avoir trois à quatre femmes.

2° il y a ce qu'on appelle la puissance paternelle qui donne au père le droit de choisir la religion de l'enfant à moins que l'enfant soit majeur et choisisse sa religion, mais tant que l'enfant est à bas âge il est élevé dans la religion musulmane donc nous (Eglise), nous n'y gagnons rien.

3° il y a le fait que souvent la femme est obligée de se convertir à l'Islam, avec les pressions familiales.

4° par rapport au droit d'héritage, la femme catholique qui se marie à un musulman n'a pas droit à l'héritage et cela l'Eglise le décommande. Ce qui est mieux, c'est que deux baptisés s'ils le peuvent, s'unissent pour le meilleur et pour le pire.

D'après les explications du Curé, on souligne que l'Eglise reste méfiante pour les unions entre musulman et chrétien. L'Eglise définit le mariage chrétien comme un acte libre, un acte volontaire qui inclut la foi posée par deux personnes responsables qui décident d'elles mêmes de fonder une communauté d'amour et de vie pour l'éternité. Et les enfants, issus de cette union, doivent être éduqués selon la foi. L'église ne reconnaît que le mariage célébré à l'Eglise après la mairie en présence des témoins. Le mariage chrétien exige deux propriétés essentielles : **l'unité** et **l'indissolubilité**.

L'unité sous-entend que l'époux doit signer une option monogamique à la mairie pour que le mariage puisse être célébré à l'Eglise. « Le mariage chrétien est un symbole de l'unité du Christ et de l'Eglise, de leur amour et de leur sacrifice mutuels ; il doit donc toujours devenir plus concrètement et visiblement ce qu'il est profondément, d'où l'exhortation aux maris d'aimer leurs femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et aux femmes de leur être soumises comme l'Eglise l'est au Christ. Si l'époux ne vit pas cet amour, cette unité, ce sacrifice, ils font mentir le symbole qu'ils constituent par le mariage. Etant unis en Dieu et par Dieu, les époux chrétiens signifient l'union du Christ et de l'Eglise. Ils ne peuvent donc se séparer sans faire mentir le symbole et sans porter atteinte au témoignage qu'ils rendent au Christ et à l'Eglise.

L'indissolubilité est le mariage pour le meilleur et pour le pire. Le Christ donne une première raison en se fondant sur la Genèse, contre les écoles rabbiniques qui mitigeaient plus ou moins les exigences de Dieu : « **Ainsi ils ne sont plus deux mais une seule chair. Eh ! bien ce que Dieu a uni l'homme ne doit point le séparer** » (lat. 13.6). Lorsque deux êtres s'unissent par le mariage en Dieu, ils ne forment plus qu'une seule créature aux yeux de Dieu et Dieu lui-même s'engage avec eux dans cette union. Le mariage est constitué par l'union de deux êtres, en Dieu et par Dieu, rendue publique dans l'Eglise par un rite et attestée par la parole du Christ : « ils ne sont plus deux mais une seule chair ; Ce que Dieu a uni l'homme ne doit point le séparer » puisqu'ils sont unis en Dieu et par Dieu. Les époux chrétiens ne peuvent rompre leur union sans contredire dans les faits l'œuvre qui reste malgré tout fidèle à elle-même.

La seconde raison de l'indissolubilité du mariage chrétien est fournie par Saint Paul. Dans l'Epître aux Ephésiens, ils exhortent : « **Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise** » (Eph.5.25). Puis, citant comme Jésus le texte de la Genèse sur lequel il fonde le « mystère » du mariage, il écrit : « **Voici donc que l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux ne feront qu'une seule chair : ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Eglise...** » (Eph.5.31-31). L'homme est exhorté à aimer sa femme avec toute l'attention que le Christ a eu pour l'Eglise. Cet amour veut que l'on s'oublie soi-même et que l'on se sacrifie pour l'autre comme le Christ s'est donné et mort pour l'Eglise. La femme doit aussi observer l'attitude de l'Eglise

envers le Christ pour y conformer sa vie par rapport à son époux. Son amour est tout de dépendance et de discrétion affectueuse comme c'est le cas de l'Eglise pour le Christ »⁷³.

En définitive, nous dirons que le mariage chrétien se fonde sur les préceptes de l'Eglise du Christ. Et les gens qui aspirent à se marier à l'Eglise doivent d'abord faire un mariage civil à la mairie avec des témoins. C'est à ce moment qu'ils pourront se présenter à l'Eglise avec l'option monogamique ; de même il faut la dispense qui est accordée par l'évêque du pays.

La monogamie est signée par tout chrétien qui se marie à un autre chrétien. « La monogamie chrétienne est un sacrifice sain des passions ordonnées. Le mariage chrétien exige de l'homme qu'il n'épouse point un être idéalisé, fruit de son imagination passionnée, vraiment une personne concrète et réelle avec ses qualités et ses défauts, déjà connus et devant se révéler dans l'avenir. Le mariage chrétien monogame réclame un grand réalisme et un profond esprit de sacrifice. Certes, de grandes joies sont promises aux époux chrétiens mais doivent être prêts aussi au sacrifice et au renoncement, car le pêché et la maladie qui ont troublé la création peuvent troubler leurs espoirs et leurs joies. Leur amour est d'abord l'acceptation de se donner l'un à l'autre sans exigence, simplement parce que l'autre est mystérieusement aimé et doit l'être toujours avec fidélité. Ce sacrifice de l'amour conjugal qui donne à la joie du mariage tout son poids et toute sa beauté, ce modèle sur l'amour du Christ pour l'Eglise n'est possible que par lui et en lui. C'est parce que le Christ s'est livré pour nous, pour l'Eglise afin de la sanctifier et de se la présenter à lui même toute resplendissante sans tâche ni ride ni rien de tel, mais sainte, immaculée, que l'homme doit et peut aimer sa femme d'un amour qui s'oublie, se donne et se sacrifie et qu'il a la joie de la trouver belle, aimable et pure⁷⁴ »

L'Eglise veut protéger la femme qui est un être sensiblement faible devant les agressions extérieures de la société. Et cela il en est de même pour les mariages par disparité de culte. Les communautés chrétiennes de la petite côte et leurs prêtres se sont également prononcées sur les éventuelles difficultés liées aux unions mixtes, c'est à dire entre chrétiens

⁷³ Max Thurian, *mariage et célibat*, Delachaux et Niestlé, Suisse, 1964, pp 27-28-29.

⁷⁴ Max Thurian, *mariage et célibat*, op. Cit. p.36.

et musulmans. C'est toujours la femme qui est mise en exergue. Dans ce rapport⁷⁵ les éléments du Droit musulman sur les mariages mixtes ont été évoqués.

Ils ont rappelé les mariages mixtes qui sont licites comme le mariage d'un (e) musulman(e) avec les gens du livre(chrétien(e) ; ou juif (ve)) ; de même les mariages mixtes qui sont illicites comme le mariage d'un (e) musulman (e) avec un (e) polythéiste. Ils se sont fondés sur les quatre Ecoles orthodoxes (Hanéfite, Chaféite, Malékite, Hanbalite) admettant ces solutions en général.

Pour l'école Malékite (Sénégal), le mariage d'un musulman avec une chrétienne est un acte blâmable, bien que licite au plan juridique. De ce fait, il en déduit que là où le mariage est interdit, il est frappé de nullité.

Le non héritage de la femme est également dénoncé et les enfants qui naîtront de ces unions seront considérés comme musulmans.

il faut ajouter une information sur le code sénégalais de la famille qui a été aménagé compte tenu aussi du droit musulman

Après les éclaircissements sur les éléments du Droit musulman sur les mariages mixtes, la situation psycho- sociologique de la femme chrétienne dans le foyer mixte est ainsi décrite : Dans les mariages mixtes, les préjugés sur les jugements de caractère émotif jouent un rôle important. Il faut veiller à la lucidité pour se confronter aux difficultés réelles, qui relèvent plus d'un contexte psycho- sociologique que des personnes elles mêmes.

Etre lucide ne doit pas signifier cependant une attitude négative de refus a priori. Une telle attitude crée des appréhensions et des blocages qui ne feront qu'augmenter les difficultés, quand elle ne poussera pas la partie catholique à fuir son groupe pour le groupe musulman dont elle se méfiera plus ou moins inconsciemment. Le mariage mixte représente la rencontre entre deux mondes qui se délimitent nettement et vivent une certaine intolérance. Les conjoints sont appelés à vivre cette intolérance, en se situant au- delà de leur groupe respectif, et en disposant d'une base commune sociale, culturelle et religieuse plutôt réduite. Et c'est la femme chrétienne qui effectue une certaine migration, avec les difficultés

⁷⁵ Un Projet pastoral pour la petite côte, *la famille à la lumière de la parole de DIEU, les mariages mixtes / regards sur la famille à partir de la vie*, Doyenne de la petite côte 1979-1980

d'adaptation que cela implique. L'homme musulman n'est pas cependant sans rencontrer des difficultés, devant justifier son choix plus ou moins blâmable aux yeux de son groupe. Les difficultés du groupe émergent particulièrement au plan familial et religieux et demandent une grande capacité d'adaptation.

-la famille : la femme doit se faire accepter et s'insérer dans la famille de son mari, à tel point que la relation avec son mari est plus cette insertion dans la famille de celui-ci qu'une relation de partenaire avec lui. Et en cas de conflit, l'homme prendra facilement parti pour la famille plutôt que pour sa femme. Ce qui sera d'autant plus blessant pour la femme, qu'elle sera loin de sa propre famille, surtout si le mariage a eu lieu sans l'accord de celle-ci. La polygamie ne reste pas étrangère non plus à cette dominante familiale. Après la famille, c'est la religion qui s'impose.

- la religion : l'Islam est une religion fortement affirmée et à orientation missionnaire. Il imprègne fortement le système social où il est présent. La femme chrétienne qui entre dans ce système social par le mariage est appelée à une prise de position intérieure forte et doit écarter toute solution naïve et conciliatrice des problèmes éventuels. Or, pour l'Islam, religion et vie sociale sont intimement liées. Même pour la femme chrétienne de foi simple, pour ne pas dire superficielle, ce lien entre religion et vie sociale va faire apparaître la distance qui la sépare du milieu de son mari, et donc de celui-ci. Le risque est lourd alors pour elle de vouloir effacer cette distance en se faisant musulmane, ou, au contraire, de creuser encore l'écart par sa propre attitude.

Exclue du droit d'héritage, limitée dans l'éducation de ses enfants, elle est marginalisée dans le milieu qui devrait être celui de son épanouissement. Quelle que soit l'attitude tolérante à son égard, il lui restera, toujours, en tant que chrétienne des frontières interdites. Plus encore, son éventuelle attitude chrétienne (comportement religieux personnel, éducation religieuse des enfants) peut être prise comme une provocation et susciter un conflit où elle risque d'être seule face à la famille et à son mari. L'attitude de non musulman de la femme risque de marginaliser tout le foyer. Ce qui est difficilement tolérable.

- L'adaptation : la principale question que doit se poser une femme chrétienne face au mariage mixte est donc celle de sa capacité d'adaptation qui doit aller de pair avec une

dose suffisante de solidité pour éviter l'abdication et la dissolution qui ne serait au bénéfice de personne.

Ce rapport montre l'inquiétude de l'Eglise quand l'un de ses membres, surtout la femme, veut contracter un mariage avec un non chrétien, musulman notamment. Ce rapport rappelle à juste titre les Droits musulmans face à de telles unions qui ne sont pas compatibles avec les leurs. Cette incompatibilité va au niveau de la polygamie, de l'héritage de la femme, de la religion des enfants. Alors toutes ces conditions réunies, la femme ne gagnera rien sur cette union à part la marginalisation. C'est pour ces raisons que l'Eglise catholique est réticente et très réservée en ce qui concerne les unions mixtes car elle n'y gagne rien.

3.2.2.2 la vision de la religion musulmane

L'Islam est la dernière née des grandes religions révélées. Elle signifie soumission totale à DIEU. L'islam a pour base le Coran qui est le Livre Saint. Il signifie lecture ou récitation par excellence. Il est la parole de Dieu, éternel et incréé. Son prophète Mohammad (PSL) a transmis le message divin à l'humanité. Le Coran est la charte de la communauté musulmane. Il est aussi le code civil et aussi le code pénal. Il est la loi civile qui régit dans leurs moindres détails la vie de l'individu et celle de la communauté toute entière⁷⁶.

Nul doute que la sécularisation effrénée de la civilisation moderne occidentale par essence, ait désarticulé de nombreuses institutions sociales qui constituaient autant de repères pour la société et assuraient sa cohésion et sa stabilité. C'est ainsi qu'elle a désarticulé les rapports qu'entretenait l'homme et sa religion du point de vue social essentiellement en accordant aux lois laïques la primauté sur toutes choses, y compris les plus sacrées. De même elle a désarticulé les rapports familiaux qui régissaient la cellule familiale et partout la société. Ceci a pour conséquence de déstabiliser le mariage, pierre angulaire de la stabilité familiale, au profit de l'union libre, du concubinage et d'autres fantaisies qui ne sont en fait que des moyens d'échapper aux responsabilités qui impliquent le mariage devant Dieu et les hommes⁷⁷.

⁷⁶ Mouhamadou Thiam, *l'islam et les pratiques culturelles*, Beyrouth, 1962, p 36.

⁷⁷ Mouhammed Boudjenoun, *le mariage en islam : modalités et finalités*, éditions Tawhid, I.I.P.H , 1995, p 7.

De ce fait les pays dits laïcs élaborent un code de la famille pour régler le mariage et la famille. Le code est établi par des personnes s'appuyant sur des lois républicaines laissant en rade les religions. C'est ainsi qu'au Sénégal, pays à majorité musulmane, la population musulmane devrait être jugée selon la loi islamique. Le Comité Islamique pour la Réforme du Code de la Famille (CIRCOFS), constate l'échec du code du statut personnel. Ce code du statut personnel est fondé sur la charia. La charia islamique est un ensemble d'obligations, de recommandations et d'interdictions qui s'adressent au musulman dans sa vie quotidienne ; elle est une véritable « notice d'emploi » pour la durée de sa vie terrestre ; elle touche ainsi à des domaines variés comme la diète (interdits alimentaire : alcool, stupéfiant, viande de porc....) et surtout le statut personnel (mariage, divorce, successions)⁷⁸. Ce code a pour but de juger les musulmans selon la religion de Dieu. Mais le problème reste son instauration au niveau de l'Etat.

Après le Coran, la sunna constitue un autre point de repère pour les musulmans. La sunna est la pratique, les actes et les paroles du prophète Mohammad (PSL). La sunna du prophète Mohammad (PSL) est faite de hadiths servant à rapporter, à expliquer certaines parties difficiles à comprendre et à suppléer aussi certains silences. La plupart des hadiths sont rapportés par les compagnons du prophète (PSL). Dans un de ces hadiths le prophète (PSL) a dit : « **jeunes gens ; celui d'entre vous qui est capable de se marier, qu'il se marie. L'union conjugale rend le regard plus décent et préserve pudiquement les organes sexuels** »⁷⁹. C'est ainsi que le prophète exhorte ses fidèles au mariage pour éviter tout acte pouvant conduire à la perversion.

Le mariage, en Islam, est un contrat entre deux conjoints (hommes ou femme) dont l'objectif est de procréer, de s'aider mutuellement dans l'élévation des enfants, de favoriser l'équilibre moral, économique et culturel de la société. Il est également un acte solennel et très recommandé par l'islam.

Les conditions du mariage sont :

⁷⁸ Makhtar Diouf, op, cit. p115.

⁷⁹ Rapporté par Boukhari et Mouslim.

1°) Absence d'empêchement dérivant de la parenté d'alliance, de maladie grave, de non appartenance à l'Islam. Si un musulman peut épouser une chrétienne (dont il n'hériterait pas) et vice versa, une musulmane ne peut épouser un non musulman.

2°) Consentement des deux conjoints (époux et épouse) en présence du wali, tuteur matrimonial, père, oncle.

3°) Constitution de la dot $\frac{1}{4}$ de dinar (1.25g d'or) équivalent à 1000 frs. La réactualisation de la dot est un sujet très vaste.

4°) Observance des formalités établies par la charia

5°) Présence de deux témoins dignes de confiance qui doivent assister à la conclusion du mariage. Ils doivent être musulmans pubères- mâles et saints d'esprit.

La femme (épouse) peut selon la charia faire du commerce sans l'autorisation du mari, mais il lui faudrait un intendant (non douteux) honnête pour gérer ses affaires même à l'extérieur du pays. Quelle soit sa fortune, la femme n'est pas obligée de participer aux charges du foyer. Seul le mari doit nourrir et loger sa femme. Si cette dernière aide son mari, tant mieux, elle ne gagnera par ce geste que l'agrément de Dieu et du Prophète (PSL) pour l'harmonie d'une vie conjugale heureuse.

On ne peut épouser sa mère, sa fille, sa sœur, sa tante paternelle et maternelle, la fille de son frère, de sa sœur ou deux sœurs à la fois ; cela est strictement interdit.

L'Islam distingue le mariage licite et le mariage illicite. Le mariage licite est le mariage d'un musulman avec une chrétienne ou une juive. Et le mariage illicite est le mariage d'un musulman avec un polythéiste et le Coran cite à ce propos « **Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elle n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouse aux associés tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes un esclave croyant vaut mieux qu'un associé même s'il vous enchante. Car ceux- là (associés) invitent au feu ; tandis que qu'ALLAH invite, de par sa grâce, au paradis et au pardon. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent.** »

Concernant la première condition du mariage, on peut dire que l'Islam est très favorable aux mariages mixtes qui sont des mariages licites. Dans le mariage, l'Islam ne fait pas de distinction entre la race, les ethnies ou une catégorie sociale sur une autre. Les hommes viennent tous d'Adam qui a été créé de terre et présenté aux Anges comme leur supérieur. Ils

constituent des propriétés de Dieu égales comme les dents d'un peigne et ne se distinguent pas par leurs valeurs natives mais par leur degré de piété et de soumission à Dieu⁸⁰.

Le prophète Mohammed (PSL) a été le premier à donner l'exemple des mariages mixtes, parce que parmi ses épouses, l'une était chrétienne (Marie la Copte), une autre (Safia), une hébraïque.

Nul ne peut ignorer l'existence de verset par lequel le prophète permet à ses fidèles d'épouser une non musulmane à la seule condition que cette dernière appartienne aux religions révélées (christianisme, judaïsme). la femme aussi est permise d'épouser un non musulman à condition que ce dernier se convertisse. Mais certains garçons parviennent à convertir leur conjointe

Tableau 25 : répartitions de conjoint (es) musulmanes qui ont réussi à convertir leur conjoint (es).

Conversion	Genre		Total	Pourcentage%
	Hommes	Femmes		
Oui	6	4	10	37%
Non	15	0	15	55.6%
Ne répond pas	2	0	2	7.6%
Total	23	4	27	100%

Source : enquête personnelle 2004

Toutes les femmes musulmanes ont réussi à convertir leur conjoint. Certains garçons ont réussi à le faire même si cela n'est pas une obligation pour l'homme. Le Coran a permis à l'homme d'épouser une femme appartenant aux gens du livre, même si elle garde sa

⁸⁰ Seck Ndiaye, *Islam et Mariage traditionnel wolof au Sénégal*, Tome I, thèse de doctorat du 3^e cycle, faculté des lettres et sciences humaines, département d'arabe, 1992-1993, UCAD, p 44

religion, et il a permis que cette femme soit son épouse, la maîtresse de la maison, la gardienne de sa confiance et de ses secrets et la mère de ses enfants⁸¹. « **Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté.** » C.30.21). Le musulman laissera dans ce cas la liberté de conscience de son épouse, l'autorisera à pratiquer ses obligations religieuses, il l'accompagnera au besoin jusqu'à l'église ou à la synagogue. Mais la femme n'hériterait pas de lui, tout comme l'homme n'hériterait pas d'elle aussi à cause de la différence de religion.

Le mariage d'une musulmane avec un non musulman est strictement interdit, car les enfants qui naîtront d'une telle union auront peu de chance d'être éduqué dans la religion de leur mère. De ce fait, ils pourront s'unir que lorsque le non musulman se convertit en Islam, c'est en ce moment que le mariage sera licite. « **N'épousez pas les hommes non musulmans avant qu'ils ne croient** » (C.2.221). C'est la raison pour laquelle, dans le mariage mixte les parents, avant de donner en mariage leur fille, exigent d'abord la conversion du futur époux. Cette conversion est faite par un Imam. Mais cette conversion est elle valable dans la mesure où elle constitue une stratégie pour épouser la femme, car les conjoints seront loin de respecter les lois islamiques.

L'imam interrogé sur cette question affirme que *la conversion n'appartient à personne de même que l'islam. Tout un chacun peut y entrer à n'importe quel moment. On ne peut pas interdire une personne de se convertir, car on ne demande pas les raisons de la conversion. On n'a pas le droit de leur en empêcher.*

Entrer dans une religion signifie qu'on doit pratiquer et respecter les lois de ladite religion. Alors ceux ou celles qui ont réussi à convertir leurs époux (ses), rares en sont ceux ou celles qui pratiquent

Tableau 26 : répartition des conjoints (es) converties et qui pratiquent

Pratique \ Genre	Genre		Total	Pourcentages %
	Hommes	Femmes		
Oui	0	0	0	0%
Non	6	4	10	100%
Total	6	4	10	100%

⁸¹ Yussuf Ali Qardawi, *le licite et l'illicite*, l'agence des musulmans d'Afrique, Koweït, 1995, p195

Source : enquête personnelle 2004

Sur les 10 qui ont réussi à convertir leurs conjoint (es) aucun d'eux ne pratique. Cela prouve que la conversion n'est que circonstancielle, et s'inscrit dans la satisfaction des parents car ce sont eux qui l'exigent surtout au niveau des femmes. Mais le changement de prénom a-t-il une grande importance ?

Après sa conversion, on lui a donné le nom de Fallou. Au Sénégal on l'appelle Fallou mais quand il est en France, on l'appelle par son vrai nom, au niveau des papiers aussi il n'y a pas de changement. Il ne pratique pas, moi non plus. Je sais que l'Islam ne nous a pas recommandé ça mais ... (musulmane de 25 ans).

S'ils ne pratiquent pas cela implique que beaucoup d'entre eux n'ont pas abandonné leurs anciennes habitudes.

Tableau 27 : répartition des conjoints (es) qui ont laissé l'alcool

Boire	Genre		total	Pourcentage %
	Hommes	Femmes		
Oui	1	0	1	10%
Non	5	2	7	70%
Ne répond pas	0	2	2	20%
Total	6	4	10	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les conjoint (es) qui n'ont pas réussi à laisser la consommation de l'alcool représente 70 % même si cette boisson est interdite par la religion musulmane, car comme

disent certains l'habitude est une seconde nature. Mais on constate qu'au Sénégal les grands buveurs d'alcool sont des musulmans.

Contrairement à l'Eglise, l'Islam n'a pas beaucoup théorisé sur les mariages mixtes : le mariage mixte est purement interdit à la femme mais permis à l'homme.

Le problème de l'héritage soulevé par l'Eglise est aussi valable pour l'homme musulman qui n'héritera pas de sa femme.

CHAPITRE III : DIFFICULTES ET FINALITES DANS LE MARIAGE MIXTE

3.3.1 Les difficultés

L'histoire des sociétés est faite de contacts et d'interactions constantes. Des conflits ne manqueront pas quand deux groupes ou individus de cultures différentes décident de vivre ensemble. Le couple mixte qui peut être une source d'intégration de communion, de richesse peut être également une source d'aliénation, d'incompréhension, de préjugés, mais aussi de conflits culturels qui englobent la famille, l'entourage, la religion et la communication.

Depuis très longtemps, beaucoup d'auteurs africains se sont appesantis sur le choc des cultures et des valeurs d'identité, aggravé par la colonisation.

Mariama Bâ⁸² ne disait-elle pas que les préjugés et les incompréhensions font partie de l'héritage culturel que chacun de nous porte comme une richesse ou un fardeau.

On peut comprendre par là que en chacun de nous, même si on prône l'ouverture et la compréhension, règne de l'ethnocentrisme qui est inné à la nature humaine.

Les préjugés et le racisme peuvent être considérés comme des sortes d'ethnocentrisme, autrement dit chaque peuple prend conscience de son identité en pensant et en étant convaincu que ses manières de faire, de sentir et de penser, en bref ses manières de vivre sont les meilleurs pour lui. Les comportements ethnocentriques sont très répandus à des degrés divers dans l'ensemble des sociétés. Selon Claude Levi- Strauss⁸³, *l'attitude la plus ancienne, et qui repose sans doute sur des fondements psychologiques solides puisqu'elle tend à réapparaître chez chacun de nous quand nous sommes placés dans une situation inattendue, consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions.*

Chaque culture prétend être même l'essence de l'humanité en rejetant les autres dans la « barbarie » (terme qui évoquent un genre de vie animal)⁸⁴ Au Sénégal, les Wolofs ont tendance à considérer les autres groupes ethniques comme des « lakk-kat* ». De même les Sénégalais désignent les habitants des autres pays africains de « gnag* » (Ivoiriens, Gabonais, Congolais...). En Côte d'Ivoire, les Sénégalais y sont surnommés « gorgui* ». De ce fait, entre les groupes ethniques, les nations, les races tant que les uns se comporteront comme supérieurs aux autres, il ne pourra y avoir entente. Il faut souligner que les préjugés ne disparaissent pas vite.

La population, même acceptant le règne des couples mixtes, sera toujours accompagnée d'une part d'ethnocentrisme, car quelquefois ces couples sont mal vus par leur

⁸² Mariama Bâ, op. Cit. Préface

⁸³ Claude levi-Strauss, *race et histoire, race et culture*, édition Albin Michel, UNESCO, Paris, 2001, p.43

⁸⁴ Jean Poirier, *Aliénation culturelle et hétéroculture*, in Identités collectives et relations interculturelles, sous la direction de Guy Michaud, éditions complexe, Paris, p 66.

entourage. Mais les jeunes semblent bien vivre cette situation même s'ils sont souvent pris au piège par les regards curieux et aussi par l'hypocrisie de certains.

Le couple mixte, particulièrement, le conjoint ou la conjointe étrangère trouvera des problèmes familiaux dans la mesure où il (elle) ne sera pas conscient (e) de la conception de la vie familiale sénégalaise qui est une famille élargie où toute la famille s'implique dans le mariage et où chacun voudrait recevoir sa part dans ledit mariage. Cela n'ira pas sans problème car les conjoints (es) étrangers (ères) ne sont pas élevés pour connaître et donner à chaque membre de la famille de son conjoint (e) son dû. Même si certains en sont conscients, ils le feront de façon modérée :

Je vis avec mon mari et notre fille et mes deux enfants que j'ai eus dans mon premier mariage. Il accepte les membres de ma famille mais à une durée limitée. Il me dit toujours qu'il peut aider ma mère mais mes frères pourront se débrouiller seuls en travaillant, il dit qu'il ne peut pas nourrir toute une famille (.sénégalaise de 30 ans, Idem page 64)

D'autres en revanche n'acceptent pas cette conception de la vie familiale. Ils veulent vivre en couple et avoir leur intimité. Et avant de rendre visite, il faut d'abord prévenir car pour eux cela fait partie des bonnes manières, alors qu'en Afrique on peut débarquer à n'importe quel moment chez des parents, des voisins car cela est de notre culture.

Ainsi, si le Sénégalais ou la Sénégalaise accepte cette vie à l'occidental, ils pourront vivre en harmonie et l'ambiance familiale sera favorable d'une part car un pas est déjà franchi par le couple mixte quelle que soit la durée vécue ensemble.

La durée dépendra peut être des motivations dès le départ.

Tableau 28 : répartition des conjoints selon l'écart d'âge et le temps vécu (au moment de l'enquête).

Temps vécu Ecart d'âge	Temps vécu					Total	Pourcentage %
	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4ans	5 ans et plus		
Moins de 5 ans	1	2	1	2	3	9	30%
5-10 ans	3	3	2	1	0	9	30%
10 ans et plus	11	1	0	0	0	12	40%
Total	15	6	3	3	3	30	
Pourcentage %	50%	20%	10%	10%	10%		100%

Source : enquête personnelle 2004

Ce tableau montre que certains jeunes se marient le temps d'avoir des papiers, de l'argent, rares sont ceux qui vont jusqu'à 5 ans et plus. Nous noterons également que les couples qui ont vécu moins d'un an ont un écart d'âge de 10 ans et plus. Nous remarquons aussi que plus l'écart d'âge est grand plus le temps vécu ensemble est minime.

Certains jeunes, garçons surtout, affirment qu'une femme qui a l'âge d'une mère ou d'une grand mère ne peut être une vraie épouse. Et ceux qui l'ont fait ont fini par se lasser. Et une fois les objectifs atteints (argent : on sous-entend par argent : villa, voiture bref tout ce qui fait le luxe, ou papiers), ils rebroussement chemin, comme dit l'adage : « qui ne sait pas où il va, doit retourner d'où il vient », pour choisir parmi les Sénégalaises. Mais dans chaque règle il y a des exceptions, il y a des relations sincères dans ces mariages mixtes car il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Il y a ceux (garçons surtout) qui ne sont pas intéressés par l'argent ou le voyage mais vivent une vraie famille, un vrai couple. Pour ces couples ce sont les conjointes étrangères qui font la navette entre leurs pays d'origine et le Sénégal pour des raisons administratives.

En définitive, on constate que plus l'écart d'âge est grand moins la relation est sincère, et dans ce cas chacun des conjoints y trouve son compte : c'est la relation de **l'offre et de la demande** et l'amour commercial s'installe. Le Blanc ou la Blanche utilise son argent

pour le plaisir, le Sénégalais ou la Sénégalaise accepte l'offre pour sortir de sa situation difficile. Mais quelle que soit la situation de la relation, les problèmes continuent.

Tableau 29 : répartition des divers problèmes rencontrés par les conjoint (es) sénégalais (es).

PROBLEMES
Au début pour exprimer certaines choses, manques de mots
Incompréhension
Les dépenses folles (cérémonies)
Jalousie
Demande d'argent pour ma famille
Collante pas de liberté
Confiance
Parle trop
Argent

Source : enquête personnelle 2004

Argent, jalousie, collant, tels étaient les mots qui émanaient le plus des conjoint (es). L'incompréhension était aussi évoquée parce que n'ayant pas reçu la même éducation, n'ayant pas la même culture, beaucoup de choses étaient vues différemment. La religion également est vécue dans la plus grande simplicité ; chacun pratique sa religion librement et respecte la religion de l'autre, là il s'agit de couples où chacun garde sa religion. Pour les chrétiens, aucun problème n'est rencontré au niveau de la religion.

En revanche les musulmanes qui réussissent à convertir leur mari se rendent plus tard compte que ce n'était qu'une conversion circonstancielle. Leur conjoint retourne à ses vieux penchants, ne pratique pas et ne peut, par conséquent, être un modèle dans cette religion. Les couples vont également rencontrer des difficultés d'ordre communicationnel car ils devront adopter une langue de communication.

Tableau 30 : répartition des langues adoptées

Langues	Valeurs absolues	Valeurs relatives
----------------	-------------------------	--------------------------

Wolof	0	0%
Français	25	83.3%
Anglais	1	3.3%
Italiens	4	13.4%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les couples, 83.3 %, ont adopté le français comme langue commune. Cela ne veut pas dire que tous les 83.3 % sont des français d'origine, il y a des Italiens qui adoptent le français pour communiquer avec leur conjointe car le Français est la langue officielle du Sénégal. D'autres aussi parlent L'Italien (13.4%).

Les jeunes ont appris ces langues dans le milieu touristique car beaucoup de couples s'y sont rencontrés. Malgré leur faible niveau d'instruction ils arrivent quand même à communiquer normalement comme si ces différentes langues étaient leurs langues maternelles. Mais là où le bât blesse c'est que le Sénégalais ou la Sénégalaise va parler non pas le français, mais un français pensé en wolof ou en sérère... Il en découle des problèmes. Ces malentendus linguistiques, s'ils ne sont jamais élucidés, entraîneront des incompréhensions dues tout simplement à un défaut d'interprétation par manque de compétence grammaticale et linguistique⁸⁵. Aucun couple n'a pu adopter le Wolof. Le Wolof est une langue qui est parlée uniquement au Sénégal par rapport au Pulaar qui est parlé dans certains pays d'Afrique (Nigeria, Cameroun, Guinée, Niger).

Par ailleurs, il semble que les couples mixtes ne se soucient pas d'avoir des enfants. Tout mariage implique nécessairement de futurs enfants, mais les mariages mixtes à Mbour en sont des exceptions. Ce qui veut dire que ces mariages ne sont pas fondés sur des fondements solides. Les uns n'en veulent pas, d'autres n'en peuvent pas car dépassant l'âge d'avoir des enfants (les femmes surtout).

Tableau 31 : répartition des conjoints (es) qui ont des enfants

⁸⁵ Augustin Barbara, op. Cit. p 88.

Enfants	Valeurs absolues	Valeurs relatives
Oui	2	6.7%
Non	28	93.3%
Total	30	100%

Source : enquête personnelle 2004

Les couples qui ont des enfants constituent 6.7 % et 93.3 % n'en ont pas. Ces jeunes ont donné une autre définition du mariage qui n'est plus la procréation mais le profit. D'autres aussi, veulent vivre dans une famille nucléaire sans enfants comme elle est de coutume en Occident.

Et si certains décident en avoir, il sera limité de préférence à une fille et / ou un garçon.

Tableau 32 : répartition du nombre d'enfants et le prénom qu'on leur a donné

	Couples		Total
	1° couple dont la conjointe est sénégalaise	2° couple dont le conjoint est Sénégalais	
Nombre d'enfants	1	2	3
Prénom	Marina (Marième)	Awa et Babacar	

Source : Enquête personnelle 2004

Les couples qui ont des enfants n'ont pas dépassé deux. Cela montre la modernisation de la famille par rapport à celles d'antan dont le nombre d'enfants était source de main d'œuvre dans les champs, mais aussi de prestige car c'était à partir du nombre d'enfants qu'on respectait un père de famille.

Le prénom donné à l'enfant n'est pas neutre. Dans le premier, le couple dont le mari est Italien, chacun des conjoints a donné un prénom à l'enfant : Marina pour le père et Marième pour la mère. Selon Augustin Barbara⁸⁶, *le choix est plus large pour les*

⁸⁶ Augustin Barbara, op. Cit. pp138-139

prénoms féminins, Myriam fait une carrière linguistique foudroyante, puisqu'il est utilisé dans toutes les langues. Là aussi, la recherche est intéressante autour des prénoms qui se terminent par un A comme Sabrina, Emma, Marina, Natacha, Raïssa, Flora, Barbara.

Ces prénoms évoquent des origines de l'Europe centrale. Les uns et les autres sont dans le calendrier. Au niveau de la religion, le couple est considéré comme un couple musulman même si le mari ne pratique pas :

Ma fille est musulmane, sa religion est déjà choisie car j'ai été donnée à un musulman en mariage même s'il ne pratique pas. Elle fera l'école coranique car elle doit connaître sa religion. (Musulmane)

Concernant le deuxième couple, on remarque l'autorité parentale qui donne le droit au père de désigner le prénom des enfants. Dans ce cas les noms sont typiquement musulmans (arabe). C'est cette situation que l'Islam prône car les enfants qui naîtront d'une telle union seront musulmans. Elle est également fustigée par la religion chrétienne car les enfants ne seront pas élevés chrétiennement.

3.3.2. Les finalités

Avec tous les problèmes qu'on a pu énumérer ci dessus, qu'il s'agisse de la culture, de la religion, de l'incompréhension et de l'entourage, la durée d'un couple mixte s'avère éphémère.

En dehors, de ces facteurs secondaires, les finalités dans le mariage mixte dépendent comme nous l'avons déjà dit de la motivation dès le départ. Les gens qui se marient pour de l'argent, pour avoir des papiers, une fois les objectifs atteints ; rebroussement chemin. Et dans ce cas, ils auront de quoi aider leur famille et épouser une sénégalaise comme eux. Ceci fait que les mariages mixtes à Mbour n'ont pas de finalités. Toutes les personnes interrogées l'affirment, car étant témoins de plusieurs cas.

Les 90 % des mariages mixtes ne réussissent pas parce que les enfants se marient à des vieux qui ont l'âge de leur père ou de leur mère, ce qui fait que cela ne marche pas. Le mariage est uniquement basé sur l'argent.

Les thèses d'école se multiplient en ce qui concerne les finalités dans les mariages mixtes. On a pu rencontrer deux femmes divorcées dont l'une est sénégalaise et l'autre française.

La première nous confie ceci :

Le Noir quand il voit un Blanc, il pense automatiquement que ce Blanc égale montagne d'argent. Certains Blancs viennent ici en faisant croire aux gens qu'ils ont de l'argent. Alors qu'ils travaillent des années et des années pour pouvoir voyager. Et une fois tombée dans leur piège et qu'on ne trouve pas le trésor tant rêvé, on plie bagage. Tu vois la vie est dure partout. Il faut savoir que la vie d'ici et la vie en France sont différentes. En France, tu es obligé de parler Français parce que le gars lui ne parle pas wolof. Les problèmes qu'on rencontre ici se sont les mêmes problèmes là-bas et c'est quand même pire. On gagne plus qu'ici mais ce qu'on paye là-bas ça n'a rien à voir avec ce qu'on paye ici. La vie en Europe n'est pas facile, quand on voit les gens aller et venir on a l'impression qu'ils vivent heureux et on a envie de partir. Il faut voir les Sénégalais qui travaillent là-bas, ils travaillent durement. Et il y a des blacks qui ne viennent pas chaque année. Je connais des filles qui sont mariées qui ne s'occupent plus de leur famille. Le seul problème c'est l'argent. Et si elles n'arrivent pas à s'y faire, elles divorcent.

Ce discours montre davantage la motivation des jeunes dans les mariages mixtes et s'ils ne trouvent pas les objectifs visés, il « pli bagage ».

La femme française, elle, ne se laisse pas manipuler :

Le Noir quand il se marie avec une Blanche, c'est sa famille qui compte. J'ai une copine qui était mariée à un Burkinabé mais c'est pareil. Il travaille pour la famille ce qui est normal. Mais, il ne participe pas aux dépenses de la famille, au niveau de l'éducation des enfants aussi, il ne participe pas.

La culture est différente, l'éducation est différente. En France, l'homme et la femme sont à égalité. Là-bas l'homme travaille, la femme travaille et la femme a le droit de dire son mot. Alors qu'au Sénégal c'est la religion qui dicte ce que doit faire l'homme et ce que doit faire la femme. L'homme est considéré comme le maître. Chez nous la religion est complètement à part, on n'est pas dicté par la religion. En Afrique la femme est soumise à l'homme. Et

l'homme s'il veut transplanter ça en Europe il y a forcément problème, confrontation et la femme blanche ne se laisse pas faire parce qu'on n'a pas la même éducation, les mentalités n'étant pas les mêmes. En fait il y a beaucoup de choses qui nous séparent.

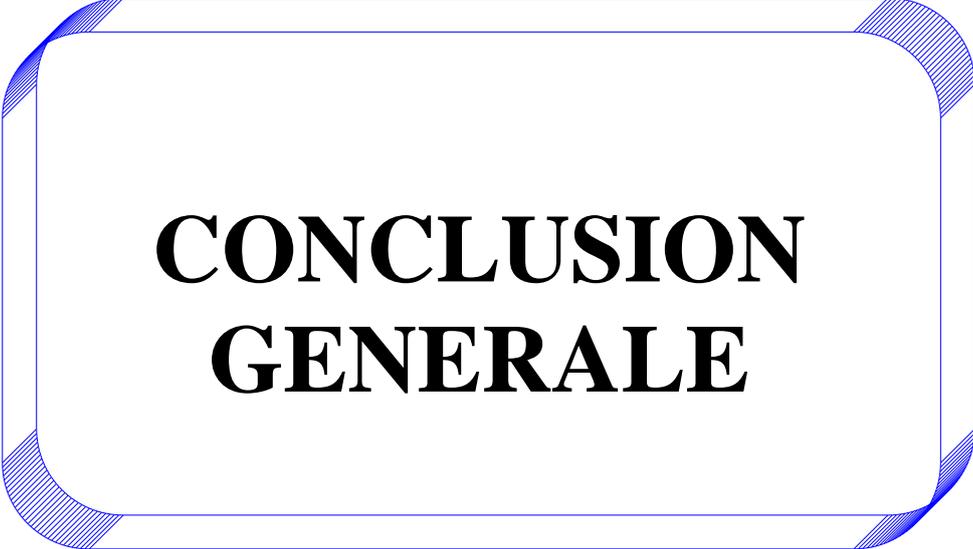
L'homme africain ne participe pas, Il ne se consacre qu'à sa famille africaine alors que la française, elle n'a rien, elle n'a que son salaire pour pouvoir assumer ; et une famille, ce n'est pas ça. Une famille c'est un homme, une femme. Et dans ce cas ça ne peut pas coller. Et chez nous on divorce pour un oui pour un non, on n'essaye pas de raccommoier. Il y a des couples mixtes qui marchent mais ce n'est pas une généralité. (Française divorcée)

Cette femme s'est sentie fatiguée de s'occuper toute seule de la famille, ajoutant à cela les différences culturelles, pour elle, une famille doit être gérée par deux personnes dont le chef de famille est le père et ce dernier doit prendre en charge sa famille.

Que faut il pour qu'un couple mixte réussisse ?

Je pense que le mariage mixte est une bonne chose. Il est maintenant à la mode. Il y a rien de plus beau qu'un mariage mixte. Dans les deux parties, on ne peut les accuser d'être racistes. Car il faut être assez intelligent pour le réussir ; beaucoup de couples mixtes échouent : la cause est que tous les deux ne sont pas assez prêts pour l'affronter car il y a beaucoup de différences entre eux. Le garçon s'il est Africain, il a ses réalités africaines, et si la fille est Européenne, elle a ses réalités européennes. La culture, la tradition, les mœurs sont différentes donc il faut que tous les deux prennent en compte cette différence. Et après cela on se dit que j'ai épousé une autre personne d'une autre culture, d'une autre société. Il faut que j'aie une ouverture, m'oublier un peu et aller vers l'autre, l'accepter en tant qu'individu avec sa culture, ses réalités, ses modes de vie et elle aussi, doit faire pareil. De ce fait, il y aura l'entente. (Sénégalais marié à une française)

Ce jeune sénégalais pense qu'un mariage mixte peut réussir et pour cela il faut être assez intelligent pour le faire en laissant de côté les différences culturelles et raciales.



**CONCLUSION
GENERALE**

CONCLUSION GENERALE

Le choix du conjoint « prodigieux » ou hypergamie c'est à dire la tendance à vouloir épouser vers le haut n'est plus l'apanage des jeunes filles. Les garçons, désespérés, touchés pour la plupart par le virus du chômage entre dans le club des conquérants vers un milieu plus stable et cela par l'intermédiaire du mariage mixte évidemment.

Cette stratégie de vouloir épouser vers le haut n'était pratiquée que par la gent féminine.

A chaque période, il y a une transformation du modèle féminin de représentation idéale du partenaire c'est-à-dire le « Thiof ». Dans l'entendement populaire, le « Thiof » c'est d'abord et en même temps le nom wolof du poisson marin, le mérour argenté très apprécié par les Sénégalais des deux sexes confondus pour la réussite d'un bon plat de « Ceebu Jen » (riz au poisson) national ; il désigne ensuite une nouvelle catégorie d'homme, très recherché par la gent féminine. Par ailleurs, une autre réalité significative de cette distinction est qu'il n'est pas donné à tous de manger du « Thiof ».

Un tel fait traduit la place symbolique qui est réservée au « Thiof » dans la tradition culinaire des Sénégalaises... cette conception est apparue dans les manières de vivre des sénégalaises dès le début des années 80 coïncidant d'une part avec une augmentation du niveau de pauvreté et d'autre part, avec l'émergence sur le marché du travail de jeunes cadres d'entreprises. Ces jeunes sont constitués, pour la plupart, de la crème de la société post indépendance. En effet, ils sont majoritairement issus de grandes écoles et universités de la métropole et ont acquis une formation professionnelle leur ayant permis de se positionner au sein de l'élite sociale et économique. De ce fait, ils correspondaient dans les mentalités à un certain idéal d'hommes alliant le prince charmant et l'homme prodige⁸⁷.

Dans les années 1990-2000, le « Super Thiof de Luxe », le « Venant » étaient en vogue sur le choix du conjoint.

⁸⁷ Moustapha Tamba et Ibou Sane, op. cit. p106.

Le « Super Thiof de Luxe », est le superlatif de « Thiof » et n'a plus sa signification d'antan, et signifie un homme élégant avec un port vestimentaire appréciable quelle que soit sa catégorie socio professionnelle.

Le venant est le Sénégalais qui vit à l'étranger, sa catégorie socio -professionnelle n'est pas aussi tenue en compte par les jeunes filles, ce qui compte est ceci : il vit à l'étranger, avec tout ce que le mot « étranger » peut connoter comme richesse.

Le Thiof, le Super Thiof de Luxe, le Venant restent toujours en vigueur dans le choix du conjoint des filles.

Mais au niveau de la Petite Côte, la situation a tendance à prendre d'autres formes, ce n'est plus l'autochtone noir qui est mis en exergue mais le Toubab. Dans cette situation garçons et filles s'engagent tous dans la course à obtenir un « Pa Toubab » ou une « Mère Toubab » comme, ils ont l'habitude de le dire.

Quand on dit Petite Côte, on sous- entend automatiquement tourisme. Le tourisme qui est un générateur d'emplois vide de sa main d'œuvre valide les autres régions du Sénégal à son profit. Cette substance, composée en grande partie de chômeurs, vient renforcer le taux de chômage déjà existant dans le milieu d'accueil, étant donné que la petite côte n'a que deux ressources potentielles qui sont la pêche et le tourisme. Le partage entre les deux activités se fait selon le choix de tout un chacun. Ceux qui auront choisi le milieu touristique seront en contact permanent avec les touristes, ce qui va se terminer nécessairement par des rencontres d'ordre matrimonial ou amical. Le premier ordre est le choix privilégié de nombreux jeunes qui s'activent dans le tourisme. Les jeunes, souvent issus de milieux modestes, n'hésitent pas quand l'occasion se présente.

Car il faut le dire beaucoup de jeunes sont piqués par **le Syndrome de l' « ailleurs »**, étant donné que le processus pour accéder à l' « ailleurs » est difficile et épineux et peut durer des années. Ils optent pour le chemin le plus facile et le plus rapide et qui demande moins d'efforts (multiples démarches faites au niveau des ambassades et qui ne vous garantissent même pas l'obtention du visa), c'est le mariage mixte et pour cela quels que soient l'âge, la catégorie socio- professionnelle du conjoint ou de la conjointe étrangère. Ces jeunes obnubilés par la consommation de luxe (les filles surtout) s'engagent aussi avec les Pépé ou les Mémé.

Les conjoints et les conjointes étrangères également, il faut le préciser y trouvent leur compte. Car, ils ne sont plus regardés par la tranche d'âge jeune de leur pays d'origine. Et pour combler le déficit, ils viennent au Sénégal étant conscients (e) que ces jeunes sont

dans le besoin, ils procèdent par le libre échange. Ils utilisent leur argent pour conquérir les jeunes. Et les jeunes acceptent l'offre du fait de leur dure condition d'existence.

Cette situation qui pousse ces jeunes à vouloir métisser confirme sans doute notre hypothèse principale, compte tenu également des données recueillies et des témoignages poignants de certains d'entre eux : **La conjoncture économique et sociale, combinée à l'influence touristique fait qu'on assiste à l'émergence et à la recrudescence des mariages mixtes.**

Le chômage qui fait que les jeunes quittent leur village ou leur ville en direction de Mbour ou de Saly, le milieu touristique qui engage des jeunes, les motivations du conjoint ou de la conjointe sénégalaise (argent, voyage), et les motivations du conjoint(es) étranger(ères) (plaisir) confirme également nos hypothèses secondaires :

-Le chômage endémique entraîne ces jeunes à contracter des mariages avec des étrangers sans prendre en considération l'âge et la catégorie sociale du conjoint ou de la conjointe.

-Les contacts sociaux entre Européens et Sénégalais dans le même espace touristique favorisent l'émergence des unions.

-Les mariages mixtes à Mbour constituent des mariages « d'intérêts mutuels » aussi bien pour le (ou la) conjoint(e) noir(e) que pour le (ou la) conjoint(e) blanc (he).

La formation de ces couples n'épargne pas les parents mais aussi la religion qui sont des éléments essentiels quand deux personnes décident de se marier, car le mariage n'est pas l'affaire de deux individus mais l'affaire du groupe.

Si les parents fustigeaient l'attitude de leur enfants à vouloir épouser un (e) toubab dans les temps d'antan cela n'est plus le cas car ils voient que leur situation s'améliore avec la crise qui sévit actuellement. Le seul problème qui pourrait entraver ces mariages (surtout au niveau des jeunes filles) se trouve au niveau de la conversion du futur époux. Ce dernier acceptera la proposition des parents pour la simple raison de leur faire plaisir mais aussi pour avoir une femme. Cette conversion ne sera que circonstancielle, car la pratique reste à revoir.

Cette conversion est exigée par la religion musulmane, la femme n'a pas le droit d'épouser un non musulman contrairement à l'homme qui a droit d'épouser quatre et dans n'importe quelle religion révélée (judaïsme ou christianisme). La conversion des épouses même si elles appartiennent aux religions révélées n'est pas exigée mais le faire serait un plus. Et les enfants qui naîtront d'une telle union devront être éduqués selon la foi islamique. C'est

la raison pour laquelle la religion chrétienne n'est pas trop favorable à ces genres d'union quelle soit mixte comme nous l'avons défini (entre Noir et Blanc), ou locale c'est-à-dire entre Sénégalais (musulmans et chrétiens) car, pour l'Eglise elle n'y gagne rien.

Ces mariages mixtes ne peuvent pas aller sans difficulté. La différence culturelle constitue la base fondamentale des difficultés, chacun des membres du couple n'a pu garder son héritage culturel qu'il porte comme un fardeau, l'éducation est différente, la vision des choses sera également différente car chacun étant élevé différemment. Si chacun des conjoints reste dans sa culture sans pour autant faire l'effort de connaître la culture de l'autre ou se comprendre dans tous les domaines, les problèmes persisteront.

Selon, Augustin Barbara la communication quotidienne peut être l'objet de multiples ambiguïtés, voire de conflits plus ou moins grands. La volonté de comprendre l'autre ne suffit pas. Elle doit être accompagnée d'apprentissages techniques globaux des structures mentales de la culture. Si le conjoint dénote les messages (c'est à dire s'il ne prend que le sens direct des mots prononcés) sans l'effort de déchiffrer, de percevoir les différentes significations possibles, il ne pourra comprendre ni se faire comprendre »

De ce fait, si les conjoints ne font pas d'efforts pour connaître, s'estimer et pour pouvoir vivre en harmonie, il s'en suivra probablement un divorce précoce.

Les mariages mixtes peuvent être également enrichissant car permettant de connaître la culture de l'autre, source d'intégration des différents groupes

Mais la base principale des finalités d'un mariage mixte dépend fondamentalement de la motivation du conjoint sénégalais. S'il obtient les objectifs escomptés ; il « plie bagage ».

En définitive, on peut dire que le mariage mixte reste une particularité sur tous les plans. Il reste une particularité dans la mesure où les jeunes, qui contractent ces mariages avec des personnes d'un âge assez avancé, n'accepteraient pas de le faire si ces dernières étaient des autochtones. Donc, on comprendra que les jeunes ne savent plus à quel Saint se vouer. Si maintenant les garçons sont venus rejoindre les filles dans le choix du conjoint prestigieux, ils sont venus également au niveau de la danse qui n'est plus l'apanage des filles. **C'est le sauve qui peut général**, et à n'importe quel prix.

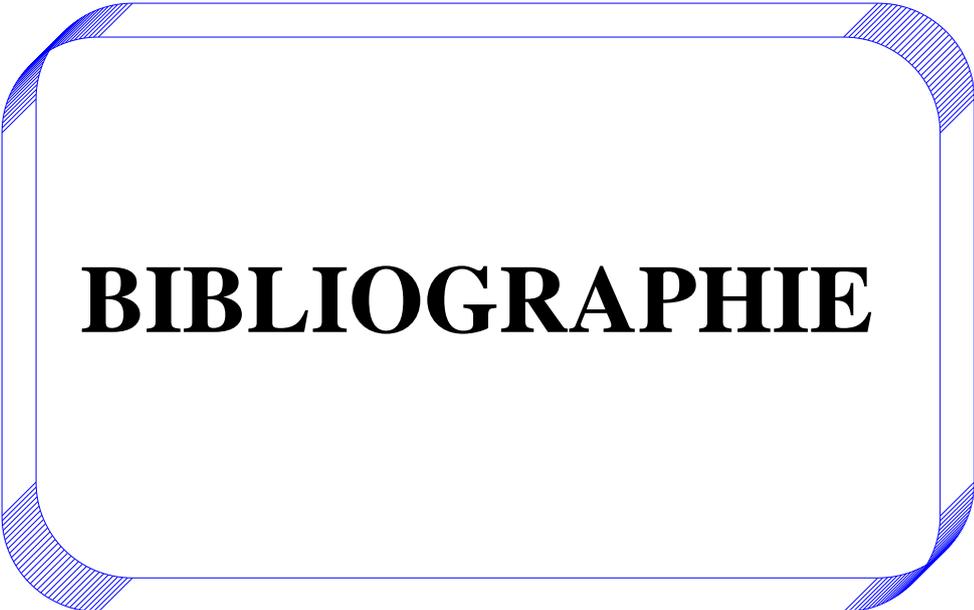
Même si les mariages mixtes d'antan et les mariages mixtes d'aujourd'hui ont un dénominateur commun qui est **la réussite sociale, la mobilité sociale**, nous constatons maintenant un changement d'acteurs.

Autrefois, les candidats au mariage étaient en général des diplômés qui pour être bien assis et bien représentés au niveau social et politique, il leur fallait une femme évoluée qui a fait les bancs et cette femme ne pouvait être retrouvée qu'en Occident, étant donné que les femmes noires à cette époque ont connu un retard considérable.

Maintenant, les candidats au mariage, hormis le travail à l'hôtel, n'ont qu'une épreuve à subir, c'est bien se muscler en courant du matin au soir le long des plages (pour les garçons). Pour les filles, le fait de travailler au niveau des hôtels ou des résidences suffit pour décrocher l'heureux élu.

Mais les risques majeurs qui préoccupent tous les Etats du monde et que ne se posent pas les jeunes en se mariant sont les MST / sida. En sont-ils conscients ?

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Adjamagbo Agnès, **Antoine** Philippe, « *le Sénégal face au défi démographique* », in la société sénégalaise entre le local et le global, éditions Kharthala, Paris, pp511-547

Akoun André et **Ansart** Pierre, *dictionnaire de sociologie*, sous la direction de, le Robert Seuil, paris, 1999, 583p

Amselle Jean- Loup, *logiques métisses : Anthropologie de l'identité en Afrique et Ailleurs*, édition Payot, paris, 1990, 248p

Andrée Michel, *la sociologie de la famille*, paris mouton la haye, 1970, 313p

Bâ Mariama, *Un chant écarlate*, Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar, 1981, 251p

Balandier Georges, *L'Afrique ambiguë*, Plon (coll. Terre humaine), 399p

Barbara Augustin, *Mariage sans frontières*, le centurion, paris, 1985, 271p

Beitone Alain, **Dollo** Christophe, **Gervasoni** Jacques..., *Sciences sociales*, Sirey Éditions, Paris, 2002, 411p

Boudjenoun Mouhammed, *le mariage en islam : modalités et finalités*, éditions Tawhid, I.I.P.H , 1995, 78p

Bourdieu Pierre, « *les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction* », in Annales ESC, juil-oct, 4-5, 27, 1972, pp 33-34

Bourdieu Pierre, *Les héritiers*, minuit, Paris, 1964,189p

De Benoist Joseph Roger, *Léopold Sédar Senghor*, beauchesne, 315p

Dif Malika, *Etre musulman aujourd'hui*, éditions Tawhid, I .I .P.H (international Islamique publishing house) 1995, 165p

Diop Abdoulaye Bara, *la société wolof, traditions et changements. Les systèmes d'inégalités de domination*, édition Karthala, Paris, 1981, 349p

Diouf Makhar, *Sénégal les ethnies et la nation*, les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar, 1998, 281p

Fanon Franz, *Peau noire masques blancs*, éditions du seuil, 1952, paris, 188p

Girard Alain, *le choix du conjoint. Une enquête psychologique en France*, INED, travaux et documents, cahiers n° 70, 204p

kehl Camille, « *les mariages mixtes algériens* », in *Annales juridiques, politiques économiques et sociales*, Alger, 1956, pp 1-30

khang Jacqueline Vu Tien, **Savin** André, *choix du conjoint et patrimoine génétique : étude de quatre villages du pays de Sault de 1740 à nos jours*, éditions du CNRS, paris, 1977, 159p

Lallement Michel, *histoire des idées sociologiques des origines à Weber*, éditions Nathan, paris, 2000, 238 p

Laplantine François, **Nouss** Alexis, *le métissage*, dominos Flammarion, 1997, 127p

Levi-Strauss Claude, *les structures élémentaires de la parenté*, Mouton/ la haye, paris, 1949, 636p

Levi-Strauss Claude, *race et histoire, race et culture*, édition Albin Michel, UNESCO, Paris, 2001, 636 p

Liauzu, Claude, « *Guerre des sables tabou du métissage : les mariages mixtes de l'Algérie coloniale à l'immigration en France* », in *femmes en migrations, aperçus de recherche*, cahiers du C E R D R E F, n°8/ 9, univ. Paris, 2000, pp.257-280

Lombard Jacques, *introduction à l'ethnologie*, Armand Colin, paris, 1994, 191 p

Ly Boubacar, *Processus de rationalisation et changement des valeurs sociales au Sénégal*, Revue sénégalaise de sociologie n° 1, janvier 1997, pp.21-59

Memmi Albert, *portrait du colonisé*, précédé du portrait du colonisateur, Jean Jacques Pauvert éditeur, Paris, 1966, 177 p

Mendras Henry, *Eléments de sociologie*, Armand colin, Paris, 1975, 262p

Poirier Jean, « *Aliénation culturelle et hétéroculture* », in *Identités collectives et relations interculturelles*, sous la direction de Guy Michaud, éditions complexe, Paris, 247p

Philipe Antoine, « *Ménages et Dynamiques Familiale* », in *les Familles Dakaroises face à la crise*, IFAN, Dakar, 1995, pp. 59- 85

Qardawi Yussuf Ali, *Le licite et l'illicite, l'agence des musulmans d'Afrique*, Koweït, 1995, 360p

Ruffié Jacques, *de la biologie à la culture*, Flammarion, paris, 1976, 594p

Sembène Ousmane, *ô pays mon beau peuple !* Presses pocket, Paris, 1957, 187p

Tall Sérigne Mansour, « *l'émigration internationale Sénégalaise d'hier à demain* », in *La société sénégalaise entre le local et le Global*, éditions Kharthala, Paris, pp 549-578

Tamba Moustapha, **Sané** Ibou, « *le choix du conjoint à Dakar* », in Annales de la FLSH de l'université de Dakar, n°29.1999, pp.89-107

Thiam Mouhamadou, *l'islam et les pratiques culturelles*, Beyrouth, 1962, 228p

Thoré Luc, « *Mariage et Divorce dans la banlieue de Dakar* », in Les cahiers d'études africaines, n°16, 1964, 620p

Thurian Max, *mariage et célibat*, Delachaux et Niestlé, Suisse, 1964, 151p

Varro Gabrielle, *Sociologie de la mixité*, éditions Belin, Paris, 2003, 248p

OUVRAGES METHODES ET TECHNIQUES

Albarello Luc, *Apprendre à chercher*, De boeck, université, Bruxelles, 1999, 193p

Blanchet Alain, **Gotman** Anne, *l'enquête et ses méthodes : l'entretien*, édition Nathan, paris, 1992, 125p

Del Bayle Jean Louis Loubet, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, éditions Privat, toulouse, 1978, 229p

Durkheim Emile, *les règles de la méthode sociologique*, PUF, 10^e édition, 1947, 144p

Grawitz Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, éditions Dalloz, Paris, 1990, 1105 p

Mendras Henry, *Eléments de sociologie*, Armand colin, Paris, 1975, 262p

MEMOIRES ET THESES

Boye (Abdel Kader), *les mariages mixtes en droit international privé sénégalais*, thèse de doctorat (3^e cycle), Paris, 1979, 190p

Diagne Léna, **Sarr** Birane, *Etude d'un sous produit du tourisme : « les Antiquaires » de la petite côte (Mbour)*, mémoire de fin d'études, ENAES, 1990-1991, 74p

Ndiaye Seck, *Islam et Mariage traditionnel wolof au Sénégal*, Tome I, thèse de doctorat du 3^e cycle, faculté des lettres et sciences humaines, département d'arabe, 1992-1993, UCAD, 210p

Sall Mamadou Boubou, *l'évolution d'une institution sociale : le mariage à Saint sous la colonisation*, Mémoire de Maîtrise, département d'histoire, 1990-1991, 115p

ARTICLES

L'Info vacances, *les origines d'une plaie sociale*, n° 255, samedi 14 - dimanche 15 Août, 1999

Un Projet pastoral pour la petite côte, *la famille à la lumière de la parole de DIEU, les mariages mixtes / regards sur la famille à partir de la vie*, Doyenne de la petite côte 1979-1980, 34p

Nouvel horizon, *chômage au Sénégal : des chiffres qui dépassent tout et recensement*, n° 159, 1999 du 5 Mars 1999

Les Mariages mixtes à Saint-Louis, « *jeune filles recherchent « toubab »* », Sud Quotidien, 24 Août 1998, p5

OUVRAGES CONSULTES ET NON CITES

De Singly François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, Paris, 1993, 127p

Diallo El hadji Moustapha, *l'impact sociologique du tourisme au Sénégal : le cas du village de Saly Portudal*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, 1999-2000, 114p

Caraco Albert, *Les races et les classes*, édition l'âge d'homme, Paris, 411p

Gossard Pilippe, *Etude du métissage en AOF*, thèse pour le doctorat, les presses modernes, université de Paris, faculté de droit, 1934, 145p

Jelen Christian, *La famille, secret de l'intégration : enquête sur la France immigrée*, éditions Robert Laffont, Collection notre époque, S.A, Paris, 1993, 229p

Kandji Samba Malado, **Camara Fatou Kiné**, *L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs*, l'harmattan, collection logiques juridiques 2000, , Paris, 305p

Quivy Raymond, **Campenhoudt Luc Van**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995, 287p

Sadji Abdoulaye, *Nini, mulâtresse du Sénégal*, Trois écrivains noirs, paru dans présence Africaine, paris 1954, 415p

Sarr Youssou, *Les dimensions sociologiques du tourisme dans la région de Fatick*, mémoire de maîtrise, département de Sociologie, 2000-2001, 140p

Sarr Youssou, *Approche sociologique de la pratique du tourisme sexuel à partir du cas des jeunes âgés de 18 à 24 ans de la petite côte du Sénégal*, mémoire de DEA, département de sociologie, 2002-2003, 64p

Schorter Edward, *Naissance de la famille moderne, l'univers historique*, seuil, paris 1977, 379p

Ségalen Martine, *Sociologie de la Famille*, Armand collin / HER, Paris, 2000, 289p

Ségalen Martine, *Nuptialité et Alliance* (le choix du conjoint dans une commune de l'Eure), Thèse de doctorat 3^e cycle, Sorbonne, paris, 1970, 136p

Sène Djibril, *le mariage à Louga : l'impact du phénomène « Moodu- Moodu » sur le choix du conjoint*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, 2002-2003, 134p

Senghor Léopold Sédar, *Paroles*, les Nouvelles éditions Africaines, Dakar, 73p

Tore Patrick, **Désalmand** Paul, *Sciences humaines et philosophie en Afrique, (La différence culturelle)*, Hatier, Paris, 1978, 246p

Thurot Jean Marie, **Camuset François**, *les cahiers du tourisme : les effets du tourisme sur les valeurs socio- culturelles*, universités de droit, d'économie et des sciences, centre des hautes études touristiques, Aix-en-Provence, série C, n°34, 49p

Turin Yvonne, *Affrontement culturel dans l'Algérie coloniale (école, médecine, religion, 1830-1990)*, ouvrage publié avec le concours du CNRS, Paris, 1971, 434p

Infos7, *Un échange de bon procédé ?* n°255, 14-15 Août 1999

Famille et développement, *hier+ aujourd'hui =Demain*, n° 8 Octobre 1976

Le Témoin n° 375, *les Toubabs qui galèrent sous nos cieux*, hebdomadaire d'information générale semaine du Mardi 18 au Lundi 24 Novembre 1997,

Promotion n° 537, *le Sénégal, un pays pauvre* du 30 Mars au 05 Avril 1998

Le Soleil, *Pauvreté, dilemme Sénégalais*, Vendredi 12 Janvier 2001

Sud quotidien, *croissance et développement au Sénégal : 33% des ménages vivent au dessus du seuil de pauvreté*, 28 Novembre 1997

Week- End, *chômage : le tunnel sans issue*, Vendredi 31 Décembre 1999,

Le journal de l'économie, *une crise de l'emploi : une réponse à l'immigration*, n°64 du Lundi 24 Mars 1997

Le Soleil, , *Mariage mixtes : l'histoire des signares revit à Saint- Louis*, Jeudi 9 Mars 2000

Le Matin, *Mbour : mariages mixtes : entre le cœur et la raison*, Mardi 5 Janvier 1998

Le Quotidien, « *Attention aux maris musulmans* », *mise en garde du Vatican aux femmes chrétiennes*, vendredi 21 Mai 2004.

Le Figaro, *Chômage : la question majeure d'aujourd'hui*, 10 Mai 1999.

Infos 7, *Mariage mixte : les origines d'une plaie sociale*, n°255, 14-15 Août 1999

Infos 7, *Un phénomène des temps modernes*, n°255, 14-15 Août 1999

Walfadjri, *Mon conjoint est touriste*, n° 1635, 29 Août 1997

Walfadjri, *Cherche touriste à épouser*, n°1636,30 Août 1997

Le Témoin, *Le syndrome d'Ibra italien*, 9-15 Mars 1999